

PROJET DE TERRITOIRE DE LA CCPL

ORIENTATIONS ET PLAN D'ACTIONS



La Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan née en 2017 de la fusion de trois intercommunalités dispose de nombreux atouts. Des richesses paysagères, environnementales, économiques, touristiques ou encore humaines cohabitent sur le territoire.

Le projet de territoire entrepris en 2020 est le reflet d'une expression pluraliste. La feuille de route qui en découle est le résultat d'une longue et large concertation ayant pour objectif d'agréger les nombreux disparates atouts. Des réponses aux préoccupations sociales, environnementales ou économiques sont apportées aux attentes de la population et aux défis auxquels est confronté notre très large territoire.

Ce travail nous a permis de nous rencontrer et de nous rassembler autour d'un avenir commun. Il traduit notre volonté politique de mener à bien des actions correspondant aux besoins de notre territoire et de sa population.

L'écriture de ce document a permis d'identifier trois grands axes stratégiques. De ces axes découlent des orientations répondant à des besoins du territoire. Pour les satisfaire, des actions ont été relevées. Il s'agit d'objectifs communs pour les années à venir.

Philippe SOLAZ, 1er vice-président de la CCPL en charge du projet de territoire.

LES CHIFFRES CLÉS

57

communes

17 755

habitants
données INSEE -
01/01/2021

82

élus
communautaires

4

villes bourgs
centres

1

site industriel
clé en main

37 %

de la population
a 60 ans et plus

157

entreprises créées
en 2020
données INSEE - 01/01/2021

25 %

de la population a
moins de 30 ans

4

zones classées en
Natura 2 000

1

friche industrielle
sur le CM10

3

centres de loisirs

21 000

visiteurs / touristes par an sont recensés
dans les Bureaux d'Informations
Touristiques



- L'aide à l'immobilier d'entreprise,
- Les aides aux commerces et à l'artisanat,
- L'aménagement des zones d'activités,
- L'aide aux porteurs de projet,
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),
- La collecte et le traitement des déchets (délégués à des syndicats),
- La gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage,
- L'aménagement de l'espace et du territoire (l'élaboration des documents d'urbanisme),
- La promotion du tourisme à travers l'office de tourisme intercommunal Cœur des Pyrénées,
- La gestion des sites touristiques d'Esparros, de Labastide et du Moulin des Baronnie,
- La politique du logement et du cadre de vie,
- Le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- La protection et mise en valeur de l'environnement,
- Les centres de loisirs de Lannemezan, de la Barthe-de-Neste et Capvern,
- La construction d'un centre aquatique intercommunal,
- La gestion de l'assainissement avec le Service public d'assainissement non collectif,
- La cotisation au SDIS pour l'incendie et les secours,
- Les sentiers de randonnée reconnus d'intérêt communautaire,
- Une offre de services aux communes par convention en matière de secrétariat aux communes, de travaux techniques, de support informatique,
- Organisation des politiques de mobilité par délégation de la Région Occitanie.

LE PROJET DE TERRITOIRE



Le projet de territoire permet d'organiser un programme d'actions locales en fonction des besoins des habitant·es, des ressources du territoire et des enjeux auxquels il est confronté.

L'objectif est de définir des orientations à moyen terme. C'est un projet global de développement où de nombreux thèmes sont abordés : l'économie, les services à la population, l'agriculture, le tourisme, l'environnement, l'habitat, la culture, les loisirs...

Le projet de territoire est l'aboutissement d'un travail et d'une réflexion collective.

Exprimez-vous : <https://www.ccplateaudelannemezan.fr/la-communaute-de-communes/open-data/projets-participatifs/>



LA MÉTHODOLOGIE



LES TEMPS DE CONCERTATION



UN PROJET DE TERRITOIRE CONSTRUIT SUR :

5 ateliers de concertation avec les élus

1 enquête publique à destination de la population avec 522 participants

53 élus participant aux ateliers

1 enquête adressée aux acteurs et aux partenaires de la CCPL, notamment :



- « Les commerces des centres bourgs sont très importants, il ne faut pas les laisser mourir. »
- « Il n'y a pas assez de communication sur les services et animations dans la CCPL pour avertir les événements. »
- « Je regrette de fortes lacunes en termes culturels et de valorisation touristiques, c'est très dommage quand on compare à des territoires voisins. La dimension d'aménagement local et de lien social et éducatif que permet la culture n'est pas appréhendée, c'est un axe à travailler. »
- « Dans notre village il n'y a aucune information de la CCPL. »
- « Le territoire est peu adapté aux jeunes. »
- « Il faut assurer une économie au service de tous en lien avec les besoins sociaux et environnementaux nécessaires. »



AXE 1 - ORGANISER ET DÉVELOPPER NOTRE TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE SON IDENTITÉ RURALE

ORIENTATION 1 - Accompagner la création, faciliter l'installation et le développement des entreprises sur le territoire de la CCPL

ORIENTATION 2 - Agir pour le développement et la reconversion du plateau industriel de Lannemezan

ORIENTATION 3 - Soutenir et promouvoir l'agriculture de proximité sur le territoire de la CCPL

ORIENTATION 4 - Organiser et développer l'activité touristique du territoire via l'office de tourisme Cœur des Pyrénées et les sites touristiques de la CCPL

ORIENTATION 5 - Se doter d'outils de promotion en faveur du développement économique local

AXE 2 - AMENAGER DURABLEMENT NOTRE TERRITOIRE DE MANIERE EQUILBRÉE ET SOLIDAIRE

ORIENTATION 1 - Agir sur les consommations énergétiques locales

ORIENTATION 2 - Lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre

ORIENTATION 3 - Développer des productions autonomes et locales d'énergie

ORIENTATION 4 - Préserver l'environnement et les milieux naturels du territoire

ORIENTATION 5 - Entretenir et valoriser les sentiers de randonnée intercommunaux

ORIENTATION 6 - Sensibiliser et éduquer la population du territoire aux divers enjeux environnementaux et climatiques

AXE 3 - FAIRE COMMUNAUTÉ POUR PRÉSERVER NOTRE QUALITÉ DE VIE

ORIENTATION 1 - Participer à la politique d'accompagnement du parcours de vie des personnes âgées

ORIENTATION 2 - Agir, structurer et maintenir l'offre de santé du territoire

ORIENTATION 3 - Conserver et développer des prestations de service public au plus près des habitants

ORIENTATION 4 - Rendre accessible l'information et la communication à tous les publics

ORIENTATION 5 - Favoriser l'insertion numérique

ORIENTATION 6 - Améliorer la qualité urbaine et paysagère du territoire

ORIENTATION 7 - Développer une politique culturelle de territoire

ORIENTATION 8 - Favoriser le bien être de la population avec de nouvelles offres de sport-santé et le loisirs

« AXE 1

ORGANISER ET DÉVELOPPER NOTRE TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE SON IDENTITÉ RURALE



ORIENTATION 1

ACCOMPAGNER LA CRÉATION, FACILITER L'INSTALLATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPL

ACTION N°1 : Favoriser l'implantation d'entreprises par des dispositifs ciblés

Exemple de sous action : mettre en place un dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises en co-financement avec la Région Occitanie.

ACTION N°2 : Favoriser une offre de petit commerce de proximité

Exemple de sous action : participer au dispositif FISAC éligible sur 6 bourgs-centres : Capvern, Galan, Hèches, Lannemezan, La Barthe-de-Neste et Pinas.

Ce dispositif est co-financé avec l'Etat, il est éligible pour les entreprises enregistrées à la CCI ou CMA.

ACTION N°3 : Améliorer la visibilité du territoire avec des outils de prospection

Exemple de sous action : promouvoir le territoire à travers la diffusion d'une vidéo de promotion sur le territoire et les activités économiques.

ACTION N°4 : Faciliter la reprise ou la création d'entreprises ou d'emplois

Exemple de sous action : développer des partenariats ciblés, tels que la mission locale, Initiatives Pyrénées, ou les chambres consulaires.

ACTION N°5 : Permettre le développement de PME innovantes à travers des infrastructures dédiées

Exemples de sous action : développer des tiers lieux ou des ateliers relais (tel que Milc à La Barthe-de-Neste ou l'hôtel d'entreprise à Lannemezan), soutenir la création d'infrastructures d'accueil et d'incubateurs.

ACTION N°6 : Mettre en place un observatoire de l'activité locale et des locaux vacants

Exemple de sous action : mettre en place un observatoire permettant d'identifier la vacance des locaux commerciaux ainsi que l'activité locale, en partenariat avec la CCI des Hautes-Pyrénées,

ACTION N°7 : Avoir une vision prospective des freins à l'emploi, à la formation et au recrutement

Exemple de sous action : mettre en place la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle de Territoire d'Industrie Comminges-Neste.

ACTION N°8 : S'appuyer sur une cellule développement et attractivité

Exemple de sous action : renforcer la cellule développement et attractivité de la CCPL autour des thématiques suivantes : économie, industrie, commerce, artisanat, agriculture, tourisme et énergie... Accompagner des porteurs de projets privés ou publics.

ORIENTATION 2

AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA RECONVERSION DU PLATEAU INDUSTRIEL DE LANNEMEZAN

ACTION N°1 : Favoriser la reconquête de la friche industrielle intercommunale du CM10

Exemple de sous action : s'appuyer sur l'appel à manifestation d'intérêt sur le fond friche industrielle de l'Etat et s'engager dans la reconquête de cette ancienne zone militaire de plus de 15 ha.



ACTION N°2 : Favoriser la création de tiers lieux industriels et relocaliser l'activité productive

Exemple de sous action : faire évoluer des écosystèmes locaux en créant des synergies entre acteurs dans le but de favoriser l'émergence de petites unités de productions.

ACTION N°3 : Développer et accompagner des initiatives pour la reconversion industrielle du plateau de Lannemezan

Exemple de sous action : S'appuyer sur le dispositif Territoire d'Industrie Comminges-Neste mais également sur des dispositifs tel que "site industriel clé en main" pour le site de Peyrehitte à Lannemezan. Saisir les opportunités de la transition énergétique pour reconvertir le plateau industriel vers un site à énergies propres.

ACTION N°4 : Favoriser la planification de l'offre foncière à destination des activités industrielles au travers des documents d'urbanisme et d'un observatoire foncier

Exemple de sous action : Réfléchir à un document d'urbanisme tel que le PLUI, ou via un observatoire des compensations territoriales de la CCPL pour l'implantation d'activités en lien avec le principe de zéro artificialisation nette .

ORIENTATION 3

SOUTENIR ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DE PROXIMITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPL

ACTION N°1 : Accompagner les agriculteurs dans une démarche de circuits-courts

Exemples de sous action : faire émerger la création d'un magasin de producteurs, valoriser les marchés et des foires locales (fêtes de la tourte, châtaigne), étudier la faisabilité d'une cuisine centrale, accompagner également les porteurs de projet dans leur installation en lien étroit avec la chambre d'agriculture.



ACTION N°2 : S'inscrire dans un projet alimentaire de territoire

Exemple de sous action : Mettre en place différentes actions autour de l'alimentation telles que la manifestation Plan/Esparros, ou la sensibilisation des restaurateurs avec l'initiative "Gourmet bag"...

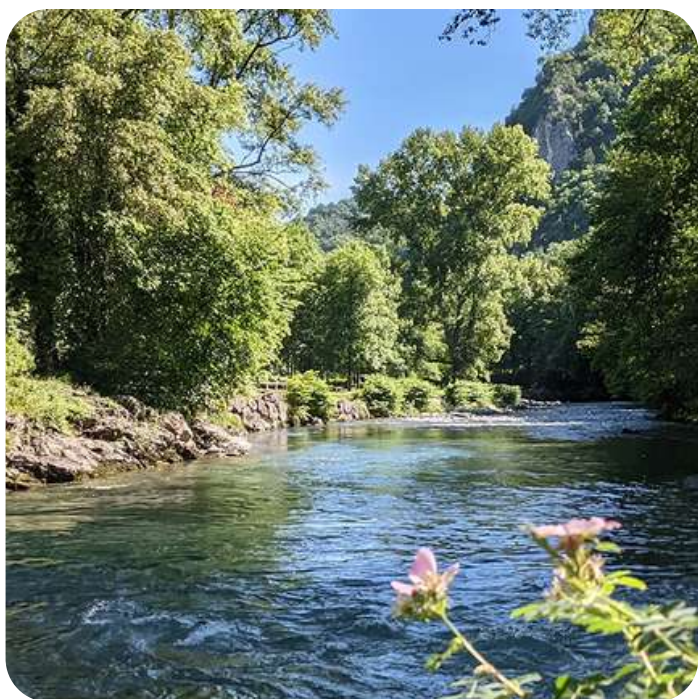
ORIENTATION 4

ORGANISER ET DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE VIA L'OFFICE
DE TOURISME CŒUR DES PYRÉNÉES ET LES SITES TOURISTIQUES DE LA CCPL

ACTION N°1 : Organiser et promouvoir l'offre touristique et travailler avec les professionnels du tourisme

Exemples de sous action :

- gérer et développement de l'Office de Tourisme Communautaire,
- dynamiser la vente de séjour touristique
- accompagner les partenaires touristiques
- développer le classement des hébergements touristiques
- développer la filière "loisirs sportifs de pleine nature"
- valoriser le "petit" patrimoine naturel et culturel
- organiser et commercialiser une offre complète d'activité touristique à destination des touristes, curistes et de la population locale : séjours thermaux et bien être, séjours vacances et loisirs, activités sportives, excursions journées...
- participer à la promotion du thermalisme à Capvern les Bains



ORIENTATION 4

ORGANISER ET DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE VIA L'OFFICE DE TOURISME CŒUR DES PYRÉNÉES ET LES SITES TOURISTIQUES DE LA CCPL

ACTION N°2 : Gérer les sites et activités touristiques communautaires

Exemples de sous action : gérer les sites et activités touristiques communautaires (Gouffre d'Esparros, l'Espace préhistoire de Labastide et le Moulin des Baronnie) et organiser l'offre touristique en réseau : visites de sites, nature, loisirs, sports.

Pour le Gouffre d'Esparros : le développement du Pass avec l'Espace préhistoire de Labastide, la valorisation des études et des recherches scientifiques, la valorisation des activités touristiques locales à partir du Gouffre, la qualification des services.



Pour l'Espace préhistoire de Labastide : la qualification, la modernisation et le développement de l'activité touristique du site.



Pour le Moulin des Baronnie : la qualification, la modernisation et le développement du site vers les touristes et la population locale avec l'amélioration de la qualité des prestations, la valorisation de ces dernières, la mise en place d'un programme d'animations à travers une offre organisée et adaptée.



ORIENTATION 5

SE DOTER D'OUTILS DE PROMOTION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

ACTION N°1 : Créer une plateforme de promotion "Consommer au Pays de Lannemezan"

Exemple de sous action : créer un répertoire numérique pour offrir aux commerçants, services, artisans ou restaurateurs la possibilité de s'identifier et d'avoir une meilleure visibilité sur le territoire.

<https://consommer-en-pays-de-lannemezan.fr/>



ACTION N°2 : S'appuyer sur les partenariats avec des acteurs institutionnels et les consulaires

Exemple de sous action : consolider le partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie des Hautes-Pyrénées et Initiatives Pyrénées

ACTION N°3 : Améliorer la visibilité des actions de développement local

Exemple de sous action : créer des stickers avec le logo de la CCPL et le logo des co-financeurs à destination des entreprises ou associations aidées financièrement, pour valoriser le soutien envers les entreprises aidées et améliorer la visibilité de l'action intercommunautaire.



« AXE 2

AMENAGER DURABLEMENT NOTRE TERRITOIRE DE MANIERE EQUILIBRÉE ET SOLIDAIRE



ORIENTATION 1

AGIR SUR LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES LOCALES

ACTION N°1 : Agir sur la rénovation énergétique du parc de logements

Exemple de sous action : contribuer à la rénovation énergétique du parc de logements sur le territoire à travers les permanences pour l'OPAH (Opération programmée de l'amélioration de l'habitat) et le Guichet unique de rénovation énergétique (Service gratuit assuré par la Rénov'Occitanie).



ACTION N°2 : Contribuer à la sobriété énergétique des bâtiments publics

Exemple de sous action : travailler en partenariat avec le syndicat départemental d'énergie (SDE 65) ou d'autres opérateurs.

ACTION N°3 : Apporter une information neutre aux habitants sur leur droit au logement

Exemple de sous action : mettre en place des permanences assurées par l'ADIL permettant d'accompagner les habitants du territoire sur leur droit au logement. L'ADIL propose gratuitement des conseils juridiques, financiers ou fiscaux sur l'habitat.



ORIENTATION 2

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN RÉDUISANT LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

ACTION N°1 : Déployer des points de recharge pour les véhicules électriques

Exemple de sous action : favoriser l'implantation des bornes de recharge électrique en plus de celles existantes à Capvern, Galan, La Barthe-de-Neste et au Moulin des Baronnie à Sarlabous.

ACTION N°2 : Poursuivre l'étude du projet de voie verte

Exemple de sous action : la CCPL est engagée dans l'étude du projet de voie verte portée par le PETR du Pays des Nestes. La voie verte qui a pour objectif de connecter les fonds des vallées d'Aure et du Luron, du Plateau de Lannemezan, de la Barousse, de la vallée de la Neste ainsi que des Baronnie, ce qui permettra de relier la voie aux itinéraires émergents ou existants comme par exemple la V81.

ACTION N°3 : Structurer et développer la mobilité décarbonée sur le territoire

Exemple de sous action : Construire un plan intercommunal des mobilités et un schéma de déplacement en partenariat avec la Région Occitanie.

Suite à l'étude mobilité avec la communauté de communes Neste-Barousse, diverses actions ont été relevées telles que :

- communiquer sur le TAD du territoire, et réfléchir sur les évolutions possibles,*
- favoriser l'autopartage,*
- auditer les points d'arrêts sur Lannemezan,*
- réfléchir à la piétonisation et la mobilité scolaire "vélobus",*
- développer un service de location de VAE,*
- réfléchir à l'évolution des lignes de cars interurbains,*
- créer des voies cyclables,*
- aménager des stationnements vélo,*
- créer des aires de covoiturage,*
- créer une plateforme digitale d'entraide "blablapouce",*
- favoriser l'autopartage intergénérationnel,*
- réfléchir sur les mobilités actives : formation/sensibilisation, développer l'autostop organisé, valoriser le parcours cyclable (trajets domicile-travail, atelier réparation vélo...)*



ORIENTATION 3

DÉVELOPPER DES PRODUCTIONS AUTONOMES ET LOCALES D'ÉNERGIE

ACTION N°1 : Améliorer l'autonomie énergétique à travers l'émergence des énergies renouvelables

Exemple de sous action : accompagner les porteurs de projets privés ou les communes (projet photovoltaïque, projet bois...)

ACTION N°2 : Développer l'émergence des projets photovoltaïques sur des sites ou bâtiments adaptés du territoire

Exemple de sous action : donner un cadre au projet agrisolaire avec l'élaboration d'une charte.

ACTION N°3 : Développer des réseaux ou sources de chaleur

Exemple de sous action : développer des réseaux de chaleur tel que le bois énergie ou les chaudières à granulés...

ACTION N°4 : Développer une filière de production d'hydrogène vert

Exemple de sous action : développer des écosystèmes porteurs d'emplois et d'activités économiques.

ACTION N°5 : Développer et animer une filière bois locale à travers des structures et outils dédiés

Exemple de sous action : s'engager dans le développement et l'animation de la filière bois sur le territoire via l'association Bois d'Occitanie et la plateforme e-fôret.

ACTION N°6 : Sensibiliser à l'installation de chaufferies bois dans les lieux publics

Exemple de sous action : développer cette filière en s'appuyant sur les acteurs locaux du territoire et la ressource locale.

ORIENTATION 4

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LES MILIEUX NATURELS DU TERRITOIRE

ACTION N°1 : Animer le site Natura 2000 de la tourbière de Clarens

Exemple de sous action : rédiger et mettre en œuvre un contrat Natura 2000.



ACTION N°2 : Favoriser l'émergence de sentiers d'interprétation sur les écosystèmes sensibles

Exemple de sous action : travailler avec les service d'état et l'AREMIP (Action Recherche Environnement Midi-Pyrénées) à la création de sentiers pédagogiques.

ACTION N°3 : Améliorer la gestion des milieux aquatiques et des cours d'eau

Exemple de sous action : Programmer des actions sur la prévention des inondations et la gestion des cours d'eau sur les 5 syndicats de bassins versants qui exercent la compétence GEMAPI.



ACTION N°4 : Développer des solutions alternatives à l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces publics

Exemple de sous action : acquérir des matériels qui pourraient être mis à disposition des communes de la CCPL.

ACTION N°5 : Préserver les écosystèmes les plus sensibles

Exemple de sous action : compiler les différentes études écologiques concernant le territoire pour définir les enjeux de protections prioritaires.

ORIENTATION 5

ENTREtenir ET VALORISER LES SENTIERS DE RANDONNÉE INTERCOMMUNAUX

ACTION N°1 : Développer un maillage de sentiers intercommunaux mieux mis en valeur et entretenus

Exemple de sous action : impliquer la CCPL sur l'entretien, le balisage, la promotion, la mise en valeur numérique des sentiers intercommunaux.



ORIENTATION 6

SENSIBILISER ET ÉDUIQUER LA POPULATION DU TERRITOIRE AUX DIVERS ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES

ACTION N°1 : Développer les actions de sensibilisation à l'environnement dans les écoles et les centres de loisirs du territoire

Exemple de sous action : accompagner les écoles et les centres de loisirs du territoire à la sensibilisation à l'environnement et à l'alimentation par le biais d'interventions d'associations du territoire et des acteurs locaux, dans le cadre du programme "éducation au développement durable".

<https://sites.google.com/view/eedd-ccpl/accueil>

ACTION N°2 : Améliorer la sensibilisation au tri des déchets, au recyclage et au compostage

Exemple de sous action : travailler en partenariat avec le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMECTOM) du Plateau de Lannemezan, des Nestes et des Coteaux et par le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de Saint Gaudens pour les communes d'Arné et d'Uglas, à la mise en place de programme d'action.

ACTION N°3 : Faire du paysage un des axes forts de la qualité de vie et de la promotion du territoire

Exemple de sous action : mettre en place des chartes paysages dans les documents d'urbanismes, privilégier l'intervention d'architectes paysage dans les opérations d'aménagement importantes.

« AXE 3

FAIRE COMMUNAUTÉ POUR PRÉSERVER NOTRE CADRE DE VIE



ORIENTATION 1

PARTICIPER À LA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES

ACTION N°1 : Maintenir une dynamique autour des accueils en établissement non médicalisé

Exemple de sous action : favoriser de nouvelles initiatives territoriales qui complèteraient l'offre des établissements non médicalisés existants, avec une animation territoriale.



ACTION N°2 : Favoriser l'émergence d'habitats inclusifs en partenariat avec les structures référentes

Exemple de sous action : accompagner les porteurs de projets dans l'émergence de structure de type "habitats inclusifs" en partenariat avec le Département, les maisons des solidarités, le Clic...

ORIENTATION 2

AGIR, STRUCTURER ET MAINTENIR L'OFFRE DE SANTÉ DU TERRITOIRE

RÉFLEXIONS ET PISTES D'ACTIONS :



- S'insérer dans le projet de territoire des Hautes-Pyrénées visant à développer l'attractivité médicale du territoire pour attirer des professionnels de santé.
- Parrainer un étudiant en médecine après la spécialisation (médecine, dentaire...) pour favoriser l'installation de futurs médecins sur le territoire.
- Anticiper les départs à la retraite de généralistes et favoriser les interventions de spécialistes.
- Salarier des assistants médicaux ou des médecins à la CCPL pour favoriser l'installation.
- Promouvoir la qualité de vie du territoire sur les salons universitaires ou médico-sociaux pour le rendre attractif, en liaison avec les initiatives du projet de territoire des Hautes-Pyrénées.
- Favoriser l'éclosion des groupes médicaux à travers la création de groupes de santé.
- Mettre en place des actions de prévention dans le domaine de la santé sur l'ensemble du territoire.

ORIENTATION 3

CONSERVER ET DÉVELOPPER DES PRESTATIONS DE SERVICE PUBLIC AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

ACTION N°1 : Agir sur la proximité des services publics avec un soutien de la CCPL sur le secrétariat de mairies

Exemples de sous action : réfléchir à un service de remplacement des secrétaires tout en renforçant l'équipe pour plus d'expertise. Anticiper les évolutions métiers, en favorisant la mise en réseau et la formation continue. Organiser un référentiel métier et un pôle d'appui.

ACTION N°2 : Aider les communes à bénéficier de services nécessaires au bon fonctionnement du service public de proximité

Exemple de sous action : s'engager auprès des communes pour offrir, par convention, un service public de proximité avec des services techniques, des services de maintenance informatique et de cyber sécurité, un service d'accompagnement des projets communaux, un support pour l'assainissement non collectif, ou encore de conseil en énergie partagé...

ACTION N°3 : Appui au réseau des assistantes maternelles du territoire

Exemple de sous action : communiquer sur le réseau des assistantes maternelles existant sur le territoire en créant un répertoire de l'offre présente sur la CCPL.

ORIENTATION 4

RENDRE ACCESSIBLE L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION DE LA CCPL À TOUS LES PUBLICS

ACTION N°1 : Favoriser la communication envers les habitants et acteurs du territoire

Exemples de sous action : communiquer les actualités et projets sur le territoire à travers un site internet, mettre en place une lettre d'information numérique trimestrielle et animer de réseaux sociaux.

ACTION N°2 : Développer la communication envers les conseillers municipaux et les maires

Exemples de sous action : envoyer les comptes rendus de réunion de la CCPL aux conseillers municipaux et valoriser le site internet auprès des élu(e)s.

ORIENTATION 5

FAVORISER L'INSERTION NUMÉRIQUE

RÉFLEXIONS ET PISTES D'ACTIONS :

- Développer des actions à destination de la population pour faciliter la formation aux outils numériques, avec par exemple des bus numériques.
- Mutualiser les équipements informatiques pour en faciliter l'accès à la population (mairies, collèges, lycées, écoles...)

ORIENTATION 6

AMÉLIORER LA QUALITÉ URBAINE ET PAYSAGÈRE

ACTION N°1 : Elaborer un PLUi

Exemple de sous action : élaborer un document unique de planification pour les 57 communes du territoire concernant les enjeux d'habitat et de consommation foncière.

ACTION N°2 : Intervenir en aide aux communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et de planification

Exemples de sous action : rédiger des projets de délibération, des arrêtés, et accompagner dans les discussions avec les services de l'état et le bureau d'études.

ORIENTATION 7

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE CULTURELLE DE TERRITOIRE

RÉFLEXIONS ET PISTES D'ACTIONS :

- Développer une maison d'artiste sur le territoire.
- Créer un festival itinérant d'une année sur l'autre sur le territoire.
- Elaborer une politique culturelle définie par les élu(e)s.

ORIENTATION 8

FAVORISER LE BIEN ÊTRE DE LA POPULATION AVEC DE NOUVELLES OFFRES DE SPORT-SANTÉ ET DE LOISIRS

ACTION N°1 : Construire un centre aquatique intercommunal en remplacement de la piscine de Lannemezan

Exemple de sous action : répondre au besoin d'apprentissage des nages de 45 écoles, 4 collèges et 1 lycée, améliorer l'accessibilité de l'équipement en permettant des ouvertures au public en soirée et le week-end, construire un équipement moderne chaleureux et économe énergétiquement pour accueillir le grand public et les familles dans de bonnes conditions.

Favoriser le sport santé pour les habitants du territoire à travers la construction du centre aquatique.



ACTION N°2 : Favoriser les dynamiques et les projets d'équipements sportifs sur le territoire à destination des jeunes

Exemples de sous action : aider à l'émergence de city-stades sur Lannemezan, Galan, et Capvern, ainsi que l'espace multi-activités à Lannemezan pour compléter l'offre présente à La Barthe-de-Neste.

ACTION N°3 : Conforter la gestion multi-sites des centres de loisirs de la Barthe-de-Neste, Lannemezan et Capvern.

Exemples de sous action : développer des activités qualitatives et mettre en place un programme commun pour favoriser les échanges entre enfants du territoire.

ACTION N°4 : Construire une politique intercommunale pour les centres de loisirs ou les activités à destination des jeunes

Exemple de sous action : développer davantage d'actions sur les sites de la CCPL et notamment en faveur des adolescents.

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU
DE LANNEMEZHAN

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LA CCPL : UN TERRITOIRE VECU

COMMENT SE COMPOSENT LE TERRITOIRE ET SA
POPULATION ?

LA CCPL : UN TERRITOIRE ECONOMIQUE EN DÉVELOPPEMENT

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

LA CCPL : LE DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ DE VIE PAR LA QUALITÉ DE L'ESPACE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE





**DIAGNOSTIC
2018**

**QUESTIONNAIRES
AUX HABITANTS**

**ENQUÊTE AUX
PARTENAIRES**

**ENTRETIENS AVEC
LES ÉLUS**

**ATELIERS AVEC LES
ELUS COMMUNAUTAIRES**

SYNTHÈSE

**PROJET
DE TERRITOIRE**

“ « Le projet de territoire est
intéressant pour qu'on soit tous
réunis pour le territoire pour faire
avancer les choses »
Elu(e) »

“ « Le projet de territoire c'est
s'interroger sur comment on
développe le territoire »
Elu(e) »

LES RESSOURCES UTILISÉES

Des données de cadrage issu
de l'INSEE et l'observatoire
des territoires

Diagnostic CAF réalisé en
2018 et la plaquette de la
Convention Territoriale
Globale

Diagnostic de territoire de
2018

Diagnostic Projet
Alimentaire de Territoire du
Pays des Nestes 2017/2018

Etude relative aux mobilités
durables dans les Hautes-
Pyrénées de 2019 - DDT

Schéma de développement
touristique et de loisirs

Etude Tiers lieux réalisée en
2017 par le Pays des Nestes

Diagnostic, PADD et DOO
pour l'élaboration du SCoT

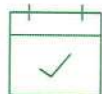
Observatoire du commerce
et de la consommation - CCI
Midi-Pyrénées

....

Entretiens avec les
élus, temps
d'observation,
participation à des
réunions....



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



CRÉATION EN 2017

La CCPL est née à l'issue de la fusion de trois communautés de communes : la **Communautés de communes Neste Baronnies**, la **Communauté de communes des Baronnies** et la **Communauté de communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses**.



4 VILLES BOURG CENTRE

Lannemezan
La Barthe-de-Neste
Galan
Capvern



Lannemezan
"PETITE VILLE DE DEMAIN"



57 COMMUNES



82 ELUS



UN OFFICE DE TOURISME
INTERCOMMUNAL

UN 1 STATION CLASSÉE DE
TOURISME



UN 1 SITE CLÉ EN MAIN



TERRITOIRE
OCCITANIE ZONE ECONOMIQUE



TERRITOIRE D'INDUSTRIE
COMMINGES - NESTES

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SUR QUOI INTERVIENT LA CCPL ?

DES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Malgré le fait que la région Occitanie soit chef de file en matière de **développement économique**, la CCPL a la compétence territoriale. Elle agit : sur l'aide à l'immobilier, les aides aux commerces, l'aménagement des zones d'activités... Par sa compétence, elle accompagne les différentes initiatives des porteurs de projets ou des mairies sur le montage financier des projets au sein des communes de la CCPL.

La CCPL se doit d'assurer la **promotion du tourisme** à travers l'Office de tourisme intercommunal : **Coeur des Pyrénées**

La CCPL agit également sur de nombreux services à la population tels que l'entretien des cours d'eau (avec sa compétence sur la **gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations GEMAPI**), la **collecte et le traitement des déchets**, l'**accueil des gens du voyage** sur des aires aménagées à cet égard. Elle est également compétente pour **l'aménagement de l'espace** et du territoire avec l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ou les documents d'urbanisme comme les cartes communales.

DES COMPÉTENCES DÉFINIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La CCPL accompagne également les ménages du territoire sur l'amélioration de leur logement, au travers de sa **politique du logement et du cadre de vie**, et sa compétence sur le **soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie**. Elle joue également un rôle en matière de **protection et mise en valeur de l'environnement**. Elle soutient les familles et s'investit sur les **centres de loisirs** pour l'accueil des enfants du territoire. Depuis 2018, elle s'engage auprès des habitants du territoire sur l'équipement de service avec notamment la **construction du centre aquatique intercommunal**.

DES COMPÉTENCES VOLONTARISTES A DESTINATIONS DES COMMUNES

La CCPL mène des actions volontaristes telles que :

- La gestion des sites touristiques
- La gestion de l'assainissement avec le Service public d'assainissement non collectif
- La cotisation au SDIS pour l'incendie et les secours
- Les sentiers de randonnée
- Les services aux communes en matière de secrétariat aux communes ; en matière de technique et informatique et sur le transport scolaire et le transport à la demande

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DANS QUELLES DYNAMIQUES S'INSCRIT-ELLE ?

Le projet de territoire du département des Hautes Pyrénées

AXE 1 :

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT EN S'APPUYANT SUR L'IMAGE DES PYRÉNÉES ET L'ESPACE MÉTROPOLITAIN ASSOCIANT PAU-TARBES-LOURDES.

AXE 2 :

ACTIVER LE MOTEUR PRODUCTIF ET MIEUX TRANSFORMER LES REVENUS TOURISTIQUES EN EMPLOIS LOCAUX.

AXE 3 :

CONCENTRER LES RESSOURCES PUBLIQUES ET PRIVÉES POUR CRÉER DES EMPLOIS ET DE LA RICHESSE.



L'association accompagne plusieurs actions en lien avec les partenaires concernés :

- La marque HaPy Saveurs ;
- Des actions d'attractivité en faveur des professionnels de santé ;
- L'accompagnement de la French Tech ;
- Des actions de marketing territorial et notamment la participation au salon Parcours France.



LA CCPL : UN TERRITOIRE VECU

COMMENT SE COMPOSENT LE TERRITOIRE ET SA
POPULATION ?

*« Les territoires vécus désignent des espaces locaux structurés par les
activités quotidiennes des habitants qui y vivent. »*

Jacqueline Lorthiois, économiste et urbanisme.



CONTEXTE - POPULATION

Un maillage territorial rural composé de petites communes

Si la communauté de communes n'a cessé de perdre en nombre d'habitants après **les années 70 du notamment à la déprise industrielle**. Depuis les années 1999 la tendance s'est inversée.

Entre 2000 et 2014 le territoire voit sa population croître de 0,44% qui s'explique en grande partie par un solde migratoire positif.

La CCPL compte **17 755 habitants**, en 2018.

La population se répartie de manière inégale sur le territoire, avec une **densité plus forte au centre du territoire à proximité des villes bourg centre**.

La communauté de communes forme un maillage de communes de différentes tailles avec des communes avec **plus de 1 000 habitants** (Ex. Lannemezan, La Barthe-de-Neste, Capvern), des communes entre **300 et 700 habitants** (Ex. Galan, Hèches, Pinas) mais également des communes qui comptent **moins de 200 habitants** (Ex. Pélé, Saint-Arroman, Sarlabous).

Cependant, certaines communes ont connu un regain de population ces dernières années comme Recurt, Escots ou encore Bourg de Bigorre qui ont un taux d'évolution supérieur à 3 %.

“

« La CCPL est construite autour d'un maillage territorial très différent avec des petits villages et des bourgs moyens. La fusion de 2017 a marié des territoires très différents. »

Elu(e)



CONTEXTE- POPULATION

Un vieillissement de la population plus fort qu'à l'échelle nationale

La répartition de la population sur le territoire montre l'importance du vieillissement sur le territoire. Plus **d'un tiers de la population de la communauté de communes à 60 ans** ou plus en 2017 (36,7%).

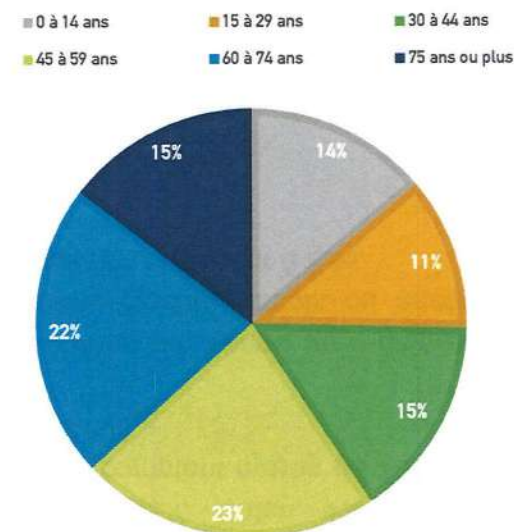
De plus, un fort déséquilibre existe entre le nombre de jeunes et le nombre de personnes âgées à l'échelle de l'intercommunalité.

Le territoire compte 157 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans en 2017 sur le CCPL contre 130 à l'échelle départementale et 80 à l'échelle nationale. Le territoire se heurte également à une **diminution des naissances ces dernières années** (127 en 2015, 114 en 2016 et 101 en 2017). Le nombre de personne par ménage a tendance à diminuer (2 en 2017 contre 2,2 en 2007) alors que le nombre de de ménages augmente dans le même temps (8168 ménages en 2017 contre 7750 en 2012).

Un territoire avec un taux de pauvreté plus faible qu'à l'échelle départementale

Sur l'ensemble de l'intercommunalité, le taux de pauvreté est de 14,2% en 2018 soit légèrement plus faible que le taux départemental (15,4%). Ainsi le pourcentage de revenus fiscaux imposés est légèrement plus fort (44,7% contre 44,4% sur le département). Comme pour tous les territoires, la crise Covid risque de fragiliser les ménages.

REPARTITION DE LA POPULATION DE LA CCPL EN 2017



« Bientôt il y aura plus de retraités dans le village que d'actifs, avec de moins en moins d'infrastructures pour eux »

Elu(e)



CONTEXTE- SERVICES

Des services publics en quête de renouveau

Le territoire a connu de nombreuses fermetures ces dernières années : la gendarmerie de Hèches en 2011, les trésoreries publiques de la Barthe-De-Neste et Galan, le tribunal administratif de Lannemezan en 2007.

En effet, comme à l'échelle nationale depuis ces dernières années, le territoire connaît une forte altération des services publics. Des initiatives locales ont pu être menées sur des territoires pour pérenniser les services, par exemple sur l'agence postale de Bourg-de-Bigorre qui est en gestion intercommunale.

Cependant, de nouveaux types de services ont vu le jour ces dernières années avec des permanences sur les communes pour la rénovation énergétique, l'amélioration de l'habitat (OPAH) et le guichet unique par exemple.

L'hôpital de Lannemezan : un pôle régional avec des structures diverses sur le territoire

Le pôle régional est vital pour le territoire de Lannemezan tant au niveau des services à la population qu'en terme d'emplois induits (près de 1350 soignants et personnels médicaux). A noter la présence de l'ESAT du Plateau qui accueille sur le territoire 53 personnes reconnues travailleurs handicapés. Le territoire a pour particularité d'accueillir un panel divers de structures collectives organisées autour de l'hôpital de Lannemezan.

Le territoire compte :

- 2 EHPAD à Galan
- 1 EHPAD Lannemezan
- 1 MARPA à Bourg de Bigorre (la seule du département)
- Une station thermale nommée la "Capitale du Rein"
- Une maison d'accueil spécialisée
- 3 unités de vie réhabilitation handicap
- Maison d'Enfants Diététique et Thermale
- Foyer d'accueil médicalisé

La problématique autour de la médecine généraliste et des soins spécialisés est en jeu sur le territoire. Certaines communes sont considérées en tension sur l'offre de médecins généralistes. Les départs à la retraite viendront prochainement aggraver cette situation.



CONTEXTE- SERVICES

L'importance de services pour la forte proportion de personnes vivant seules

Le territoire compte plusieurs initiatives pour compléter l'offre d'hébergements pour les personnes âgées :

la Marotte à Tilhouse, La Fontaine à Lannemezan ou une Résidence sur la commune de Recurt. Ces initiatives privées sont importantes pour pallier au **peu d'alternatives entre le domicile et l'hébergement en Ehpad.**

Sur le territoire de la CCPL, il est à noter que **41,5% des personnes de plus de 75 ans vivent seules.**

Cela souligne l'**importance des services de proximité sur le territoire**, qu'ils soient assurés par le département autour du dispositif APA, par les communes autour du CCAS (Lannemezan, La-Barthe-de-Neste, Capvern...) ou du CIAS des Baronnie et par le monde associatif (ADMR Land'Arros à Avezac, ADMR Baronnie-Bagnères à Bourg de Bigorre, ADMR Galan, Pyrène Lannemezan, Entraide Service).

Le CCAS de Lannemezan gère l'aide sociale dont la gestion en abri de nuit, la gestion de la navette Bandoulier et la gestion de télé assistance.

L'amélioration et l'adaptation de l'habitat à domicile vont devenir un enjeu majeur sur les prochaines années compte tenu des tendances démographiques et du très fort taux de propriétaires vivant seuls. Le département des Hautes-Pyrénées a mis en place l'initiative Solid'action qui tend à atteindre cet objectif et préconise une territorialité de l'offre sociale afin de mieux cibler les actions sur le territoire et répondre aux personnes en situation de fragilité.

66

*« On est face à une vraie problématique :
Comment on maintient les personnes âgées à
leur domicile dans des bonnes conditions ? »*

Elu(e)



En 2017, le territoire compte 3 055 enfants de 17 ans et moins

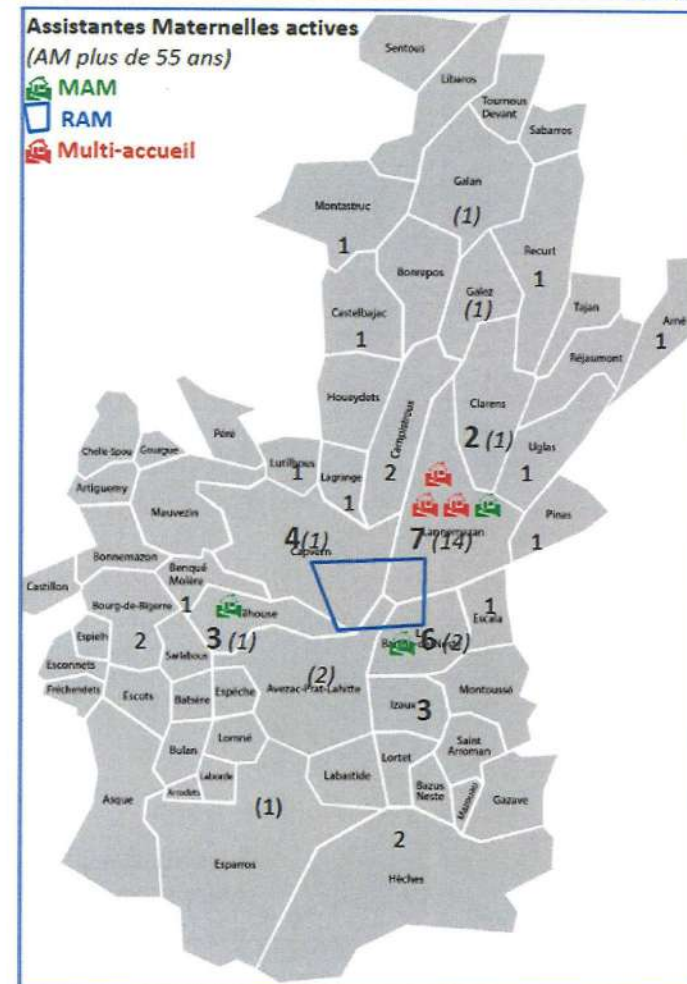
Accueil petite enfance : une offre essentiellement tournée vers les modes de garde individuelle

Une large partie du territoire n'est pas couverte par des structures d'accueil dédiée à la petite enfance. **L'accueil collectif est concentré sur Lannemezan** avec environ 56 places : *Crèche de l'hôpital, Multi Accueil "l'île aux enfants" et le multi accueil "babilou".*

L'accueil petite enfance repose largement sur les modes de garde individuelle assurés par des assistantes maternelles agréées.

Une pression constante de demande d'accueil des jeunes enfants a été constatée ces dernières années.

En 2018, on compte sur le territoire 58 assistantes maternelles, un relais d'assistantes maternelles (RAM) multi-sites sur Lannemezan, La Barthe-de-Neste, Tilhouse, et Capvern ; et 3 Maisons d'assistantes Maternelles (MAM) sur Lannemezan, La Barthe-de-Neste et Tilhouse.





CONTEXTE- ENFANCE JEUNESSE

Une offre hétéroclite en centres de loisirs

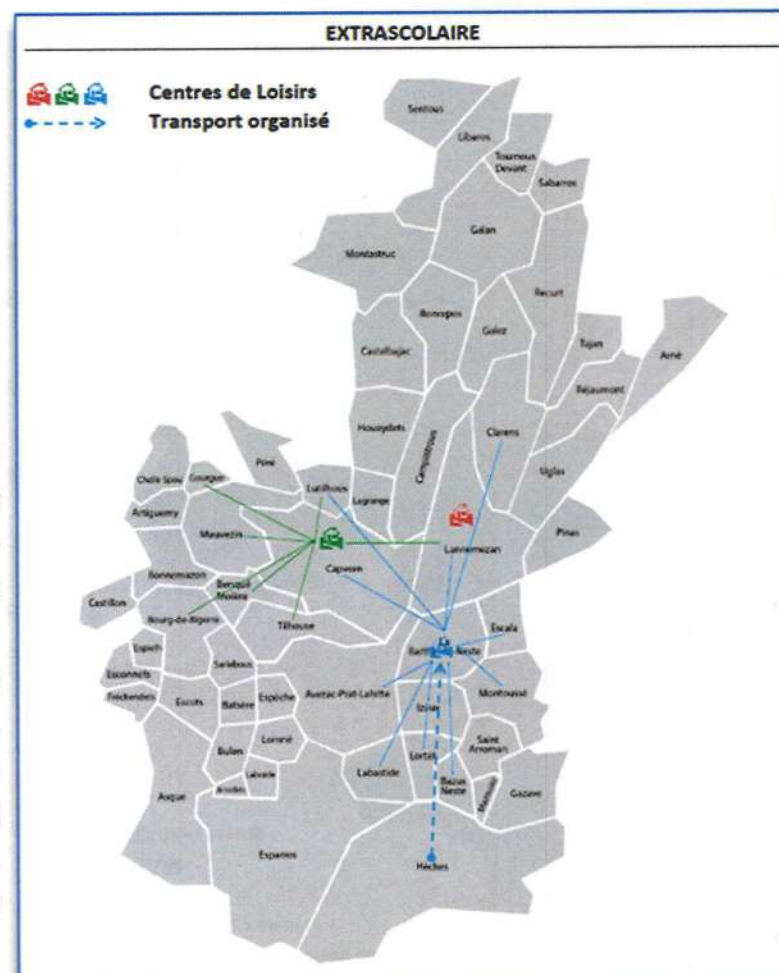
L'offre en centre de loisirs est essentiellement assumée par une association sur Lannemezan et par des structures situées sur les bourgs centre : La Barthe de Neste, Capvern. Ces centres de loisirs ont un rayonnement plus large que l'échelle communale et disposent de moyens financiers hétérogènes pour proposer une offre incitative et qualitative. Il n'existe pas pour l'heure de démarche de mutualisation entre ces centres de loisirs.

Peu d'espaces et d'actions dédiés aux ados

Le local jeune accueille les adolescents à partir de 11 ans à Lannemezan.

Ces adolescents participent à l'organisation de manifestations ou d'animations dans la ville mais aussi à des séjours, des échanges européens, des chantier-jeunes, des rencontres inter-structures de jeunesse, des ateliers cuisine, des activités sportives, culturelles et manuelles à la journée ou en soirée, des montages de projets sur diverses thématiques : la citoyenneté, la solidarité, la protection de l'environnement, le patrimoine, la prévention...

Les espaces ludiques et récréatifs pour le public ado se sont améliorés sur les dernières années avec de nouvelles activités proposées (agorespace sur la Barthe de Neste, accrobranche) même si globalement il est constaté **peu d'espaces dédiés sur le territoire. A savoir que 70 % des jeunes qui fréquentent le Local jeunes habitent sur la CCPL, 30% d'entre eux sur la commune de Lannemezan.** La majorité habite près de Lannemezan (moins de 7 km). Le renforcement d'une offre d'accueil dédiée à la jeunesse et aux adolescents fait partie des priorités relevées par la population dans le cadre de la concertation faite.





CONTEXTE- ENFANCE JEUNESSE

Des écoles rurales fragilisées

Sur le territoire, on compte **15 communes avec écoles** dont 4 RPI :

- Montastruc avec Burg et Bonnefont
- Capvern avec Lutilhous et Mauvezin
- Clarens avec Uglas
- Esparros avec Laborde

Les communes ont également des écoles ou groupes scolaires :

Avezac-Prat-Lahitte, Bourg de Bigorre, Galan, Hèches, La Barthe de Neste, Pinas et Lannemezan : « Las Moulia », « Les Bourtoulès » « Le Guérissa » et « Paul Baratgin »

Entre 2015 et 2019, il a été constaté une forte baisse des effectifs scolaires sur le territoire (1332 élèves en 2015 contre 1248 en 2019). Cette baisse est continue et constante depuis des années. En moyenne, les classes comptent 21 élèves.

Certaines communes ont engagé depuis des années d'importants travaux pour améliorer les conditions d'accueil ou de travail (Esparros, Capvern en particulier).

Malgré cela, la pérennité des ensembles scolaires sur le territoire tels qu'ils existent est menacée et l'inspection académique a soulevé à l'occasion du plan d'action des écoles rurales la fragilité de certains effectifs ou l'intérêt de certains regroupements scolaires. Des collectifs d'élus et de parents d'élèves ont été constitués pour défendre les écoles rurales du territoire.

De plus, le territoire compte 1 collège à Lannemezan (cependant certains enfants du territoire sont affectés sur d'autres collèges comme St-Laurent-de-Neste, Arreau ou encore Bagnères de Bigorre...) et 1 Lycée.

L'offre Post Bac est très faible sur le territoire avec tout de même des formations au CFPPA.

Le territoire détient un niveau de formation globalement faible, à titre d'exemple 12,5% des 20-24 ans sont sans diplôme.

LA CCPL : UN TERRITOIRE VECU

COMMENT SE COMPOSENT LE TERRITOIRE ET SA POPULATION ?

CONTEXTE-LOISIRS ET ASSOCIATIONS

Le tissu associatif est très riche et diversifié

Au total 650 associations sont recensées en 2018 avec 3539 licenciés sportifs. Sur la commune de Lannemezan, près de 90 associations sont comptées. Le territoire recense également beaucoup d'association sur les communes de Avezac-Prat-Lahitte, Capvern, La Barthe de Neste, Galan et Hèches. Sur les autres communes, quelques associations sont actives, dont les nombreux comités de fêtes et foyers ruraux essentiels pour l'animation de la vie sociale.

Des initiatives culturelles qui émergent

Quelques festivals culturels existent depuis de nombreuses années sur le territoire avec des succès populaires : festival Rencontrad à Avezac, rencontres musicales de Capvern, Fiesta cubana à Capvern, la fête de la tourte Pyrénéennes , la fête de la châtaigne de Bourg de Bigorre, les programmations culturelles estivales à l'Abbaye d'Escladieu, les fêtes de la musique présentent sur les différentes communes, le festival "Oh Léopard de la rue" à Capvern.....

Aucun de ces festivals n'a une dimension régionale. Au delà des 51 salles des fêtes du territoire, ce sont 21 structures culturelles qui sont réparties sur le territoire.

Le territoire ne compte aucun théâtre ou médiathèque. Les initiatives en terme de culture sont diverses mais souvent méconnues du grand public par défaut de communication ou de réseaux dédiés. Le PETR s'était investi sur une programmation culturelle qui a permis de mieux diffuser l'information sur le territoire.



CONTEXTE-L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS

Des équipements permettant de répondre à l'offre de la population mais relativement vieillissants et plus adaptés

Le territoire compte des équipements culturels et de loisirs :

- 1 Parc de Loisirs "Parc de la Demi-Lune" avec des animations jeux pour les familles et enfants (**70 000 visiteurs**).
- 1 Golf (**4 000 Green fee**) , 1 Bowling, 1 parcours acrobatique et un paint Ball à N'Co Park (**7 000 visiteurs**).
- 1 cinéma à Capvern. Un nouveau cinéma 3 salles va voir le jour dans les années qui arrivent à Lannemezan qui remplacera l'ancien cinéma.
- 2 piscines (Capvern et Lannemezan), un centre thermo-ludique.

La CCPL démarre un projet de centre aquatique intercommunal à Lannemezan.

- 1 casino
- 1 terrain city-stade
- Des gymnases et terrains de sport dans beaucoup de commune du territoire

De plus, 14 bibliothèques sont réparties sur le territoire et proposent un réseau de lecture intéressant pour la population, quelquefois sur des communes de taille modeste. Seul un service municipal dédié à la culture existe à Lannemezan.

La concertation menée avec la population a fait apparaître la nécessité de renouveler d'équipement jugé globalement insatisfaisant. Près d'un participant sur deux à l'enquête, demande le développement d'un espace aquatique de loisirs multiples. De plus, 56 % des répondants se rendent hors du territoire pour aller au cinéma.

LA CCPL : UN TERRITOIRE VECU COMMENT SE COMPOSENT LE TERRITOIRE ET SA POPULATION ?

RAPPEL

Compétences optionnelles :
- Action sociale d'intérêt communautaire

COMMENT LA CCPL INTERVIENT DEPUIS 2017 ?

Sur la politique enfance jeunesse :

En 2019, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale menée avec CAF, un diagnostic social à été réalisé.

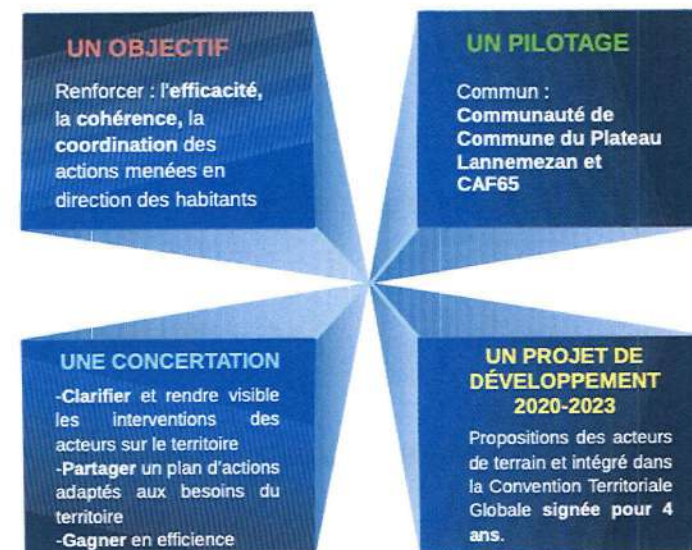
Une vingtaine d'actions a été choisie pour répondre aux problématiques du territoire avec pour principaux axes de développement :

- Améliorer l'insertion des habitants
- Renforcer l'accès au droit
- Développer la coopération entre les acteurs du territoire
- Renforcer l'attractivité du territoire

Sur l'organisation des centres de loisirs :

La CCPL s'est engagée sur le sujet des **centres de loisirs** et travaille à la clarification des actions et à la mutualisation dans l'organisation de ces centres sur le territoire.

Une démarche concertée en faveur du territoire du Plateau de Lannemezan



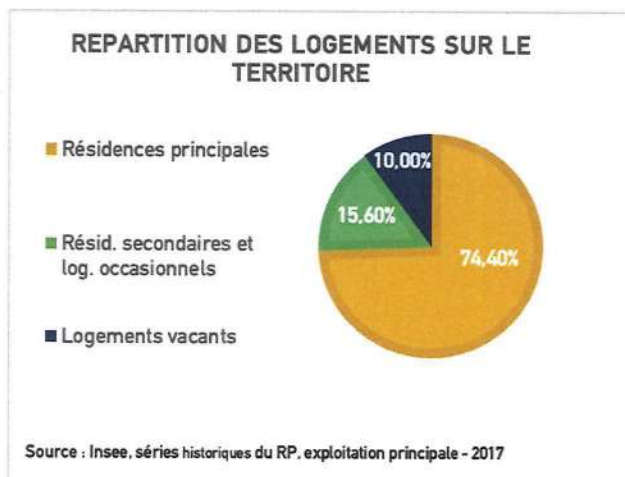


CONTEXTE- LE LOGEMENT

Un parc de logements représentatif d'un territoire rural

En 2017, la CCPL compte **15 %** des logements qui **sont des résidences secondaires** ou logements occasionnels, un taux relativement faible contrairement au département (23,3%).

Le territoire compte **10% de logements vacants**, un taux plus élevé qu'à l'échelle nationale (8,2%) ou qu'à l'échelle départementale (9,7%). Sur le territoire, plus de la moitié des résidences sont des maisons (60,3%), 38,4% sont des appartements, et 1,3% sont considérés comme autre catégorie. Une catégorisation typique des milieux ruraux.



Habitat : l'enjeu de la rénovation énergétique

Le parc est relativement ancien car 78% des résidences ont été achevées avant 1991. **L'enjeu de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements au vieillissement de la population est fréquemment soulevé.**

Le parc de logement compte près de 73% de propriétaires occupants et seulement 20% de locataires privés. Il connaît un taux de renouvellement plutôt faible avec les 3/4 de la population vivant dans le même logement depuis au moins 5 ans.

Les priorités d'intervention ont été les suivantes: la lutte contre l'habitat indigne, l'amélioration de la performance énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation des logements aux besoins des personnes en situation de handicap et le développement d'une offre locative privée sociale de qualité.

Cet enjeu de rénovation énergétique est apparu comme une des priorités pour la population lors de la concertation.

LA CCPL : UN TERRITOIRE VECU COMMENT SE COMPOSENT LE TERRITOIRE ET SA POPULATION ?

RAPPEL

Compétences optionnelles :
- Politique de logement et cadre de vie

COMMENT LA CCPL INTERVIENT DEPUIS 2017 ?

Sur le logement:

- Durant ces dernières années, la CCPL s'est engagée auprès de l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**, permettant aux propriétaires de logements de bénéficier d'aides spécifiques pour favoriser la réhabilitation du parc immobilier privé, et d'améliorer ainsi l'offre de logements sur le territoire concerné. Des permanences sont réalisées sur le territoire de la CCPL. Pour exemple, plus de 2,2 millions d'euros de travaux HT ont été engagés avec 1 239 069€ d'aides publiques sur l'OPAH menée de concert sur les ex CCPLB et CCB.
- La CCPL s'engage sur la politique Rénov'Occitanie 65 avec la mise en place d'un **guichet unique** qui oriente les ménages vers les parcours d'accompagnement et qui s'adapte à leurs besoins au sujet de la rénovation énergétique de leur logement.
- La CCPL est **partenaire de l'ADIL des Hautes-Pyrénées** qui est conventionné par le ministère chargé du logement. L'ADIL conseille sur le volet juridique, financier, ou fiscal pour l'achat, la vente, la construction ou la rénovation de logement. Des permanences sont également faites sur le territoire de la CCPL.



CONTEXTE- LA MOBILITE

La mobilité en milieu rural : une utilisation de la voiture indispensable sur le territoire



Route

Il s'agit d'un territoire desservi par des axes routiers majeurs,

- Axe Est / Ouest (de Toulouse vers Bayonne) : A64 2 sorties d'autoroute Lannemezan et Capvern et D817
- Axe Nord / Sud (du Gers vers l'Espagne) : D 929 Axe Auch – Arreau, D 939 Axe Galan – Lannemezan, D 24 Axe Boulogne sur Gesse – Lannemezan, D 17 Axe Trie dus Baïse – Lannemezan.



Train

2 gares ferroviaires : Lannemezan et Capvern



Aéroport

Desserte aéroportuaire importante à proximité :

- Aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (40km)
- Aéroport de Pau-Pyrénées (90km)
- Aéroport de Toulouse Blagnac (130km)

L'usage de la voiture dans les territoires ruraux est très fréquent. En 2018, la part des **déplacements domicile-travail effectué en voiture s'élève à 84,1%** sur le territoire de l'intercommunalité, contre 70,5% en France.

De plus, **90,3 % des ménages ont au moins 1 voiture** en 2017. Ainsi, beaucoup de personnes sont tributaires de la voiture pour se déplacer sur le territoire, accéder aux services, commerces ou loisirs. Concernant le transport en commun, un réseau en bus est présent sur le territoire assuré par un prestataire extérieur. Le réseau départemental « Ma ligne » mis en place depuis Tarbes, dessert les communes de Capvern, Lannemezan, La Barthe-De-Neste, Izaux, Lortet, Hèches jusqu'à Arreau. Cependant, les fréquences sont faibles. Cette offre de transport ne peut pas pallier l'usage des véhicules individuels.

Une offre de transport intercommunale à la demande est mise en place sur une partie du territoire à destination des personnes âgées et à mobilité réduite le mercredi matin.



CONTEXTE - MOBILITE

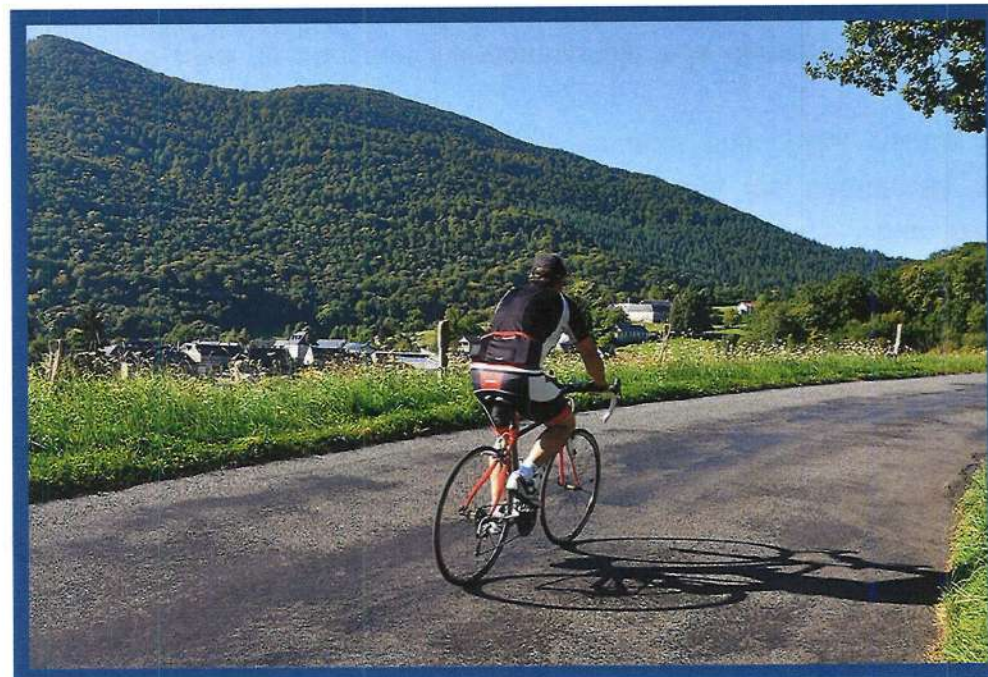
La mobilité douce peu développée

Le territoire de la CCPL compte deux aires de covoiturage à proximité du péage de Capvern et de celui de Lannemezan. Cependant ces deux aires ne sont pas officielles, elles ne sont pas identifiées sur les réseaux. Un travail de communication et de visibilité est alors à envisager.

Concernant la mobilité douce, le territoire dispose de peu d'aménagements cyclables. En 2021, la Véloroute Vallée de la Baïse (V82) inscrite au Schéma National des Véloroutes et Voies Verte est réalisée à 100%, elle relie Trie-sur-Baïse à Galan. Elle passe par les communes d'Escala, Lannemezan, Clarens, Galan et Bonrepos.

66 « La difficulté est de faire cohabiter les différents usages sur une seule route »

Elu(e)



LA CCPL : UN TERRITOIRE VECU

COMMENT SE COMPOSENT LE TERRITOIRE ET SA POPULATION ?

COMMENT LA CCPL INTERVIENT DEPUIS 2017 ?

Sur la mobilité

- ➔ La CCPL a subventionné la mission locale pour la **bourse aux permis pour les jeunes de 18 ans à 25 ans**, non scolarisés et inscrits à la mission locale.
- ➔ Le territoire dispose de deux bornes de recharge (Parking du Moulin des baronnies à Sarlabous et Parking de l'OT à la Barthe de Neste), un projet réalisé avec le SDE (Syndicat départemental d'énergie) des Hautes-Pyrénées en partenariat avec la CCPL.
- ➔ La CCPL s'est engagée sur **une étude concernant la mobilité territoriale**. Elle a fait le choix de ne pas être autorité organisatrice de la mobilité mais de venir en complémentarité avec la Région Occitanie.
- ➔ La CCPL à travers la mise en place d'un **Transport à la demande (TAD)** pour une partie du territoire : St-Arroman, la partie Nord du territoire et Capvern.
- ➔ La CCPL travaille à l'étude d'une voie verte avec le PETR du Pays des Nestes et de la CC Aure Louron.

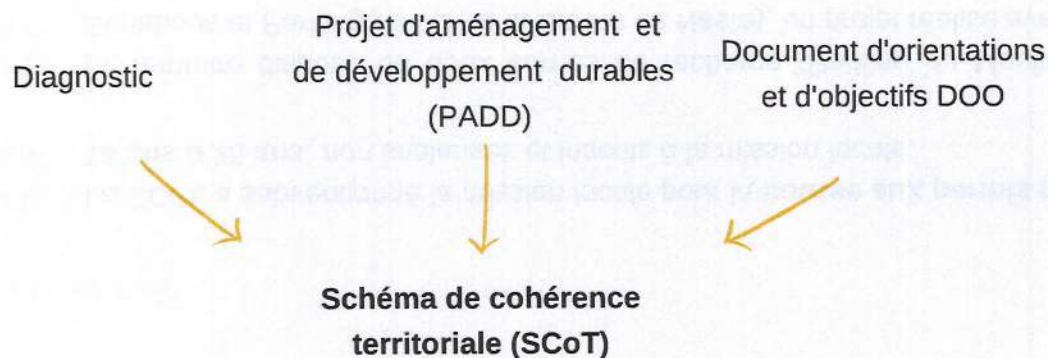


LA CCPL : UN TERRITOIRE VECU COMMENT SE COMPOSENT LE TERRITOIRE ET SA POPULATION ?

CONTEXTE-PLANIFICATION

La construction d'un SCoT qui doit s'inscrire dans les nouvelles priorités nationales, notamment avec le zéro artificialisation net des sols

En terme de planification urbaine et spatiale, la communauté de communes travaille actuellement à la mise en place d'un **schéma de cohérence territoriale (SCoT) depuis 2015**. Ce schéma aura pour vocation de définir des orientations d'aménagement à l'échelle de la CCPL et de la communauté des communes Neste-Barousse. Elles s'engagent dans la définition d'une stratégie territoriale de développement durable.



Les temps forts

2016

Elaboration du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement

2017

Elaboration du projet d'aménagement et de développements durables (PADD)

2018

Elaboration du document d'orientations et d'objectifs (DOO)

2020

- SCoT arrêté par délibération du conseil communautaire
- Avis différents ne permettant pas d'approuver sa validation

2021

Le SCoT est en attente de prise de décision pour continuer son élaboration. **A aujourd'hui, le SCoT doit s'inscrire dans les nouvelles priorités nationales.**

LA CCPL : UN TERRITOIRE VECU

COMMENT SE COMPOSENT LE TERRITOIRE ET SA POPULATION ?

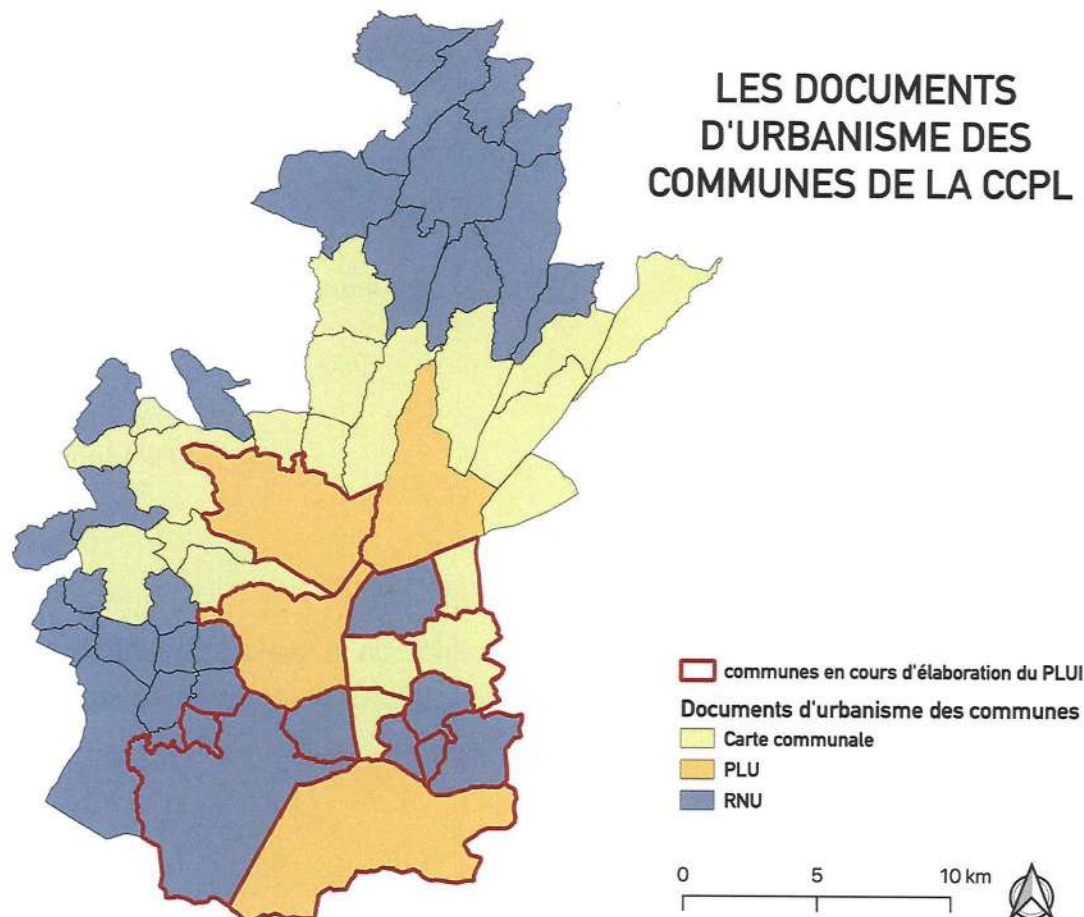
CONTEXTE-PLANIFICATION

L'élaboration d'un PLUI sur une partie du territoire

15 communes qui étaient sur le territoire de la communauté de communes Neste Baronnies travaillent actuellement sur la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) et les communes membres de la communauté de communes des Baronnies avaient également un PADD intercommunal ainsi qu'une charte intercommunale paysagère.

Plusieurs communes ont également des projets de cartes communales en cours.

LES DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES DE LA CCPL



LA CCPL : UN TERRITOIRE VECU COMMENT SE COMPOSENT LE TERRITOIRE ET SA POPULATION ?

RAPPEL

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace



COMMENT LA CCPL INTERVIENT DEPUIS 2017 ?

Sur la planification



En 2016, la démarche de l'élaboration du SCoT Piémont du Pays des Nestes a été lancée.

Le projet de SCoT arrêté n'a pas été validé par les personnes publiques associées et un nouveau SCoT s'appuyant sur les nouvelles orientations nationales est en cours de réflexion.



Un Plan local d'Urbanisme intercommunale à l'échelle de 15 communes.



La CCPL accompagne également les communes pour l'élaboration de leur carte communale.

A savoir

Depuis le 1 avril 2021,
un nouveau modèle de
SCoT dit modernisé est
en vigueur.

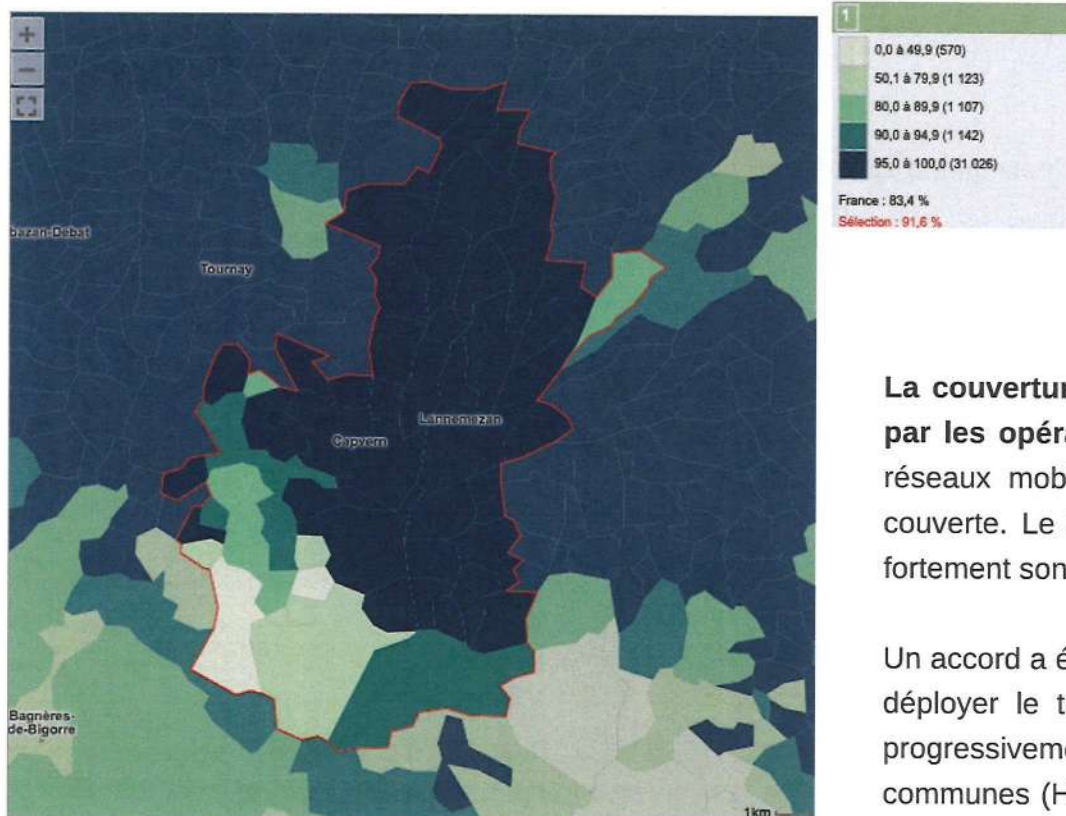




CONTEXTE - LE NUMERIQUE

1 Part de la surface couverte en 4G par a minima un opérateur (%), 2020

Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2017 et du 3ème trimestre 2020



© ANCT 2020 - IGN Admin Express

Une couverture numérique inégale sur le territoire

Le numérique est un élément clé de l'économie locale et est essentiel pour garantir une bonne attractivité économique et résidentielle.

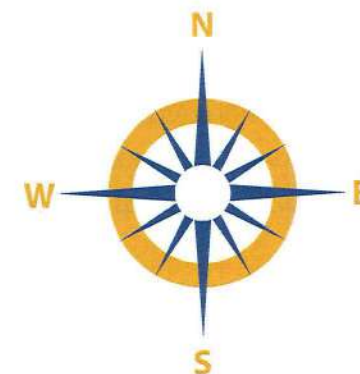
La desserte numérique est inégale sur le territoire avec peu de communes couvertes par une offre ADSL comprise entre 30 et 100 mbit/s. Les zones bien desservies se situent sur la ville centre de Lannemezan et les bourgs centre. Les espaces situés en périphérie des centres bourg ont globalement une desserte moyenne tandis que le reste du territoire présente une offre faible voire inexistante.

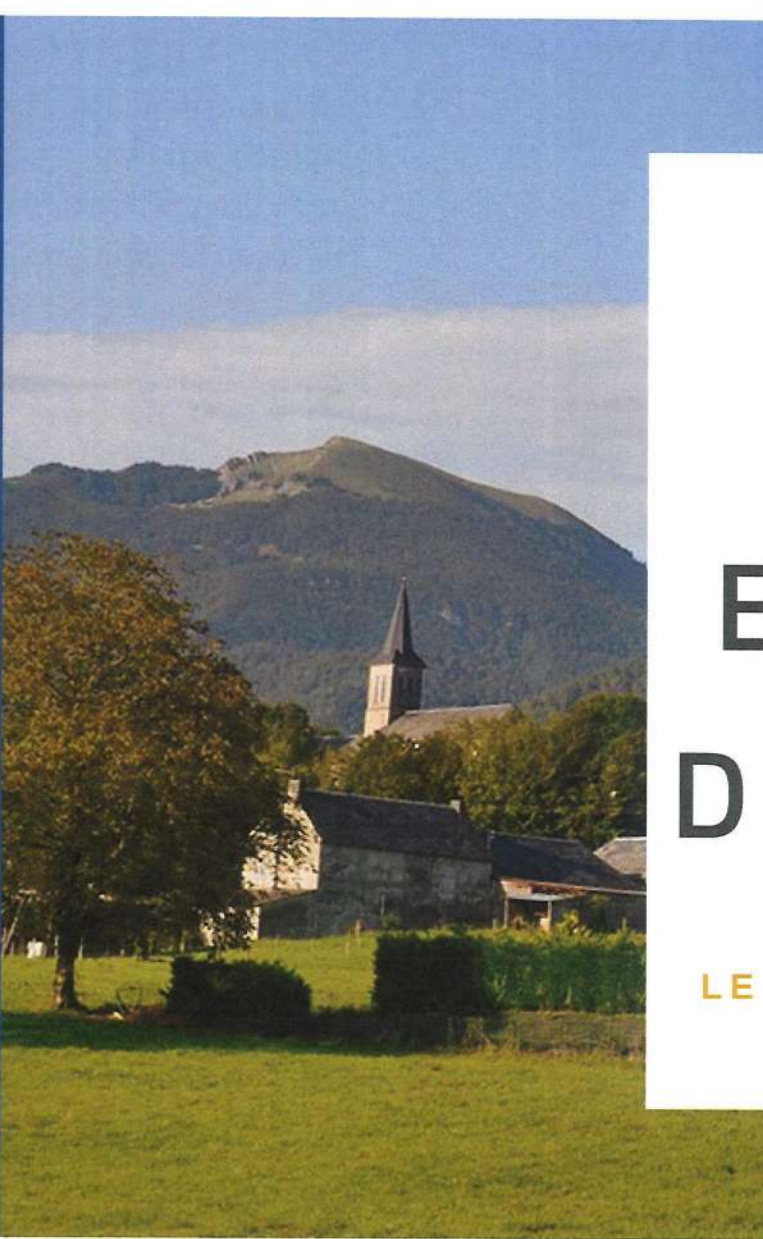
La couverture mobile est également très partielle malgré les données communiquées par les opérateurs. De nombreux foyers et espaces ruraux ne sont pas desservis par les réseaux mobiles et les données opérateurs semblent largement surestimer la population couverte. Le territoire enregistre de nombreuses zones blanches téléphoniques qui limitent fortement son attractivité et peuvent poser des problèmes de sécurité.

Un accord a été conclu entre l'opérateur Orange et le Département des Hautes-Pyrénées pour déployer le très haut débit sur tout le territoire d'ici 2022-2023. Le déploiement se fera progressivement en initiative privée Orange pour 53 communes et initiative publique pour 4 communes (Hèches, Saint-Arroman, Gazave et Montoussé). Les zones prioritaires sont celles qui disposent actuellement des plus faibles débits.

DES PROBLEMATIQUES QUI SE
DÉGAGENT DU DIAGNOSTIC

- Un vieillissement des habitants et un besoin de maintien à domicile de cette population
- Des services de proximité à la population à dynamiser
- Une offre de santé à maintenir, avec un possible désert médical dans les années qui arrivent
- Une offre collective pour la petite enfance et pour les assistantes maternelles à pérenniser
- Des écoles rurales du territoire de plus en plus fragilisées
- Des formations post-bac peu nombreuses voir absentes sur le territoire
- Un fort besoin de réhabilitation des logements en adéquation avec la population
- Des équipements pour la population relativement vieillissants et plus adaptés aux attentes
- Une offre de mobilité à développer
- Une cohérence à trouver sur la planification territoriale

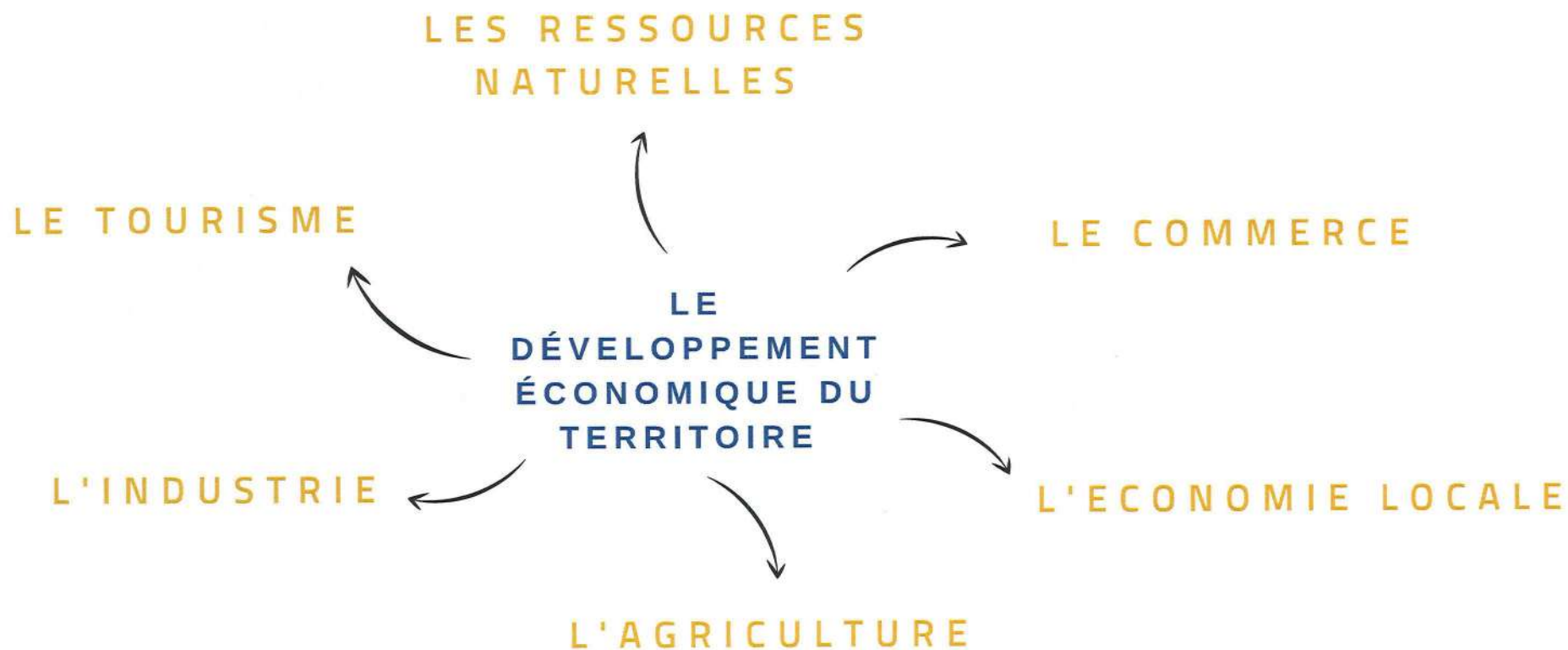




LA CCPL : UN TERRITOIRE ECONOMIQUE EN DÉVELOPPEMENT

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

LA CCPL : UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUE EN DÉVELOPPEMENT
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE



“

« Le territoire a besoin du développement d'une économie multiple : Industrie, tourisme, agriculture, commerce, artisanat... »

Elu(e)



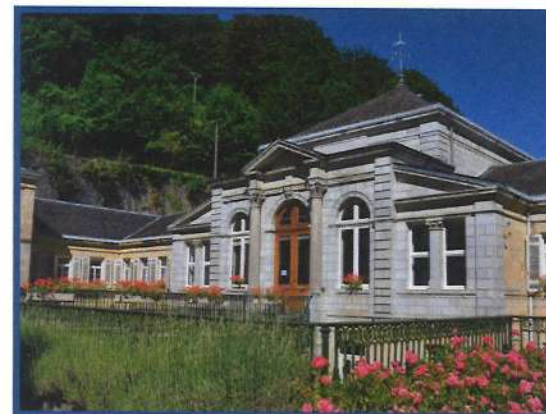
CONTEXTE - TOURISME

Une activité significative sur le territoire, avec des enjeux importants sur la commune de Capvern

Le territoire de la CCPL n'est pas une destination touristique (hormis les soins thérapeutiques et thermaux), il s'agit d'un **territoire d'animation**. Il dispose cependant de nombreux atouts et ressources, et propose une offre touristique large. **Le tourisme représente une activité significative sur le territoire**. Des enjeux de développement et d'emplois sont particulièrement présents sur la commune de Capvern.

Plus de 21 000 visiteurs par an sont recensés dans les Bureaux d'Informations Touristiques. Près de 4,3 Millions d'euros sont dépensés faite par les touristes sur le territoire et aux alentours (30km). Des retombées économiques à ne pas négliger.

En 2019, 118 242 nuitées ont été recensées sur l'ensemble de la CCPL.



● A Capvern-les-Bains, la **station thermale classée** accueille environ 4300 curistes par an, avec beaucoup de touristes extérieurs au territoire. Il s'agit de la 3ème station thermale la plus importante des Hautes-Pyrénées depuis 2019. La station dispose de 2 sources, la station dispose de 3 orientations : la Rhumatologie, l'appareil urinaire, et l'appareil digestif. Depuis peu, la station a mis en place un programme Post Cancer. De plus, l'espace bien-être Edenvik (spa en eau thermale) compte 20 000 visiteurs par an.

A savoir que les curistes restent en moyenne 21 jours sur le territoire. Cette population est importante pour le territoire, elle représente environ 90 300 nuitées (21nuits x 4300) soit **76 % des nuitées par rapport à l'année 2019**.



CONTEXTE - TOURISME

Un patrimoine naturel et culturel remarquable

Le territoire bénéficie d'espaces naturels de qualité et à forte valeur ajoutée : vallées des Baronnie et de la Neste, paysages très diversifiés, rivières, montagnes, tourbières, grottes, gourgue...

Il a également **des équipements structurants** tels que des sentiers de randonnées nombreux sur l'ensemble du territoire (PR, GR et Tour de Pays), des falaises d'escalade, des parcours pêche en rivière et étangs...

La plupart de ces sentiers sont accessibles à un public familial et peu sportif (46 sentiers sont balisés "petites randonnées"). Le territoire est également traversé par 2 GR (Chemin de St-Jacques de Compostelle), 2 sentiers d'interprétations et 10 sentiers VTT.

Le patrimoine culturel est également riche avec des vestiges de tours et châteaux forts, des églises classées, des retables, des bastides, du petit patrimoine rural...

Enfin, des sites naturels et culturels de qualité sont ouverts au public : Abbaye de l'Escaladieu, Château de Mauvezin, Gouffre d'Esparros, Espace Préhistoire de Labastide...

Pour rappel la CCPL est propriétaire et responsable de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de 3 sites touristiques :

- **L'Espace Préhistoire de Labastide** : 7 000 visiteurs
- **Le gouffre d'Esparros** : 30 000 visiteurs
- **Le Moulin des Baronnie à Sarlabous** (Camping, gîtes, boutique de producteurs, espace muséographie, espace de loisirs)





CONTEXTE - TOURISME

Une offre d'hébergement importante qui répond partiellement aux enjeux du territoire

Le territoire compte un parc d'hébergements diversifié : hôtellerie de plein air, meublés saisonniers de tourisme, hôtellerie, chambres d'hôtes et gîte d'étape, avec une station thermale qui participe à l'offre d'hébergements touristiques.

Ces dernières années, une augmentation qualitative a été réalisée au niveau des hébergements labellisés et/ou classés et le positionnement tend vers une offre en moyenne gamme. Quelques restaurants proposent une offre qualitative et/ou innovante : gastronomique, diététique et food truck à partir de produits locaux. sur les 38 établissements (Bars/restaurants) en 2020, 4 sont gastronomiques ou équivalents.

Malgré tout, l'offre hôtelière reste limitée, en centre urbain à Lannemezan comme en station thermale à Capvern-les-Bains et ne permet pas de répondre les attentes formulées par le public d'entreprises locales. Le territoire ne dispose pas non plus d'hébergements de grande capacité : en accueil groupes organisés (scolaires ou autres).

En 2019 le territoire compte :

- 282 meublés saisonniers (dont 70 % sont classés) majoritairement sur Capvern
- 20 établissement chambre d'hôtes (représentant 70 chambres) répartis sur l'ensemble du territoire
- 6 hôtels (représentant 179 chambres) sur Lannemezan et Capvern
- 4 campings
- 1 résidence de tourisme



CONTEXTE - TOURISME

Un territoire mal identifié et une image à construire

Le territoire est idéalement positionné géographiquement : Lieux de passages (axes touristiques, l'entrée des vallées d'Aure et Louron), proche de Toulouse ou Pau, à 1h30 de l'océan et proche de sites pyrénéens de destination : Parc National des Pyrénées, Pic du Midi, Station de sports d'hiver multiples ou Lourdes.

Cependant, malgré ses qualités paysagères et ses points de vue remarquables sur la chaîne de Pyrénées, le territoire a un déficit d'identification car il est hétérogène et n'est pas une destination touristique à part entière. Il souffre également de l'image donnée par les médias sur le Plateau de Lannemezan.

Une organisation touristique qui doit répondre aux enjeux du « E-Tourisme »

L'office de tourisme est structurée avec 3 bureaux d'informations et 2 relais d'information (Moulin de Baronnie et Mairie de Galan), elle est également présente sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook) mais aussi via le site internet. L'OT propose différents services: classement des meublés de tourisme, centrale de réservation....

Les réflexions en cours pour la promotion du tourisme local à l'échelle départementale

Le Conseil Départemental des Hautes- Pyrénées a mené en 2016 une réflexion stratégique sur la dynamisation touristique de son territoire.

Le pôle des Côteaux-Neste-Barousse-Baronnies constitue l'un des 10 secteurs distingués sur le département. Sur le pôle les atouts et arguments marketing sont d'ores-et- déjà repérés, mais la stratégie de communication reste à mettre en place pour acquérir un positionnement reconnu sur les marchés du tourisme.

4 grands enjeux ont été dégagés pour ce pôle touristique : Créer la destination et l'installation dans l'esprit des clients et des acteurs ; tirer parti de la proximité des sites à très forte notoriété ; utiliser la zone de chalandise de la métropole Toulousaine ; monter en gamme.

“ « La CCPL doit être attractive, capter le public local et les touristes »
Elu(e)



CONTEXTE - TOURISME

Des recettes touristiques à ne pas négliger pour la CCPL

Recettes indirectes activités touristiques sur le territoire de la CCPL

5 439 132 €

*118 242 nuitées X 46 € * = 5 439 132€*

**(Dépenses estimées par touriste et par jour dans les Hautes-Pyrénées ; hébergements, transports, restaurations, autres...)*

LA CCPL : UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUE EN DÉVELOPPEMENT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

COMMENT LA CCPL INTERVIENT DEPUIS 2017 ?

Sur le tourisme :

→ La CCPL a engagé un travail sur **les sentiers de randonnée**, structuré par plusieurs actions :

- Mise en place d'ateliers avec les élus en charge sur la gestion et l'entretien des sentiers du territoire
- Présentation de l'ensemble des sentiers et topos à télécharger sur le site internet
- Création d'une offre plus ludique pour accompagner les randonneurs sur les chemins via l'application « Parlez Chemin » développée avec le Pays des Nestes et Caminéo (1ère offre pour le printemps 2021)

→ La CCPL s'engage avec le PETR Pays des Nestes sur le **développement de ses outils numériques** (e-tourisme) : nouveau site internet, application numérique pour les chemins, mise en place de panneaux d'information numérique extérieur.

RAPPEL

Compétences obligatoires :

- Développement économique
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme



LA CCPL : UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUE EN DÉVELOPPEMENT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

COMMENT LA CCPL INTERVIENT DEPUIS 2017 ?

Sur le tourisme :

- La CCPL a entamé une réflexion sur le **projet d'une création d'une voie verte Lannemezan-Arreau** à partir de la voie ferrée inoccupée. L'objectif est de trouver une alternative sécurisée à la RD929, être un axe de mobilité du quotidien, et être une attractivité touristique. Ce projet devrait débiter les travaux en 2024.
- La CCPL travaille sur un projet d'**entretiens des arbres remarquables et significatifs** mené par la CCPL avec la Maison de la nature, dans le but de créer un circuit pédestre à thème.
- La CCPL élabore son **schéma de développement touristique en 2021**, qui s'appuiera sur le schéma existant de 2018, dégagant des enjeux et axes pour répondre aux problématiques rencontrées.

RAPPEL

Compétences obligatoires :

- Développement économique
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme





CONTEXTE - AGRICULTURE

Un territoire de piémont agricole

Les surfaces agricoles occupent 47% du sol de la CCPL. Le territoire compte 700 exploitations en 2017, dont 256 ont plus de 60 ans. 65 % des exploitants agricoles ont plus de 50 ans et exploitent plus de la moitié des surfaces (52%).

L'enjeu du renouvellement des actifs se posera et des surfaces importantes seront libérables dans les 10 ans à venir.

3 systèmes d'exploitation coexistent sur le territoire avec :

- De l'élevage et les surfaces fourragères au sud
- De la polyculture et de l'élevage sur Plateau et la Vallée de la Neste
- De la culture et moins d'élevage au Nord

Les exploitations agricoles demeurent globalement de petite taille. On note le constat d'une faible diversification des exploitations et d'une faible structuration en vente directe/label/magasin.

En 2019, 32 exploitations sont engagées en agriculture biologique.

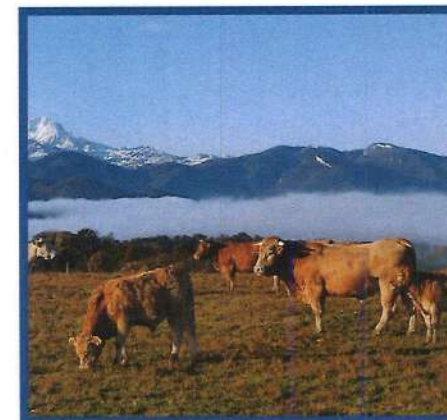
Le territoire attire de plus en plus de maraîchers depuis ces dernières années.

Des initiatives locales disparates pour mettre en valeur la filière alimentaire

Des actions ont été conduites sur le territoire avec l'animation de collectifs agricoles (GVA du Plateau de Lannemezan Neste-Barousse, GVA des Baronnie, Association de développement agricole Côteaux Magnoac).

Sur les Baronnie, quelques initiatives ont été prises : Porc Noir de Bigorre, valorisation de la châtaigne et des vergers, Paysans des Baronnie, foire aux béliers, boutique de produits locaux, Croquez Local.

Du champs au consommateur, **des initiatives se développent, mais sont freinées par un manque de synergies des acteurs**, ou la difficulté de vivre correctement de l'activité. A noter que le territoire ne compte pas pour l'heure d'abattoir en état de fonctionnement ni d'enseignes pour les producteurs locaux, une réflexion est en cours.





CONTEXTE - AGRICULTURE

Vers une approche globale et territoriale des enjeux alimentaires et agricoles

Dans le cadre du projet de territoire des Hautes-Pyrénées, le Conseil Départemental et les trois Chambres consulaires, réunis au sein d'Ambition Pyrénées, ont pris l'initiative de créer une **signature «HaPy Saveurs» pour mettre en valeur les produits et savoir-faire emblématiques des Hautes-Pyrénées** dans la filière alimentaire et agro-alimentaire.

Le PETR du Pays des Nestes a quant à lui répondu à un appel à projet DRAAF pour la **mise en place d'un projet alimentaire de territoire avec les collectivités partenaires**. Le but est de **promouvoir et développer une alimentation de qualité**, dont la responsabilité incombe à tous les acteurs de la chaîne alimentaire du producteur jusqu'au consommateur. Une telle initiative vise à plus d'équité dans la répartition de la valeur ajoutée, à une accessibilité sociale accrue et ambitionne d'être plus bénéfique pour l'environnement.

Cela passe par l'éducation du consommateur (production, saisonnalité, cuisine, gaspillage alimentaire ...) et la sensibilisation à l'impact de l'alimentation sur la santé, la relocalisation de l'alimentation, en s'appuyant sur toutes les agricultures (filieres longues, courtes, bio, conventionnel...) et les savoir-faire. L'approvisionnement des restaurations collectives en produits locaux et notamment bio, est un des leviers des actions d'organisation économique et de mise en relation de l'offre et de la demande. Sur le seul territoire de la CCPL, ce sont tous les jours 1 300 enfants qui fréquentent les cantines.





COMMENT LA CCPL INTERVIENT DEPUIS 2017 ?

Sur l'agriculture :

- Le PETR du Pays des Nestes a lancé en 2018 le Projet Alimentaire de Territoire, le but est de promouvoir et développer une alimentation de qualité. La CCPL est partie prenante du projet, des actions ont déjà été réalisées :
 - Kit Gourmet Bag à destination des restaurateurs
 - Formation « éco-défi » à destination des restaurateurs
 - Gestion des déchets à destination de la population locale
 - Création d'une carte numérique des producteurs
 - Fête locale pour promouvoir les produits locaux – Fête de la Tourte 2019
 - Action bio pour tous
- La CCPL accompagne des porteurs de projets :
 - un collectif de producteurs dans la création de marchés itinérants dans la vallée des Baronnie.
 - à la structuration d'un magasin de producteurs
- La CCPL réalise un travail de sensibilisation alimentaire à destination des jeunes public. En 2020, 7 écoles et 3 centres de loisirs ont participé, soit au total 250 enfants sensibilisés.



CONTEXTE- LES RESSOURCES LOCALES

Un territoire avec un potentiel de ressources naturelles important

Un territoire dispose :

- 14 200 hectares de forêts
- 43 forêt publiques ou domaniales
- 2182 propriétaires forestiers recensés
- 3212 hectares de landes à valoriser
- environ 30 entreprises mobilisées sur le bois





COMMENT LA CCPL INTERVIENT DEPUIS 2017 ?

Sur la forêt :



En 2017, la CCPL lance un projet de E-Forêt qui est la création d'un logiciel pour la gestion, la mobilisation et la commercialisation de la ressource forestière des Pyrénées et du Piémont. L'objectif est de mobiliser "plus" pour d'approvisionner de nouveaux industriels ; réduire les coûts d'évaluation, prospection et mobilisation pour proposer un prix d'achat plus élevé aux propriétaires et exploiter les petites parcelles privées. Le chef de file de ce projet est la CCNB. Un travail de communication a été réalisé : avec la réalisation de vidéos de promotions sur le territoire (touristiques et économique) mais aussi sur les différents sites d'accueil d'industrie sur le bois et la plateforme e-forêt, ainsi qu'un plan de communication avec l'achat d'espaces publicitaire pour la promotion de l'e-forêt.



En 2018, un projet Promobiomasse avec 6 partenaires, le but est de réaliser un travail en réseau pour le développement d'un modèle intégré de gestion durable de la biomasse forestière en circuit court applicable aux zones de montagne de l'espace SUDOE.



En 2019, création de l'association Bois D'occitanie qui a pour objectif l'utilisation du logiciel, l'animation de la filière, la promotion du territoire et des acteurs afin le développement de l'économie de la forêt. 5 types de collèges sont prévus avec dans un premier temps les fondateurs publics (CCPL, CCNB et le PETR), puis les fondateurs forestiers et propriétaires forestiers (COFOR et SIPF)

LA CCPL : UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUE EN DÉVELOPPEMENT

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE



CONTEXTE- L'INDUSTRIE

Un territoire marqué par son histoire industrielle

Depuis les **années 70's**, Lannemezan est le **berceau d'une activité industrielle fondée sur les usines de chimie** : l'unité de production Arkema qui existe depuis 1917, produit un composé chimique depuis les années 60.

Le pôle de Lannemezan a connu une crise industrielle au milieu des années 2000 notamment dû à la fermeture en 2008 d'Alcan (Usine d'aluminium, anciennement Pechiney implantée depuis 1939). En 2008, une mobilisation politique a favorisé l'implantation de nouveaux pôles comme Knauf Insulation et qui a permis la création de 180 nouveaux emplois sur le site.

En 2018, **l'ensemble des activités industrielles de Lannemezan représente environ 800 emplois.**

La qualité de **carrefour géographique** dont le territoire dispose est un atout favorable à l'accueil de nouvelles entreprises : raccord avec l'autoroute, proximité avec l'Espagne, accès par voie ferrée et proximité de 3 aéroports.

“ *Le passé industriel de la CCPL est une richesse. Ce passé ne mérite que d'être développé »*
Elu(e)





CONTEXTE- L'INDUSTRIE

Un territoire marqué par son passif industriel



Il existe plusieurs zones d'activités économiques sur le territoire de la CCPL en particuliers sur les communes de Lannemezan La Barthe-de-Neste, Capvern, Hèches, Campistrous, pour les plus importantes.

De plus, la communauté de communes est propriétaire d'une partie de la friche industrielle du CM10 .



La friche industrielle du CM10 est un véritable atout en termes de dynamiques industrielles. Cette propriété peut permettre l'implantation de nouvelles entreprises et favoris une nouvelle économie et de nouveaux emplois sur le territoire.

Le territoire de la CCPL fait partie du périmètre du **Territoire d'Industrie Comminges Nestes**. Ce dispositif a pour objectif d'anticiper et développer les emplois en rendant le territoire attractif, renforcer les filières et développer des activités valorisant les ressources naturelles, accompagner l'innovation notamment dans les secteurs de l'énergie et du traitement des déchets.

COMMENT LA CCPL INTERVIENT DEPUIS 2017 ?

Sur l'industrie :



En 2018, le site du CM10 est retenu par l'Etat dans le dispositif AMI "reconquêtes des friches territoires retenus industrielle" porté par la Région Occitanie. L'objectif est de réhabiliter dce site avec l'objectif d'y installer des entreprises tournées vers les activités d'avenir et de générer de la création d'emploi sur le territoire, avec le moindre impact sur le foncier.

Les dispositif d'accompagnement financier sont nombreux à aujourd'hui avec un site reconnu : Friche industrielle régionale, OZE – Occitanie Zone d'Activités, Bourg-centre, Petite ville de demain, Territoire d'Industrie, et « site clé en main ».

en 2021, le CM10 est retenu sur le fonds friches de l'Etat ce qui va permettre d'obtenir des financements pour réhabiliter cette zone.

RAPPEL

Compétences obligatoires :

- Développement économique :
Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique

CONTEXTE-L' ÉCONOMIE LOCALE

Un territoire marqué par l'emploi salarial public ou parapublic

Le **domaine public ou parapublic** représente un peu moins de la moitié des **emplois** (47%), la construction ou à l'agriculture eux représentent moins de 10%.

Ce phénomène est notamment dû à la présence du Centre Hospitalier de Lannemezan mais également des centres de soins rattachés à l'hôpital implantés sur l'ensemble du territoire, ou encore dû centre pénitentiaire de Lannemezan.

Un 1/3 de la population travaille dans sa commune de résidence, ainsi le territoire connaît de nombreux déplacements pendulaires.

Le territoire détient un taux de chômage faible de 8% comparé à celui du département (9,49% à l'échelle départementale).

Même si le taux d'emploi dans l'agriculture reste faible comparé aux autres secteurs (5,2%), il est plus important comparé à l'échelle départementale (3%) et nationale (2,6%).

REPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITE



Source : Insee, RP - 2017

CONTEXTE- L'ECONOMIE LOCALE

Le poids majeur de Lannemezan dans l'économie locale

Le pôle commercial de Lannemezan joue le rôle de pôle majeur.

De plus, la commune de Lannemezan concentre la majeure partie des emplois (67% des emplois). Cela donne lieu à des flux domicile/travail importants avec les communes limitrophes.

Un territoire où la transmission d'entreprise

Le territoire va faire face à une problématique de transmission d'entreprises, en effet 72 % des chefs d'entreprises de la CCPL ont plus de 45 ans.

En 2018, le registre du commerce et des sociétés enregistre 701 établissements et 2 057 salariés.

Une absence de tiers lieux sur le territoire

En 2017, le Pays des Nestes a rendu un rapport sur l'étude de faisabilité pour le développement de tiers-lieux sur le territoire du PETR. Sur le territoire de la CCPL, 4 lieux ont été identifiés comme espaces potentiels : La maison des Baïses à Galan ; l'ancienne pharmacie à Capvern ; l'ancienne mairie à Molère et un local privé à Lannemezan. Sur ces 4 espaces, aucun projet en cours à l'heure actuelle.

« Les principaux commerces sont centralisés à Lannemezan, tout comme les emplois. C'est une ressource importante pour nous les villages voisins »
Elu(e)

Age moyen des chefs
d'entreprises de la CCPL:

54,7 ans

(contre 50 ans en moyenne en
France en 2014)



CONTEXTE- LE COMMERCE

Une offre commerciale avec une zone de chalandise étendue

La zone de chalandise de la communauté de communes du Plateau de Lannemezan compte 39 149 hab en 2018, soit l'équivalent de 17 850 ménages (selon l'Insee). La dépense commerciale représente 187,5 millions d'euros. **L'évasion commerciale est limitée avec seulement 38% de la dépense commerciale totale.**

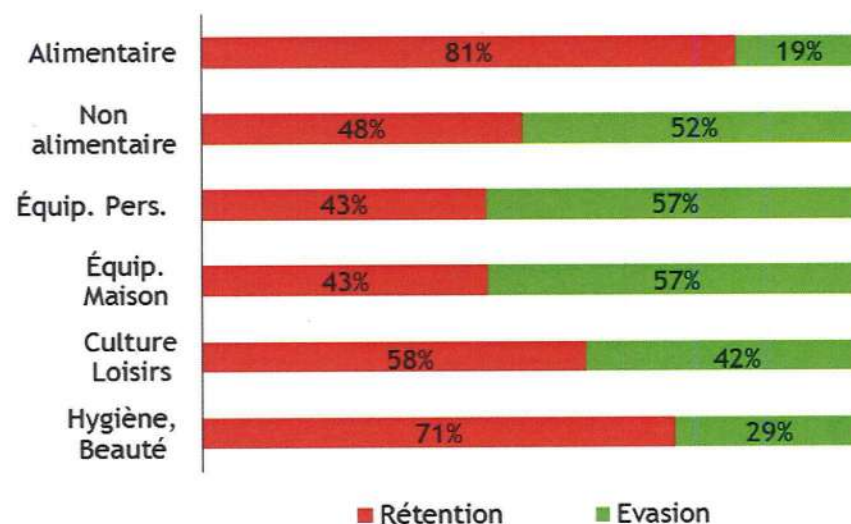
Cela se confirme notamment sur le commerce (avec 19% d'évasion) et l'hygiène – beauté (avec 29% d'évasion), cependant en ce qui concerne les dépenses non-alimentaires et les équipements de personne ou de maison l'évasion est plus forte (avec 52% et 57%).

Le territoire dispose de plusieurs pôles de proximité avec plusieurs influences : Lannemezan, Capistrous, Capvern, Barthe-de-Neste, Galan ou encore Pinas.

Le territoire de la CCPL **est le 3ème pôle commercial du département**, sur la période 2009-2014, le niveau d'activité a augmenté de 15%.

Le territoire compte tout de même des commerces de proximité avec un fort taux de vacance. En effet, le territoire de la CCPL compte un taux de vacance commerciale de 17,52% (données de la CCI en 2018), un taux dépassant le seuil de déprise commerciale et qui se ressent notamment sur Lannemezan et Capvern.

Une évasion commerciale relativement bien maitrisée



Source : CCI

LA CCPL : UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUE EN DÉVELOPPEMENT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

RAPPEL

Compétence obligatoire :

- Développement économique : Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire (opérations collectives de modernisation des activités commerciales, promotion et valorisation des produits du terroir)

COMMENT LA CCPL INTERVIENT DEPUIS 2017 ?

Sur le Commerces et économie locale :

- La CCPL a mis en place le dispositif CYTY FOLIES (du 4 décembre 2020 au 31 janvier 2021), il s'agissait d'une aide financière apportée pour faciliter les achats dans les commerces du territoire sur le périmètre du FISAC.

Chiffre d'affaires Global : **53 936, 38 €**

Nombre d'achats générés : **1 532**

Panier Moyen : **34, 91€**

Magasins ayant récompensé : **70**

Enveloppe CCPL : **5 000€ + 2 500 €**

Enveloppe Région : **5 000€**

Cagnotte : **9 500 €**

- La CCPL réalise s'engage dans la création du site internet et de l'annuaire "Consommer au Pays de Lannemezan" dans le but de permettre la visibilité des différentes entreprises de la CCPL : commerces, services, artisanats, ou Bars/hôtels/restaurants. Chaque entreprises s'enregistre, il y aura également la possibilité de faire des animations commerciales en lien avec les réseaux sociaux des acteurs économiques avec un #CCPL pour faire le lien vers les réseaux de la CCPL.

- La CCPL accompagne les entreprises et son territoire grâce à l'application de dispositif d'aide à l'économie :
- Avec le dispositif d'aides financières à l'immobilier d'entreprise en co-financement avec la région Occitanie où deux dossiers ont été déposés en 2020
 - Avec le dispositif FISAC pour le soutien du commerce de proximité

- La CCPL subventionne également des associations :

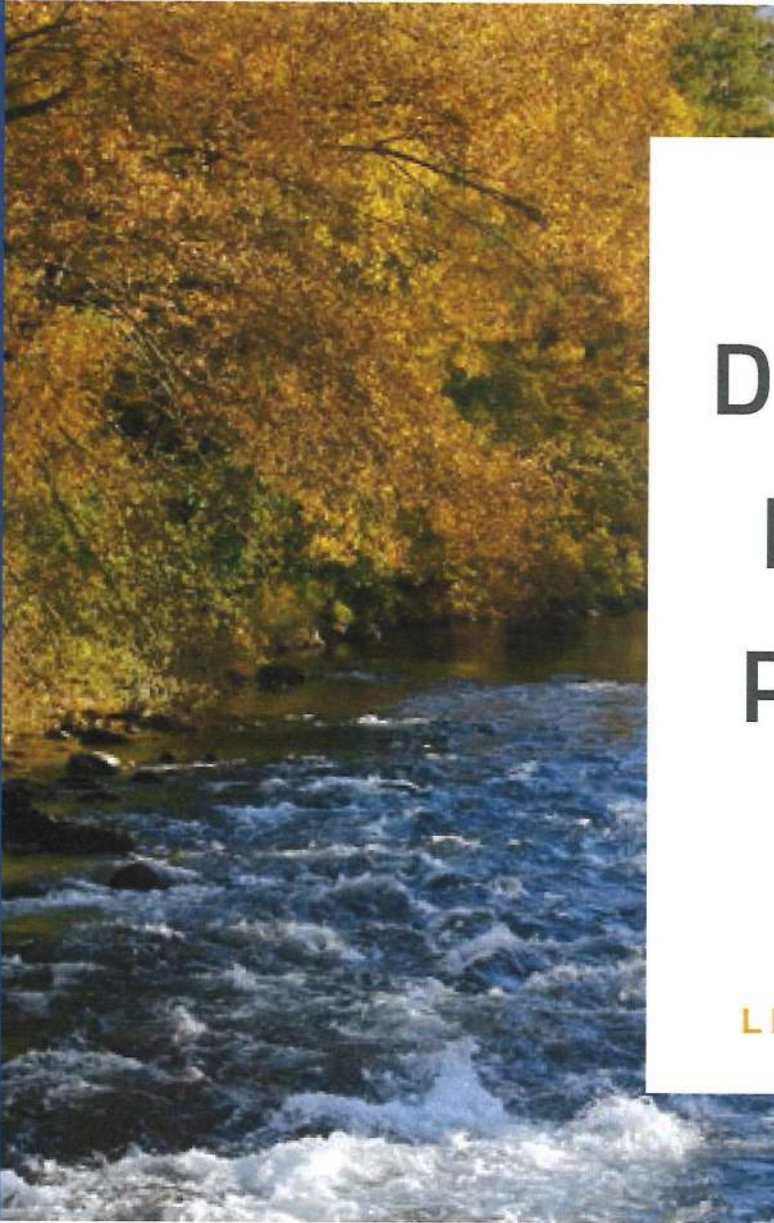
Initiative Pyrénées : pour un montant de 2 500€ avec un bilan de 80 000€ déprécié à 0% pour les entreprises de la CCPL ; Le fil D'ariane pour un montant de 5 000€ ; la mission locale pour 21 000€ dont 6 000€ pour l'aide au permis et le PETR pour l'animation et la CPECT pour 3 000€

LA CCPL : UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUE EN DÉVELOPPEMENT

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

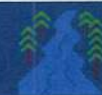
DES PROBLÉMATIQUES QUI SE DÉGAGENT DU DIAGNOSTIC

- Un développement touristique sur la CCPL à intégrer dans un contexte départemental et régional
- Une promotion et une diversification du tissu économique sur le territoire
- L'attractivité du territoire
- Des friches industrielles avec de fortes potentialités
- Une vacance de locaux commerciaux en centre ville
- Des exploitations agricoles en baisses, avec des agriculteurs vieillissants
- Des ressources locales avec une forte potentialité de développement économique
- Accélérer le développement économique sur des emplois innovants



LA CCPL : LE DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ DE VIE PAR LA QUALITÉ DE L'ESPACE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR TERRITOIRE



CONTEXTE- L'ENVIRONNEMENT

Un territoire avec des cours d'eau à préserver et à valoriser

Entre vallon, plaine et montagne, les paysages du territoire sont très diversifiés. Le point commun est l'**omniprésence de l'eau**. Le réseau de rivière de la CCPL est rassemblé en 5 sous bassins versants : Arros (bassin Adour), Neste, Gers, Save et Baïse (bassin Garonne). Les rivières de Gascogne (Gers, Save, Baïse et leurs affluents) quant à elles sont reliées à la Neste par le canal de la Neste.

La majorité des cours d'eau parcourant le territoire de la CCPL sont classés comme **axes de migrateurs dans le SDAGE** et sont identifiés comme en **très bon état écologique**. D'autres cours sont classés en moyen état écologique avec des nuisances diffuses domestiques (Baïse, petite Baïse, Gers, Sole, Galavette, Léoup) et une agriculture qui peut être source de pression importante.

La Baïse et la Neste sont classées en mauvais état chimique avec pour paramètre déclassant le mercure.

Le futur SDAGE envisage une diminution de 20 à 40% des débits des rivières, ainsi qu'une augmentation de leur température.

Les retombées économiques sont significatives, avec un fort potentiel autour du tourisme, de la pêche de loisirs, du thermalisme (Capvern), de l'exploitation des granulats et des qualités minérales de l'eau, les activités nautiques (baignade, activités eau vive)...





CONTEXTE- L'ENVIRONNEMENT

De nombreuses zones humides sont présentes sur le territoire

La CCPL, et plus particulièrement le plateau de Lannemezan, est un secteur qui abrite de **très nombreuses zones humides**, en position pour la plupart de tête de bassin, ce qui leur confère un rôle important dans la gestion des flux à l'aval, aussi bien en terme de qualité de l'eau que de régulation des crues.

La connaissance et les débuts de gestion des zones humides du plateau remontent à une vingtaine d'années. En effet des actions volontaires pour préserver les zones humides ont été faites sur le territoire, avec des engagements communaux forts sur Lannemezan ou Capvern par exemple.

De même, des actions de compensation ont été réalisées pour pouvoir développer des zones économiques en qualifiant d'autres zones humides sur le territoire.

6 ZNIEFF de Type 2 sont présentes sur la CCPL

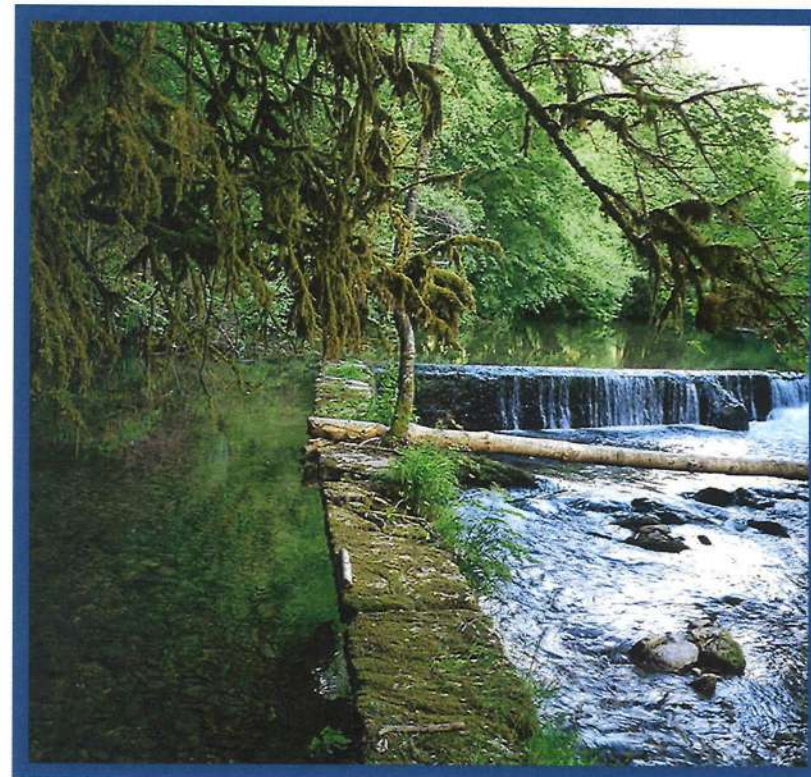
4 zones classées en Natura 2000 :

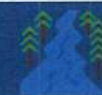
Haute-Baronnies : Coume de Pailhas
(sur Asque)

Le lac de Puydarrieux
(Extrémité Sud sur Libaros)

Tourbière de clarens

La Neste
(Garonne Amont Pique Neste)



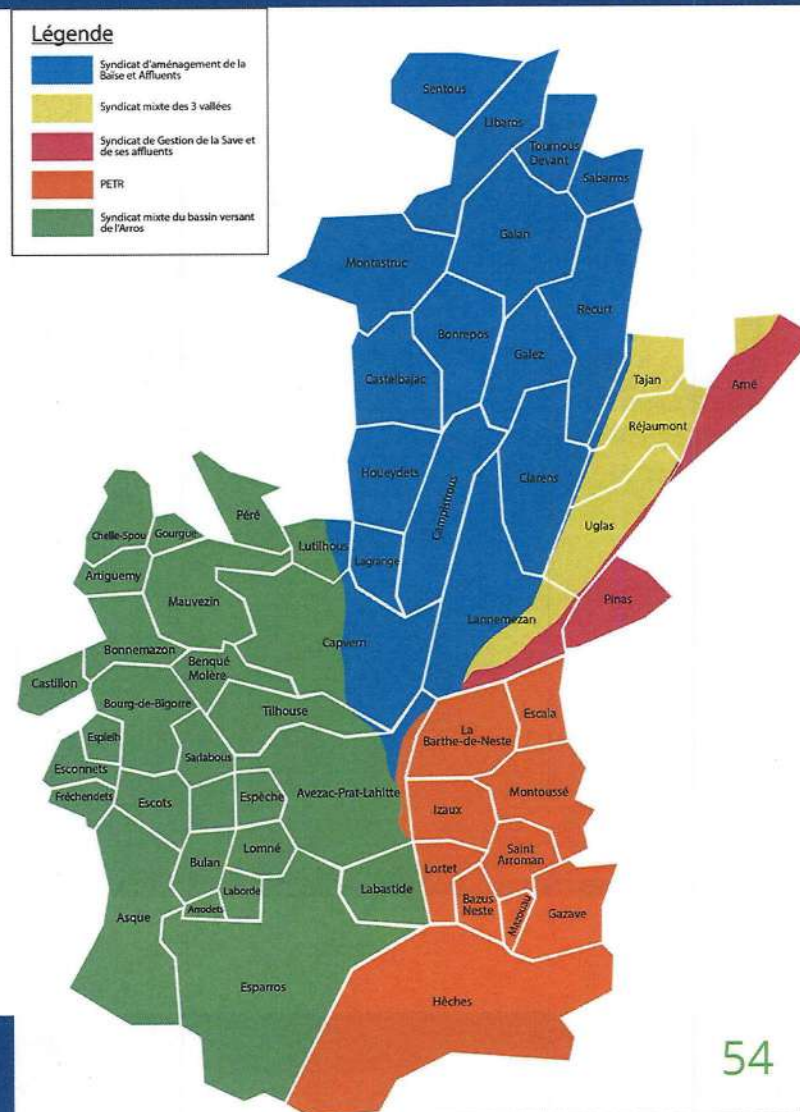


CONTEXTE-L'ENVIRONNEMENT

L'assainissement : un enjeu important pour le territoire

La CCPL est adhérente à 5 syndicats de bassins versants, qui exercent la compétence GEMAPI sur les cours d'eau situés sur leurs périmètres :

- Nestes avec syndicat mixte du PETR du Pays des Nestes
- Arros avec syndicat mixte du bassin versant de l'Arros
- Baïses avec syndicat d'aménagement de la Baïse et de ses affluents,
- Gers avec syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des trois Vallées,
- Rivières de gascogne avec Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents.



LA CCPL : LE DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ DE VIE PAR LA QUALITÉ DE L'ESPACE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR TERRITOIRE

RAPPEL



COMMENT LA CCPL INTERVIENT DEPUIS 2017 ?

Sur l'environnement :

Compétences obligatoires :

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

- Réalisation de travaux en 2018 par la CCPL pour l'**aménagement des zones humides** : Retraits d'embâcles ; travaux et études hydraulique sur la Torte à La Barthe-de-Neste suite aux inondation régulièrement constatées ; réhabilitation d'une ancienne décharge sauvage sur la commune d'Espèche ; Entretien de zones humides.
- **Aménagement d'un sentier d'interprétation dans le cadre de Natura 2000**, subventionné par le programme TEPCV, la Région Occitanie et le Département + installation de panneau d'informations sur la tourbière sur la place du village de Clarens.
- Sensibilisation **des écoliers au développement durable en lien avec le territoire** : actions de sensibilisation auprès des jeunes des écoles sur le temps scolaire et des jeunes des centres de loisirs sur le temps des vacances pour faire connaître la richesse du territoire et de la lier au développement durable et au respect de la nature
- **Engagement auprès du programme Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)** avec différentes actions mises en place comme la rénovation de l'éclairage public, la rénovation énergétique du Moulin des Baronnie à Sarlabous, l'achat de véhicules électriques (voitures et vélos) pour la communauté de communes.
- Valorisation des certificats ds économies d'énergies pour la rénovation de bâtiments publics (plus de 500 000 de travaux réalisés)
- Conventionnement avec le SDE 65 pour la mise à disposition d'un conseiller d'énergie partagés aux communes.

CONTEXTE-L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement : un enjeu important pour le territoire

12 stations d'épurations collectives sont présentes sur la CCPL, pour une capacité globale de 10 929 équivalents Habitants.

Les **deux stations principales** sont celles de **Lannemezan, et de Capvern**, et font l'objet de projets de réhabilitation pour des raisons diverses (déversements, eaux parasites).

Le reste du territoire traite les rejets domestiques de manière individuelle (environ 5000 installations recensées). A noter que plusieurs **programmes de réhabilitation** menés avec le concours de l'Agence de l'Eau ont été lancés sur le territoire et ont pu bénéficier à **environ 250 installations considérées en point noir**.



COMMENT LA CCPL INTERVIENT DEPUIS 2017 ?

Sur l'environnement :

Compétence optionnelle :

- Service public d'assainissement non collectif



La CCPL a pour compétence optionnelle " Le service public d'assainissement non collectif" (SPANC) pour répondre au mieux le service SPANC est composé d'une secrétaire administrative et de deux techniciens sous la responsabilité d'un Vice-Président de la communauté de communes.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Permettre aux communes de veiller à l'application de la réglementation concernant le contrôle des systèmes d'assainissement autonomes,
- Assister et conseiller les particuliers dans la réalisation de leur système d'assainissement individuel,
- Veiller au respect de la réglementation et de l'adaptabilité du projet par rapport aux contraintes liées au terrain et à l'habitation,
- Diagnostiquer les installations existantes et vérifier leur bon fonctionnement,
- Contrôler les travaux d'assainissement des constructions neuves et des réhabilitations.



CONTEXTE- LA GESTION DES DÉCHETS

La collecte des déchets ménagers et assimilés

Le **Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMECTOM)** du Plateau de Lannemezan, des Nestes et des Coteaux a été créé en 1978. Il est chargé, sur notre territoire, d'exercer les compétences suivantes :

- La **collecte des déchets** (ordures ménagères résiduelles, emballages, verre)
- La **gestion des déchetteries**
- La **prévention des déchets**

La collecte s'organise différemment selon les zones géographiques et selon les flux collectés :

- En porte à porte : pour les ordures ménagères et les emballages recyclables (hors verre) ;
- En points de regroupement : pour les ordures ménagères et les emballages recyclables (hors verre) ;
- En colonnes d'apport volontaire : pour les emballages recyclables et le verre ;
- En déchetteries pour les autres déchets

Début 2018, le comité syndical du SMECTOM a décidé de doter gratuitement ses usagers de conteneurs à couvercle verts destinés à la collecte des ordures ménagères résiduelles. Chacun des bacs à couvercle vert est identifié par une puce électronique qui permettra, à l'avenir, d'assurer le comptage des prestations exécutées par le service de collecte. L'intérêt de ce système étant de préparer la mise en place d'une future tarification incitative.

Le SMECTOM met ainsi à disposition de ses administrés un réseau de 7 déchetteries dont 3 se situent sur le périmètre géographique de la CCPL : à Capvern, Hèches et Galan.





CONTEXTE- LA GESTION DES DÉCHETS

La prévention sur le territoire

Le SMECTOM a souhaité impulser une nouvelle dynamique de prévention via un **Programme Local de Prévention** (PLP) d'une durée de 5 ans : 2013-2018.

Depuis 2013, le SMECTOM anime donc un PLP qui a permis de mettre en place un certain nombre d'actions en vue de réduire la quantité de déchets produite par les ménages :

En créant une **recyclerie** baptisée « **Recyclerie du Plateau** ». Cette initiative a permis de détourner, grâce à la boutique de vente située au centre-ville de Lannemezan, **plus de 60 tonnes de déchets depuis son ouverture**.

De plus, sur le territoire de la CCPL, deux structures associatives sont également actives sur le thème du détournement de déchets au profit du réemploi : "l'Ostal Del Paure" et "Emmaüs".

Avec un service de broyage des branchages ponctuellement proposé aux usagers, en déchetteries, depuis avril 2018. Le but est de détourner les déchets verts qui représentent la part la plus importante des déchets apportés en déchetteries. Les usagers pourront par la suite récupérer leur broyat afin de l'utiliser dans leur composteur

Avec la fourniture de composteurs individuels à prix préférentiel (15€ pour les personnes résidant sur le territoire)

Avec le déploiement de composteurs collectifs sur différents types d'établissements (écoles, maisons de retraite) et la mise à disposition de composteurs grandes capacités. Le premier composteur de quartier a été installé en 2017.

Avec diverses actions de sensibilisation pour la réduction des déchets et l'éco-exemplarité comme par exemple :

- La distribution de bouteille en verre auprès des restaurateurs de Lannemezan afin de promouvoir la consommation d'eau du robinet ;
- Diffusion d'autocollants stop pub ;
- Prêt de verres réutilisables;
- Intervention auprès des scolaires...

Depuis 2008, la compétence traitement a été transférée par le SMECTOM au SMTD 65 (Syndicat Mixte de Traitement des Déchets).



COMMENT LA CCPL INTERVIENT DEPUIS 2017 ?

Sur la gestion des déchets :

Compétences obligatoires :

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

→ La CCPL a fait le choix de déléguer sa compétence obligatoire sur "**La collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**" au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMECTOM) du Plateau de Lannemezan, des Nestes et des Coteaux et par le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de Saint Gaudens pour les communes d'Arné et d'Uglas auxquels la CCPL.

→ Les réflexions sont en cours sur la mise en place d'une redevance spéciale et/ou d'une tarification incitative pour lutter contre la gestion des déchets.



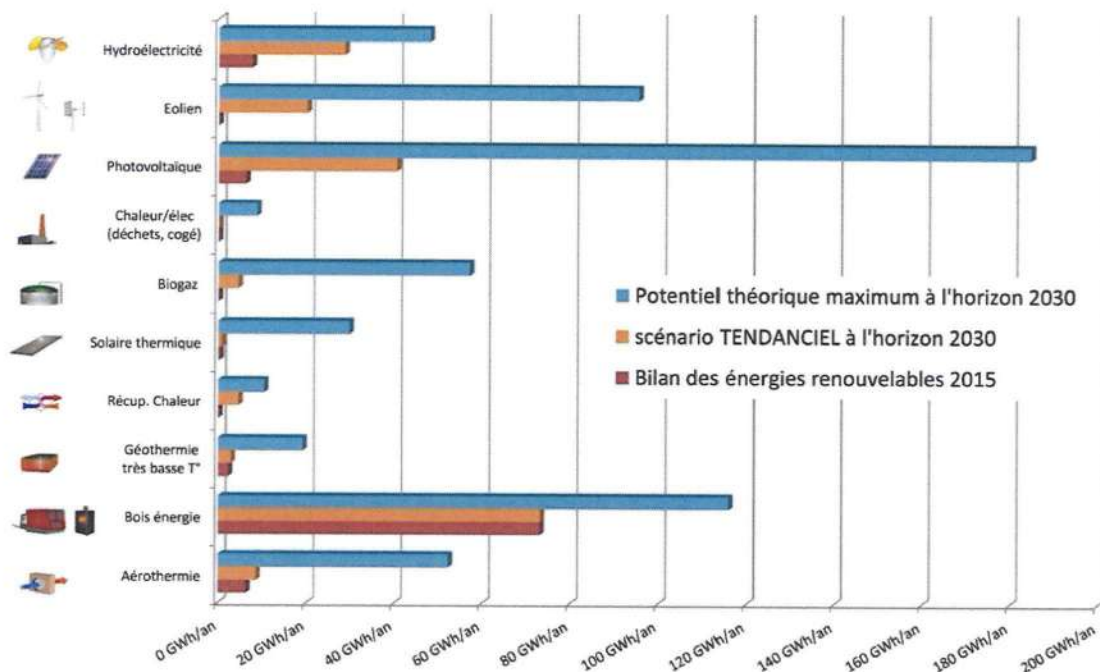
Source: smectom-lannemezan.com

LA CCPL : LE DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ DE VIE PAR LA QUALITÉ DE L'ESPACE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR TERRITOIRE

CONTEXTE- LES ENERGIES

Un territoire avec un potentiel de ressources naturelles à valoriser et développer



L'énergie renouvelable la plus utilisée est le chauffage au bois : 3042 poêles & cheminées ont été répertoriés sur le territoire ainsi que 5 chaudières collectives.

La production conventionnelle (centrale nucléaire, thermique ou cogénération électrique ou chaleur) est quasi inexistante sur la CCPL.

Un territoire avec un potentiel de valorisation du bois :

- 14 200 hectares de forêts
- 43 forêt publiques ou domaniales
- 2182 propriétaires forestiers recensés
- 3212 hectares de land à valoriser
- environ 30 entreprises mobilisées sur le bois

L'étude ci dessus illustre le bilan des énergies renouvelables de la CCPL à la fin de l'année 2015, le scénario tendanciel à 2030 et le potentiel théorique maximum à 2030.

(Données rapport du bureau d'études Axenne, dans le cadre de l'observatoire départemental des énergies renouvelables, des statistiques de l'INSEE, OREMIP, ...)

LA CCPL : LE DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ DE VIE PAR LA QUALITÉ DE L'ESPACE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR TERRITOIRE

COMMENT LA CCPL INTERVIENT DEPUIS 2017 ?

Sur l'environnement :



La CCPL accompagne les communes pour mettre en place des projets d'énergies renouvelables avec notamment des projets de centrales photovoltaïques.

RAPPEL

Compétence optionnelle :
Protection et mise en valeur de
l'environnement et soutien aux actions
de maîtrise de la demande d'énergie



**DES PROBLEMATIQUES QUI SE
DÉGAGENT DU DIAGNOSTIC**

- Des cours d'eau à préserver
- Un travail de conformité sur les installations d'assainissement
- Une responsabilité du territoire sur de la qualité des milieux aquatiques et humides et la prévention des inondations
- Une préservation des milieux naturels à fort intérêt écologique
- Une travail sur la gestion durable des déchets
- Une mobilité alternative pour renforcer l'impact écologique sur le territoire
- Une réduction des consommations énergétiques
- Le développement d'énergies renouvelables

**DES TENDANCES NATIONALES A
PRENDRE EN COMPTE**

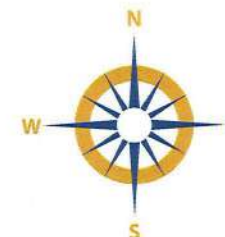
Des changements environnementaux

Une ressource hydraulique de plus en plus rare

**Le développement d'une décarbonisation des
modes de transport**

Vers le zéro artificialisation net des sols

**Un développeemnt de l'utulisation des ressources
locales**





RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE À DESTINATION DE LA POPULATION



ILS ONT PARTICIPÉ

522

Participants



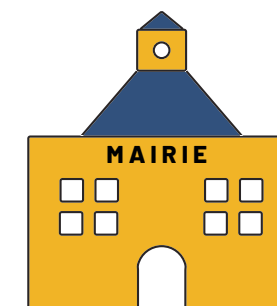
Pour information, la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes a lancé une enquête "Attractivité" auprès de la population en 2020, il y a eu 1 100 retours.



Des affiches ont été distribuées sur le marché, dans les commerces de proximité et les mairies



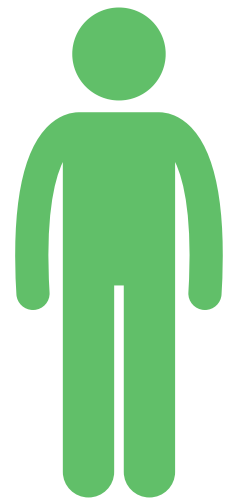
Participation via le questionnaire en ligne sur les réseaux de la CCPL et le site des mairies qui l'ont diffusé



Participation via le questionnaire en version papier disponible en mairie

LE PROFIL DES PARTICIPANTS

L'AGE DES PARTICIPANTS



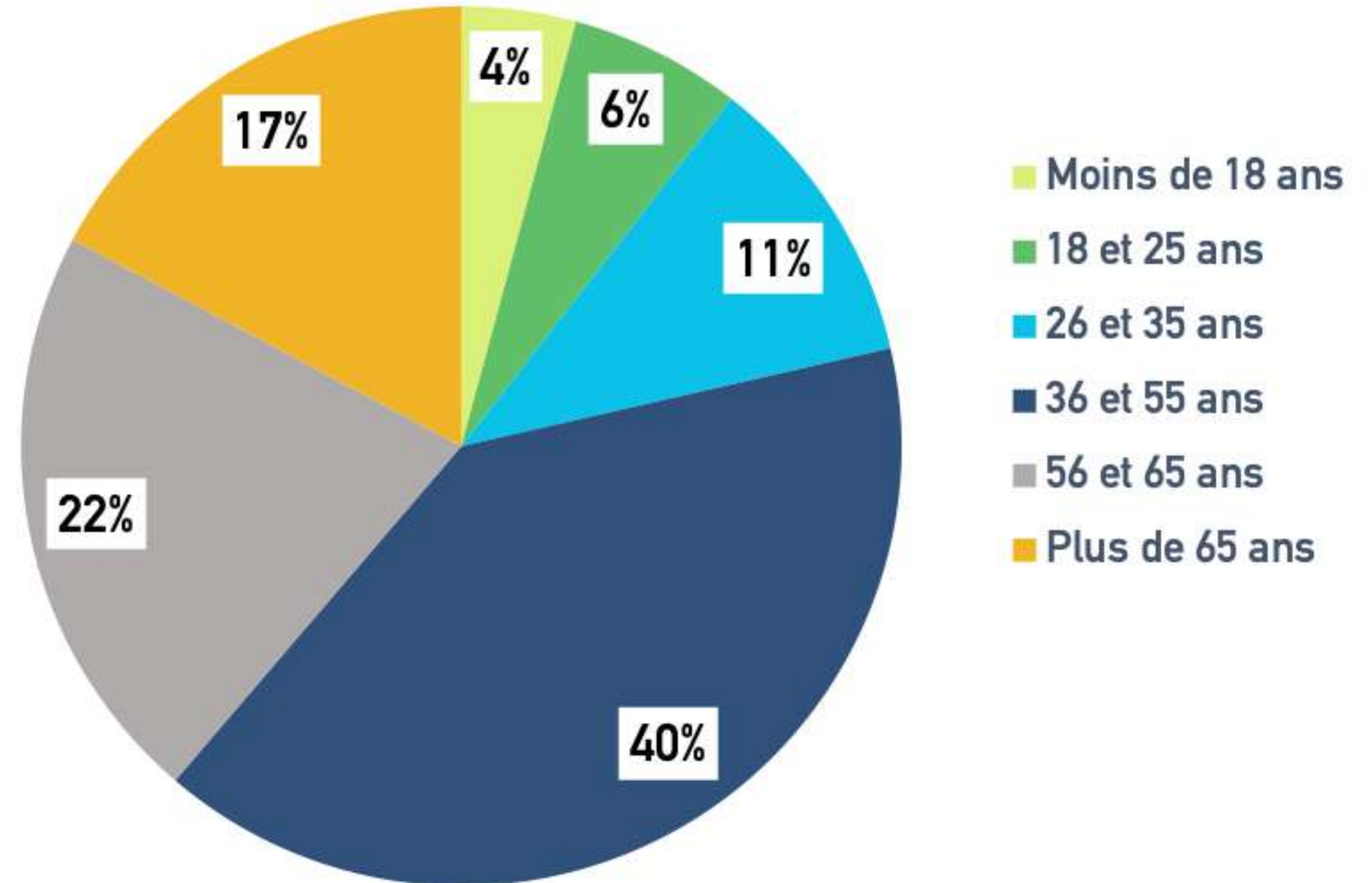
55,2 %

d'homme



44,8 %

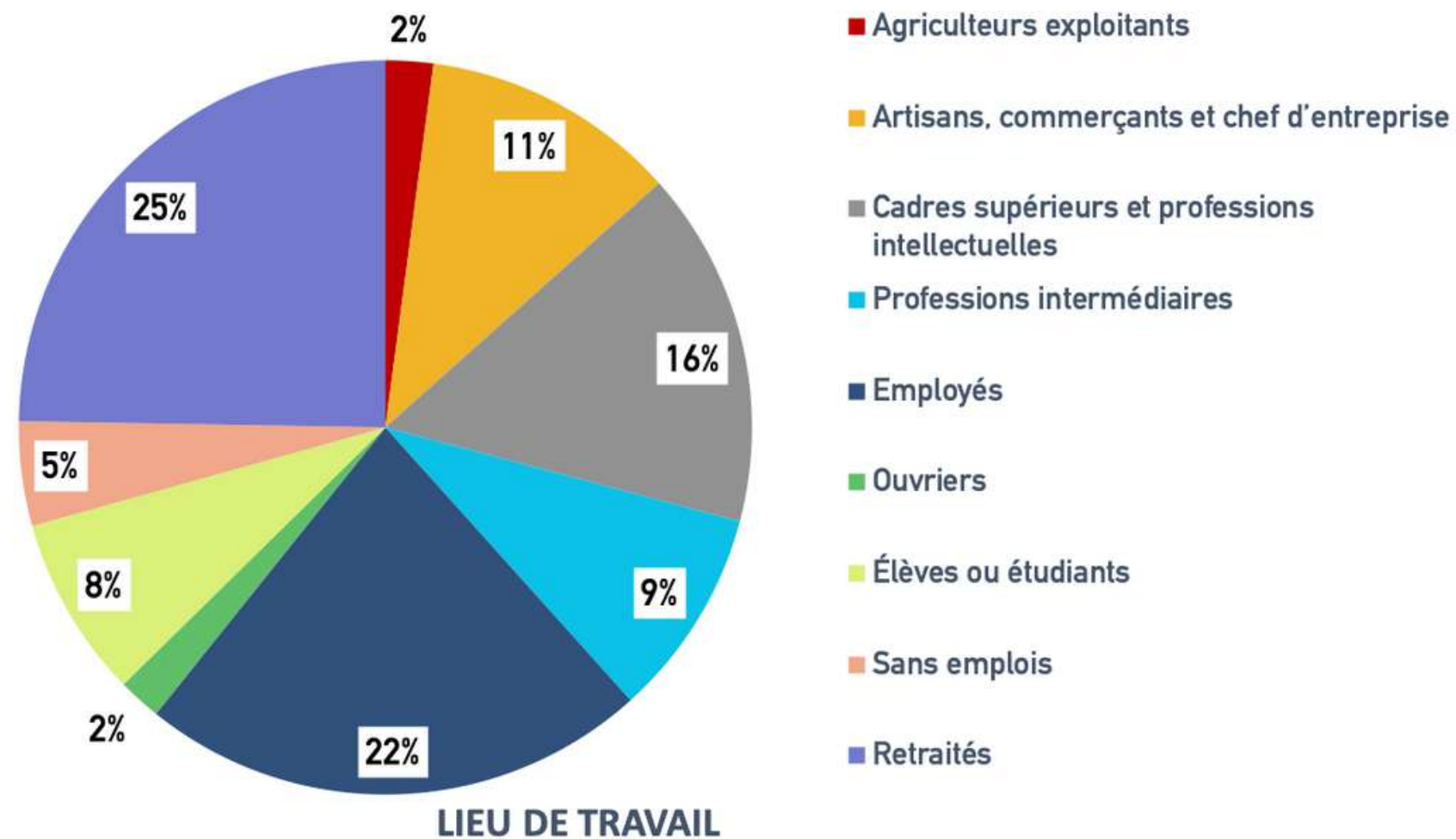
de femme



62 % des personnes ayant répondu à cette enquête ont entre 36 et 65 ans, cependant l'enquête a touché également les jeunes, 10 % ont moins de 25 ans.

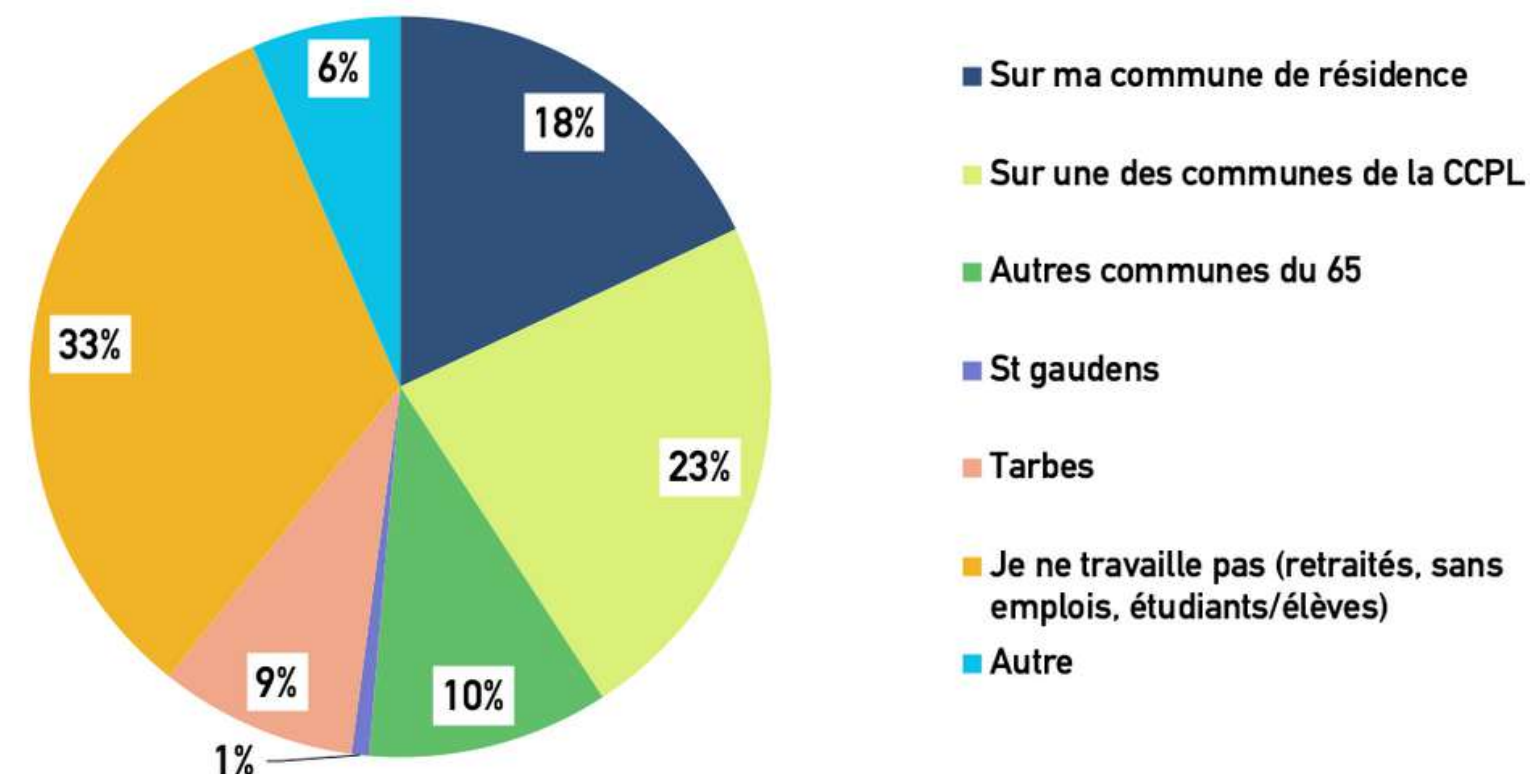
LE PROFIL DES PARTICIPANTS

LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES PARTICIPANTS



Les différentes catégories sont assez bien représentées malgré un pourcentage faible d'ouvrier qui n'est pas représentatif par rapport au pourcentage présent sur la CCPL. A l'inverse le taux de participants de cadres et professions intellectuelles supérieurs est plus fort que leur présence sur le territoire.

Concernant le lieu de travail, un tiers des répondant ne travaille pas (ils sont soit retraités, sans emplois ou étudiants..).



18 % des répondants travaillent sur leur commune de résidence, 23% sur une des communes de la CCPL et 9% des répondants travaillent sur Tarbes.

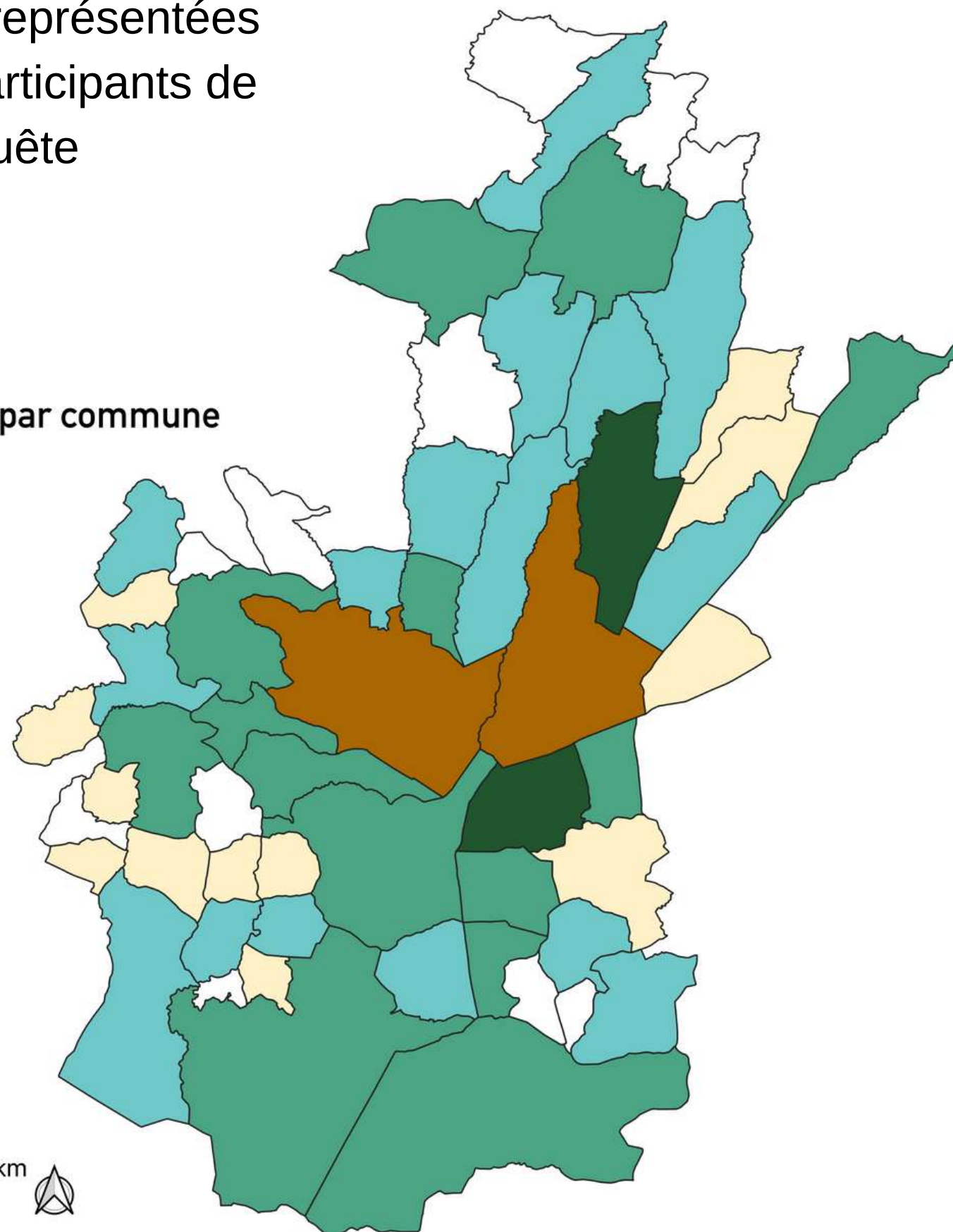
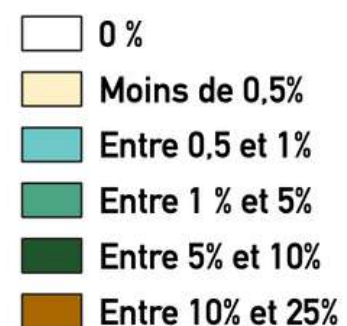
Dans les autres lieux de travail, sont mentionnés : la Haute-Garonne, le Gers, Pau ou encore Bagnère de Bigorre.

11 COMMUNES

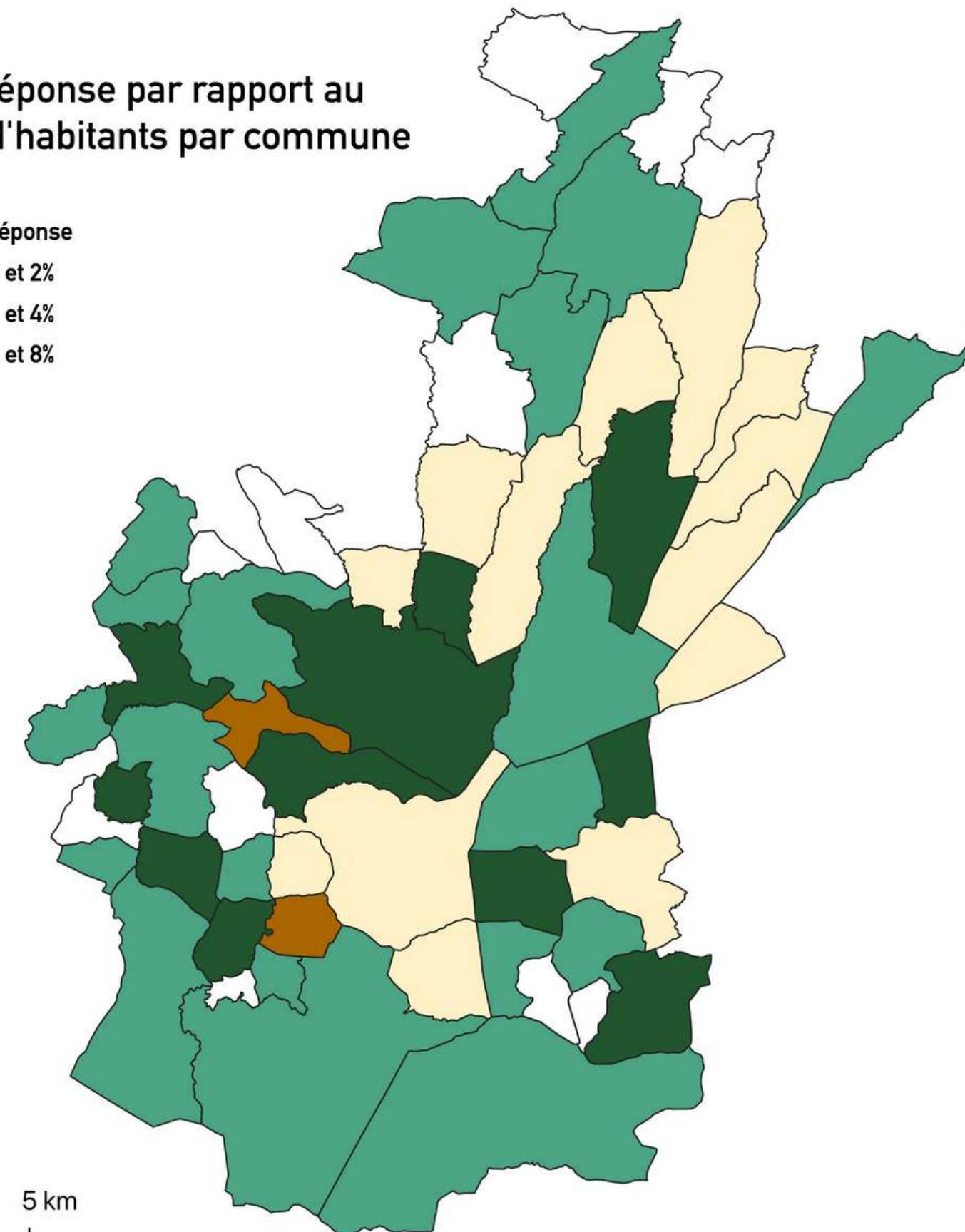
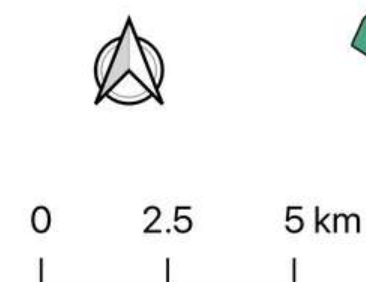
LES COMMUNES DES PARTICIPANTS

Ne sont pas représentées
parmis les participants de
l'enquête

Taux de réponse par commune

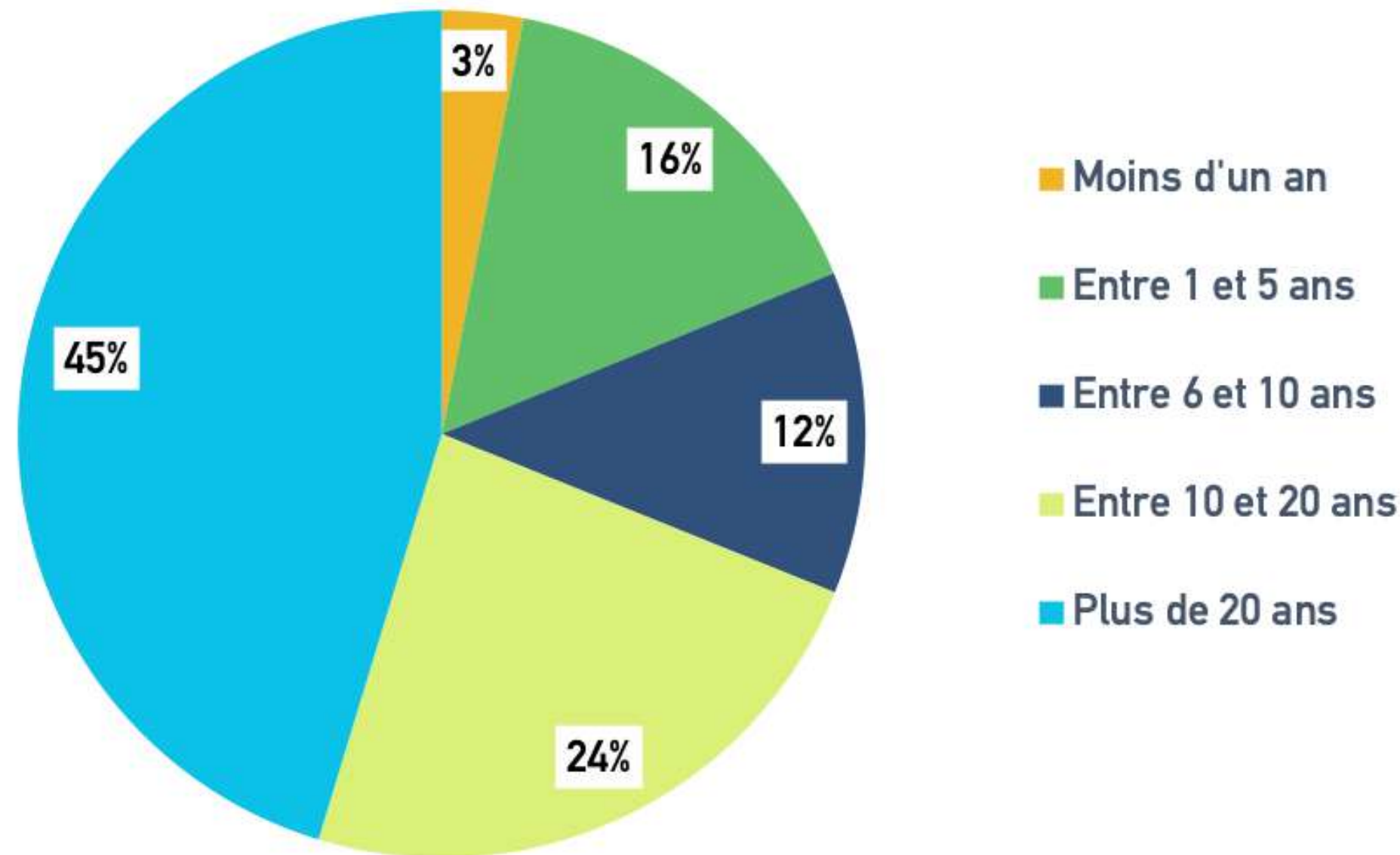


Taux de réponse par rapport au
nombre d'habitants par commune



LES COMMUNES DES PARTICIPANTS

DATE D'INSTALLATION SUR LE TERRITOIRE



Plus d'un tiers des répondants se sont installés sur le territoire il y a moins de 10 ans.

On observe tout de même qu'un peu moins de la moitié des répondants (45%) sont installés depuis plus de 20 ans.

3,84 %

Des répondants n'habitent pas le territoire mais les communes de Saint-Laurent de Neste, Sarrancolin, Tarbes ou encore Bagnères-de-Bigorre...

LA VISION DES PARTICIPANTS DE LA CCPL

La CCPL en un mot

92 %

**connaissent la CCPL,
cependant parmi eux 24,52%
ne connaissent pas son rôle**

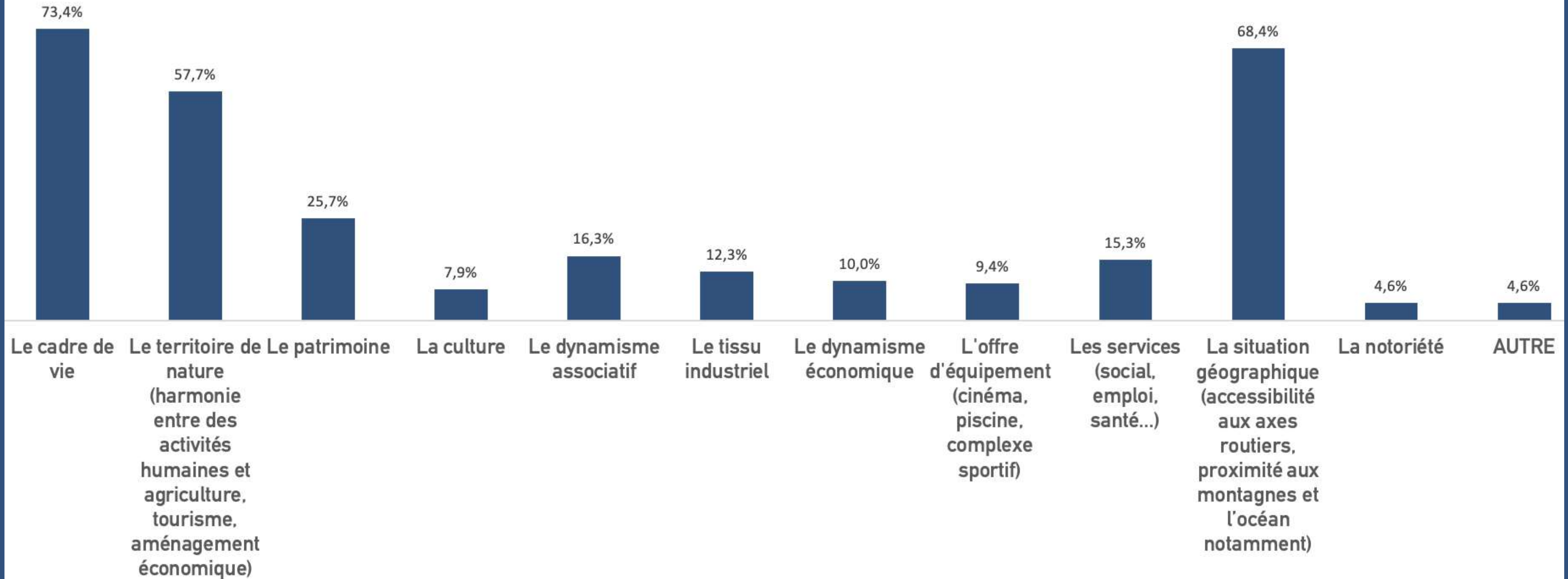
Au total

31,8 %

**des participants ne
connaissent pas le rôle
de la CCPL**



LES ATOUTS DE LA CCPL



Les participants ont relevé comme principaux atouts :

73,4 %

Un cadre de vie

68,4 %

Une situation géographique du territoire (accessibilité aux axes routier, proximité des montagnes et de l'océan)

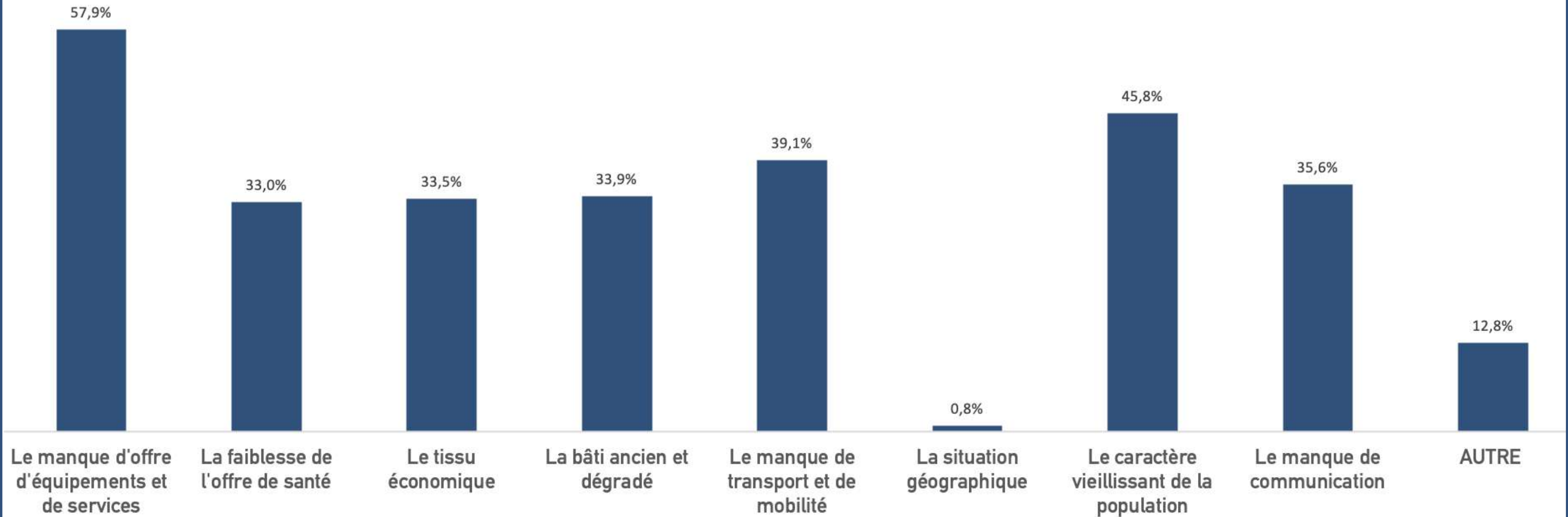
57,7 %

Un territoire de nature (harmonie entre des activités humaines et agriculture, tourisme, aménagement économique)

Parmi les autres réponses données ont été mentionnés :

- Le potentiel touristique
- Le maillage territorial composé de plusieurs petits villages
- La motivation des acteurs locaux
- Le dynamisme agricole
- L'activité thermale
-

LES FAIBLESSES DE LA CCPL



Les participants ont relevé comme principales faiblesses :

57,9 %

Le manque d'offre
d'équipements et de
services

45,8 %

Le caractère vieillissant
de la population

39,1 %

Le manque de
transport et de mobilité

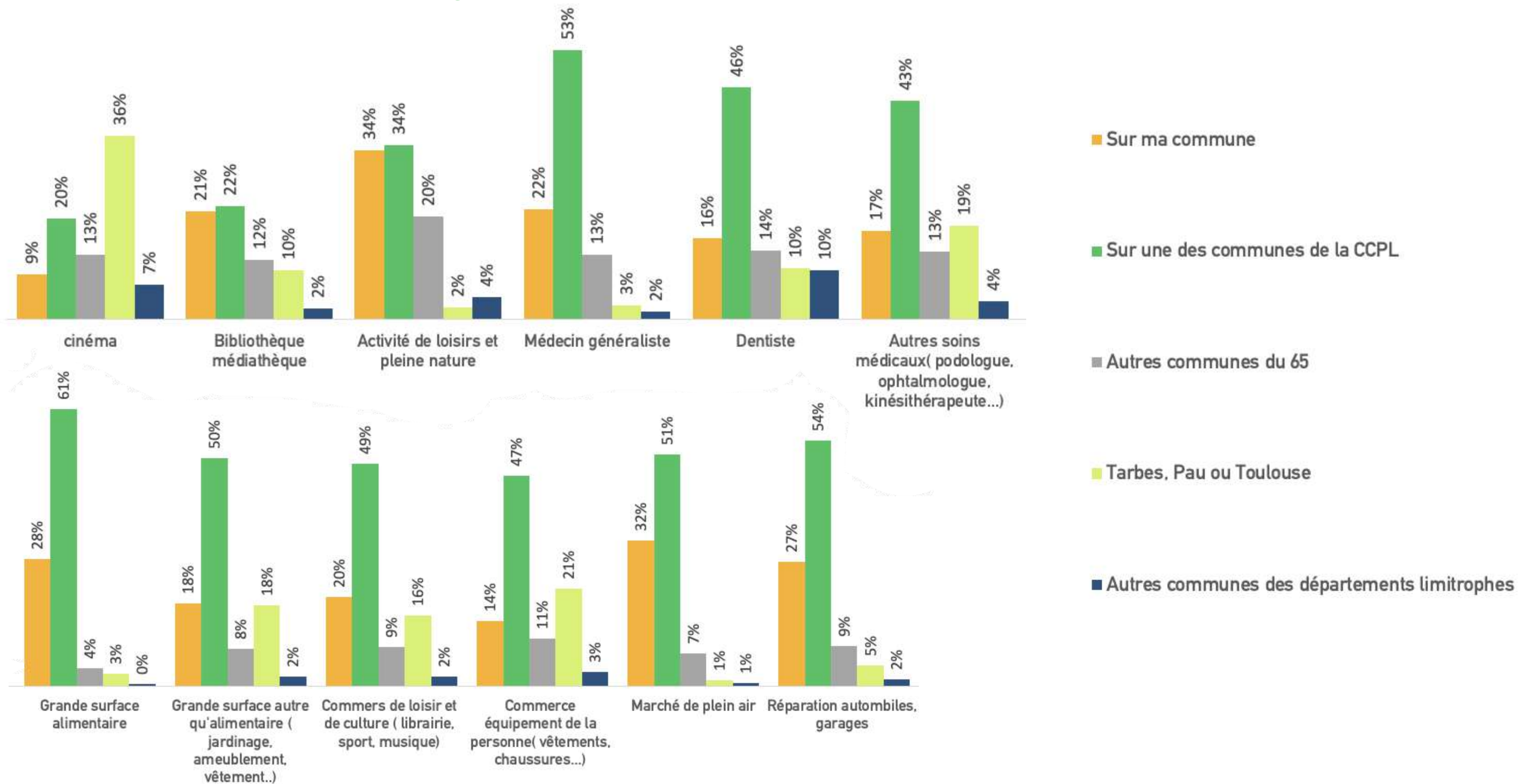
35,6 %

Le manque de
communication

Parmi les autres réponses données ont été mentionnés :

- La pollution lumineuse par les éclairages publics
- L'image du territoire
- La portage des projets
- Le vieillissement des équipements collectifs
- Le manque de politique sociale et environnementale
- Le manque d'activité et d'équipement pour les jeunes
- Le manque de dynamisme autour du tourisme
- L'absence de vie culturelle
- Le manque de cohésion entre les communes
-

LES FREQUENTATIONS DE LIEUX DES PARTICIPANTS





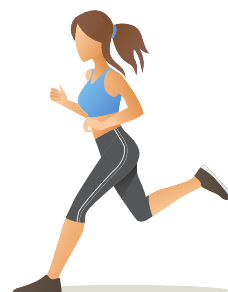
PLUS DE 80 %

des répondants se rendent sur **le territoire** pour réaliser des achats alimentaires :

- Dans les grandes surfaces alimentaires (89%)
- Sur le marché de plein air (83%)



68 %



des répondants se rendent sur **le territoire** pour réaliser des activités de loisirs et de pleine nature.
Et plus particulièrement

34 %

dans leur commune de résidence.

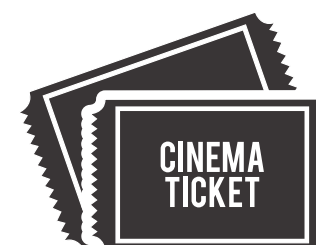


77 %

des répondants se rendent sur **le territoire** pour une consultation chez un médecin généraliste et

60 %

Pour d'autres types de consultation

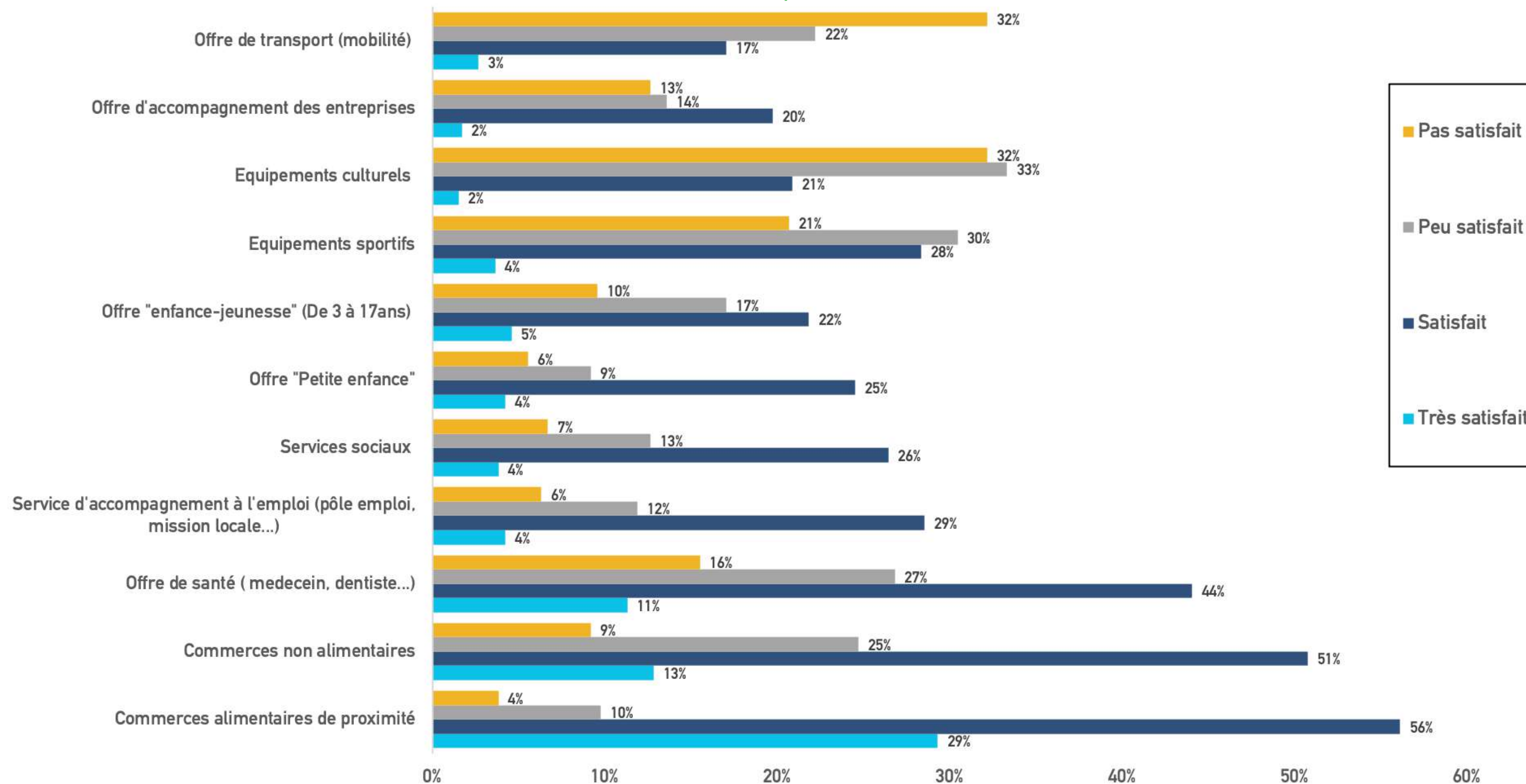


56 %

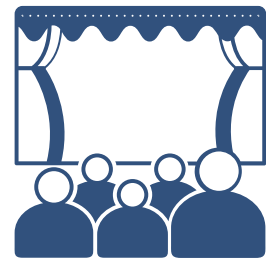
des répondants se rendent **hors du territoire de la CCPL** pour aller au cinéma

De manière générale, le territoire de la CCPL est prioritaire sur la fréquentation des différents types de services et commerces.

LA SATISFACTION DES PARTICIPANTS SUR LES DIFFÉRENTES OFFRES, SERVICES, COMMERCE



Les services, offres et commerces pour lesquels les participants ne sont pas satisfaits ou peu satisfaits



65 %

des répondants se disent **pas satisfaits ou peu satisfaits** des **équipements culturels** existants.



54 %

des répondants se disent **pas satisfaits ou peu satisfaits** de l'**offre de transport proposée**.



51 %

des répondants se disent **pas satisfaits ou peu satisfaits** des **équipements sportifs** existants.



27 %

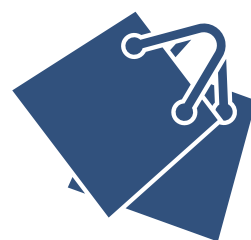
des répondants se disent **pas satisfaits ou peu satisfaits** de l'**offre d'accompagnement des entreprise**.

Les services, offres et commerces pour lesquels les participants sont satisfaits ou très satisfaits



85 %

des répondants se disent
satisfaits ou très satisfaits des
**commerces alimentaires de
proximité.**



64 %

des répondants se disent
satisfaits ou très satisfaits
des **commerces non
alimentaires.**



55 %

des répondants se disent
satisfaits ou très satisfaits
de **l'offre de santé
(médecin, dentistes...)**



34 %

des répondants se disent
satisfaits ou très satisfaits des
**services d'accompagnement
à l'emploi.**



30 %

des répondants se disent
satisfaits ou très satisfaits des
services sociaux.



29 %

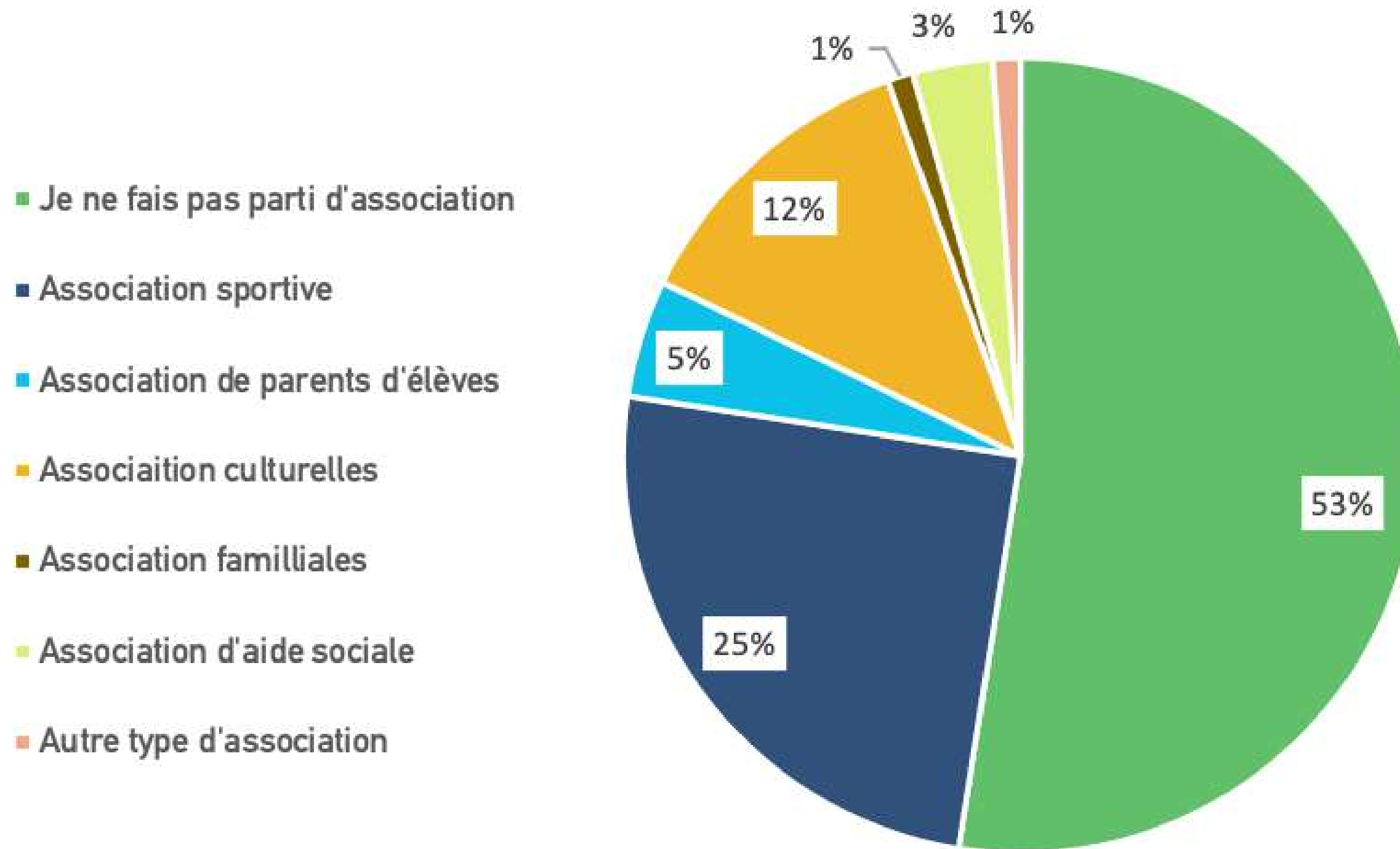
des répondants se disent
satisfaits ou très satisfaits de
l'offre petite enfance.



27 %

des répondants se disent
satisfaits ou très satisfaits de
l'offre enfance jeunesse.

L'IMPLICATION ASSOCIATIVE DES PARTICIPANTS



Dans "autre type d'association" sont mentionnés par les participants :

- Association pour le handicap
- Comité des fêtes
- Pompier volontaire
- Association de Chasse
- Association de pêche
- Association des commerçants
- Association des retraités
-

LA RECOMMANDATION DU TERRITOIRE PAR LES PARTICIPANTS

84,3 %

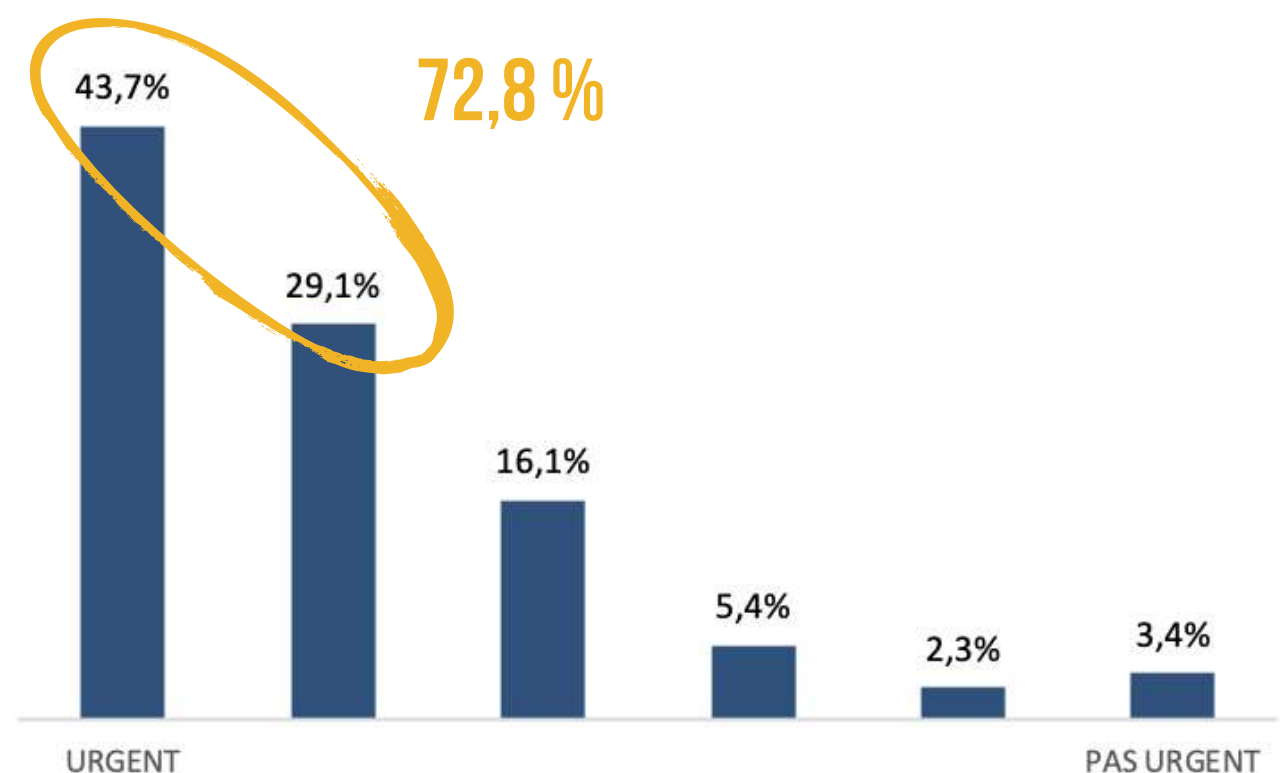
**conseillent de venir
s'installer sur le
territoire**

**Pour ceux qui ne conseillent pas l'installation sur le territoire
les raisons sont multiples :**

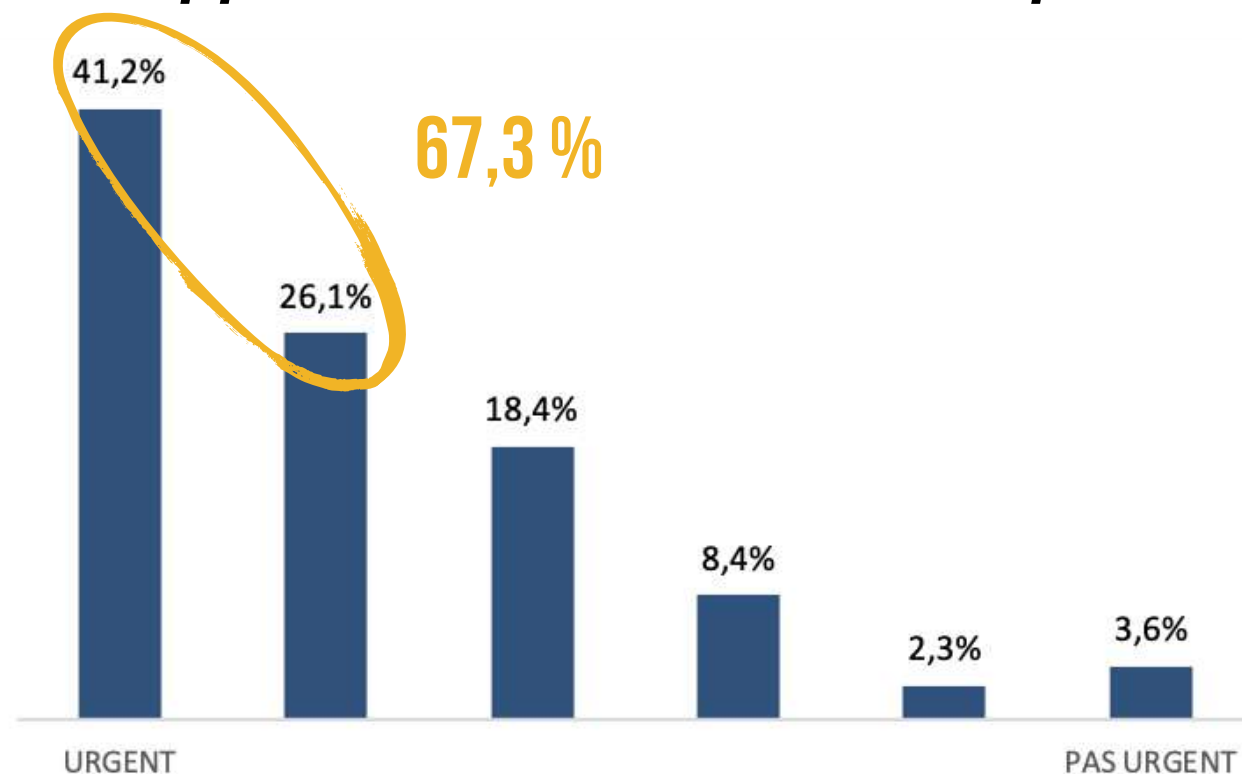
- Un territoire qualifié de vieillissant
- Un territoire qui manque d'équipements (culturels, sportifs ...) et de services (médical, à domicile..)
- Un territoire qui manque d'emploi et d'attractivité sur le territoire
- Un territoire avec peu de considération pour la jeunesse, peu d'aménagement et d'activité sont faits pour eux.
- Un territoire isolé avec une problématique de mobilité où il est difficile de se déplacer lorsqu'on n'a pas de véhicule
- Un territoire qui manque de dynamisme culturel
- Un territoire qui manque de volonté commune, où il n'y a pas de communication sur les actions du territoire

LES PRIORITÉS DU TERRITOIRE

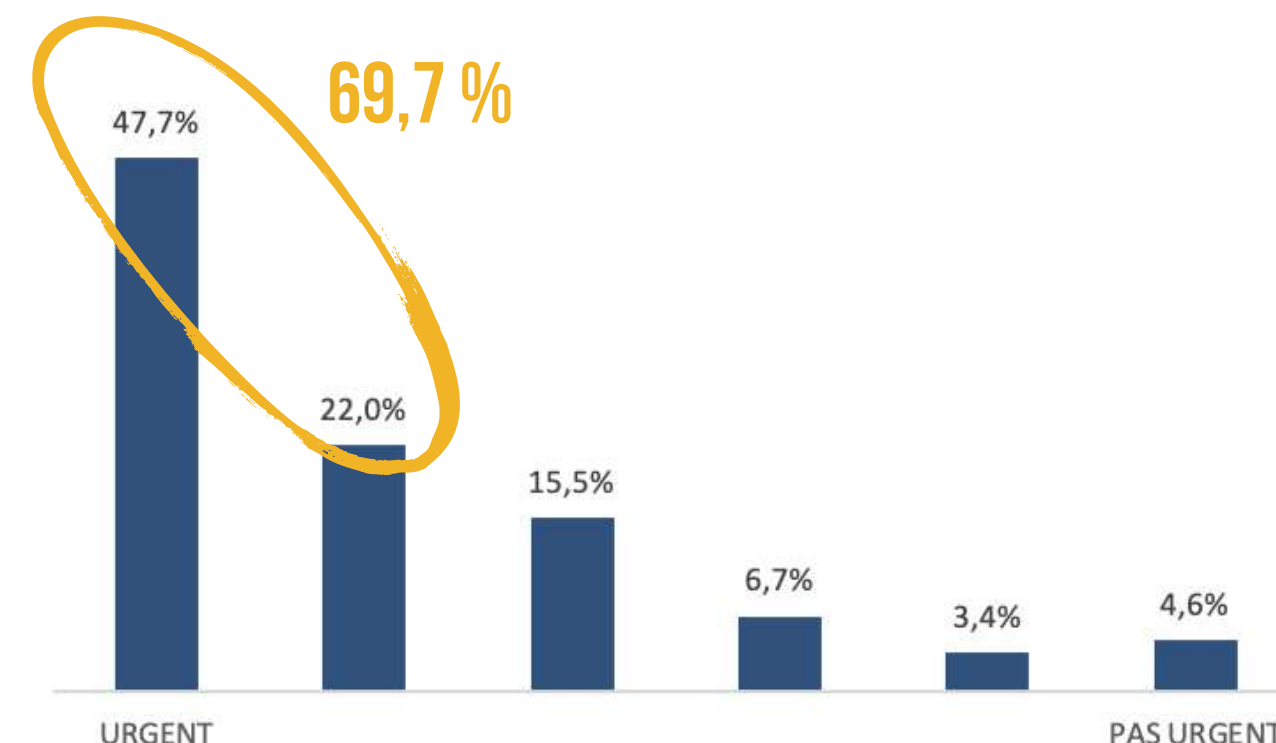
Développer une politique pour la jeunesse (formation, activités, culture) :



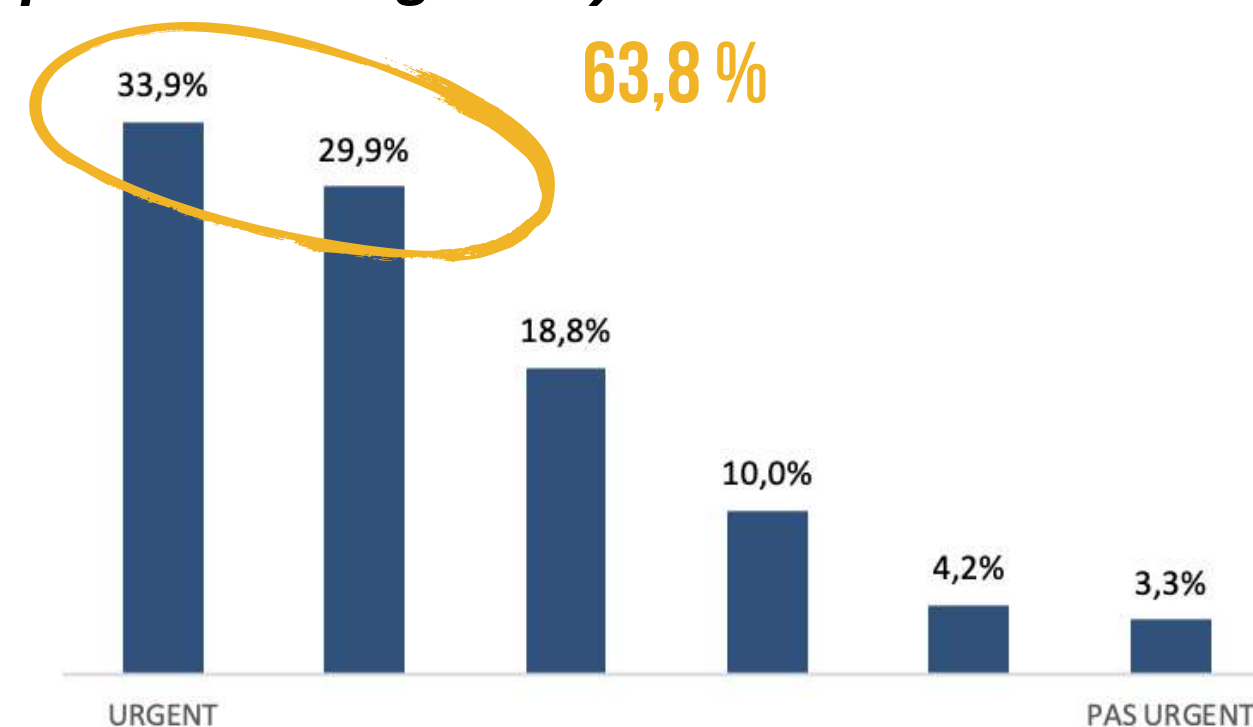
Développer des activités économiques et de l'emploi :



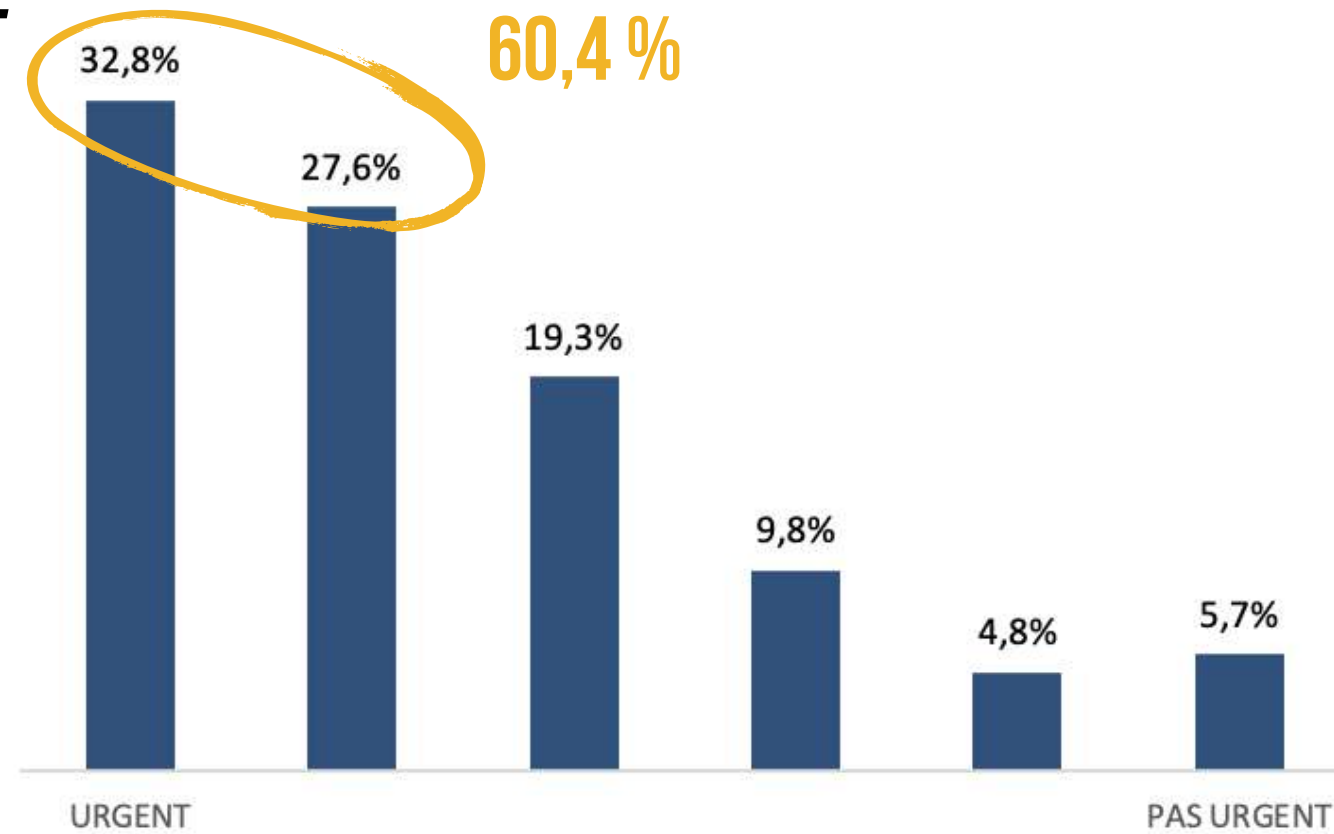
Encourager la production d'énergies renouvelables :



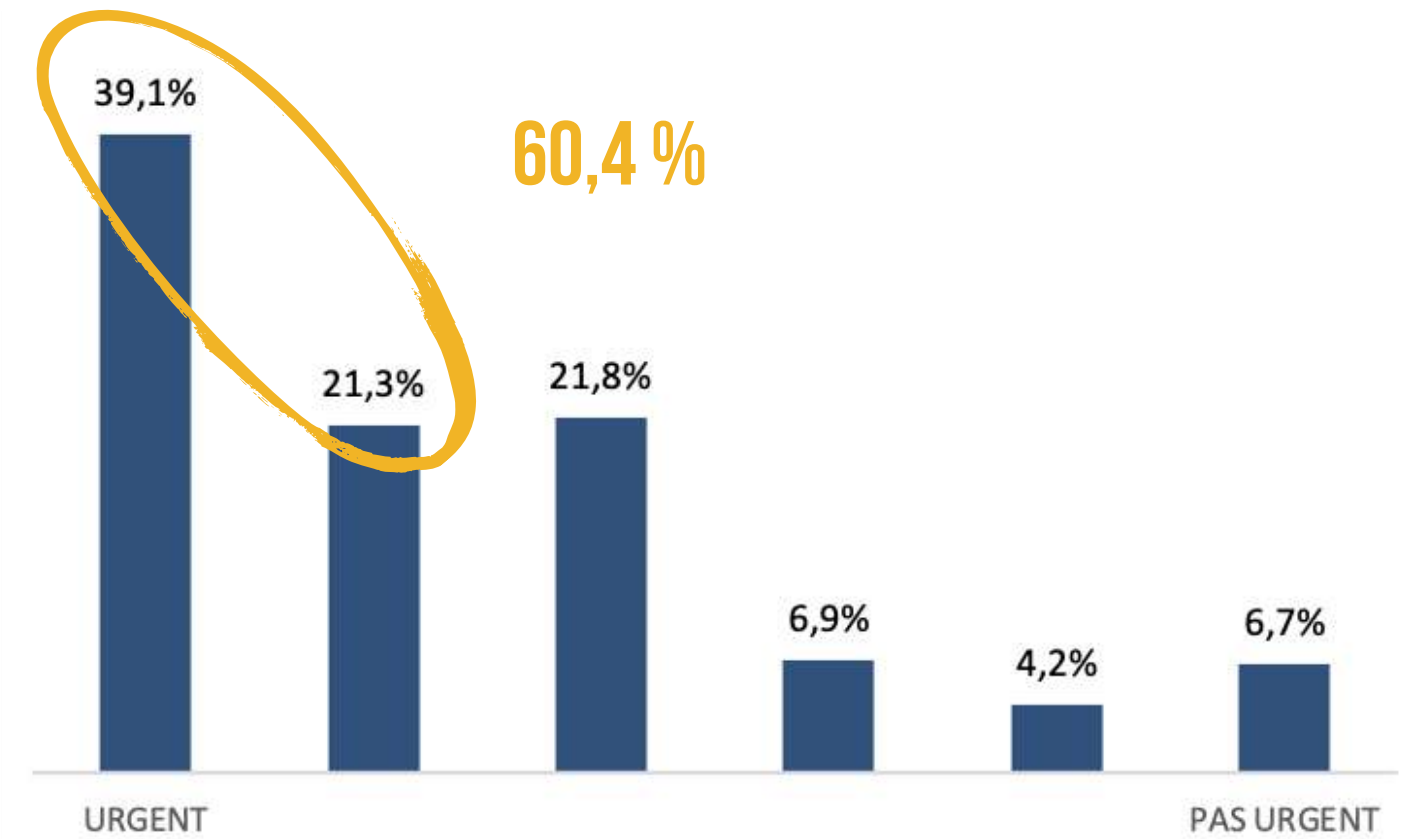
Rénover l'habitat ancien et développer une offre de logement adaptée aux besoins des habitants (jeunes, adultes, personnes âgées...) :



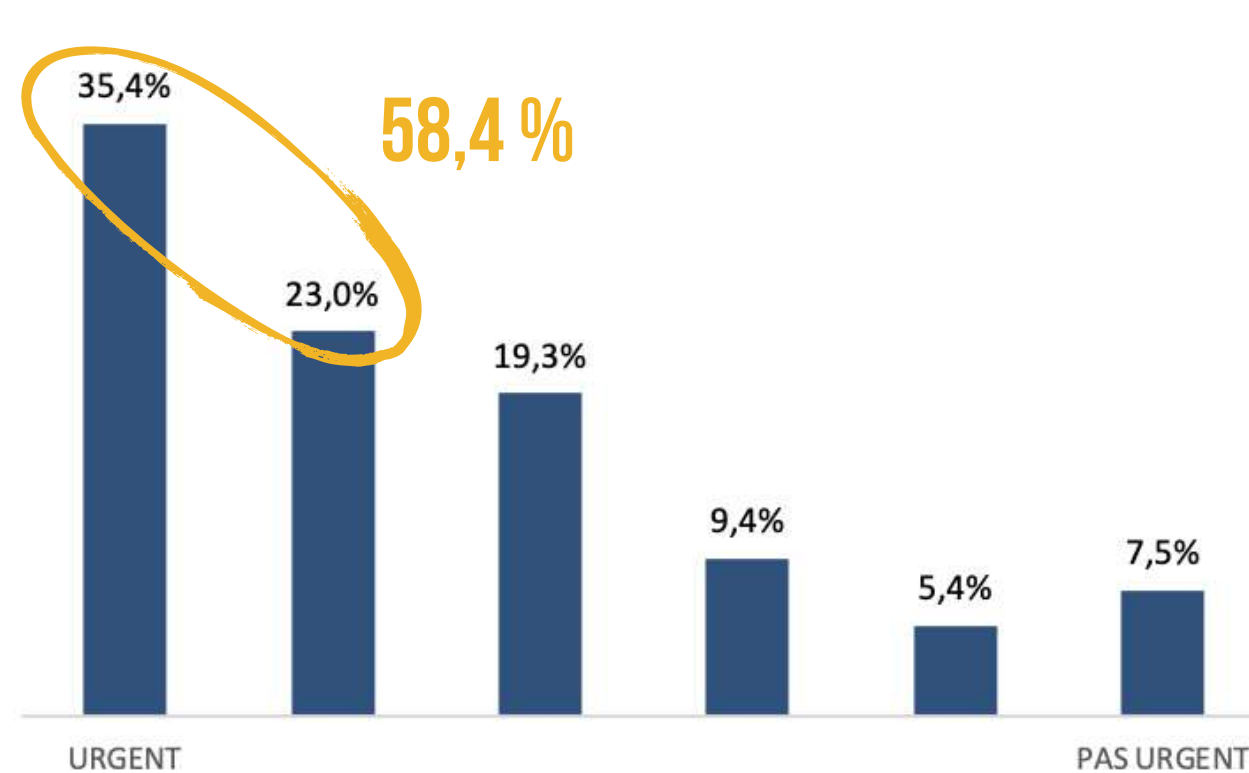
Préserver la qualité du cadre de vie et l'environnement naturel :



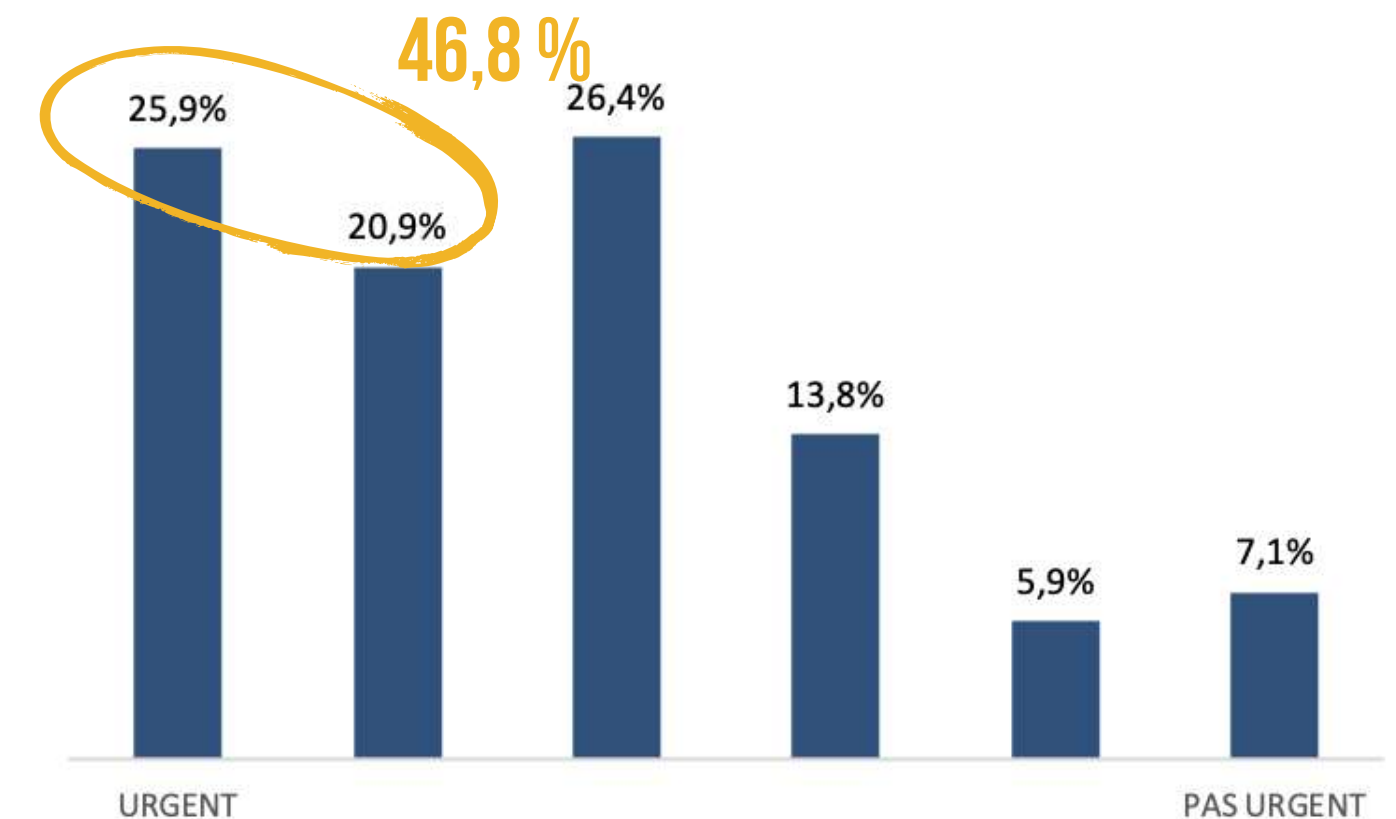
Renforcer l'image et l'attractivité du territoire :



Améliorer ou renforcer la mobilité sur le territoire :



Favoriser l'installation de nouveaux habitants :



Les répondants pensent qu'il est urgent que l'intercommunalité intervienne sur la majorité des points, la priorité semble être de :



Développer une politique pour la jeunesse (formation, activités, culture)



Encourager la production d'énergies renouvelables

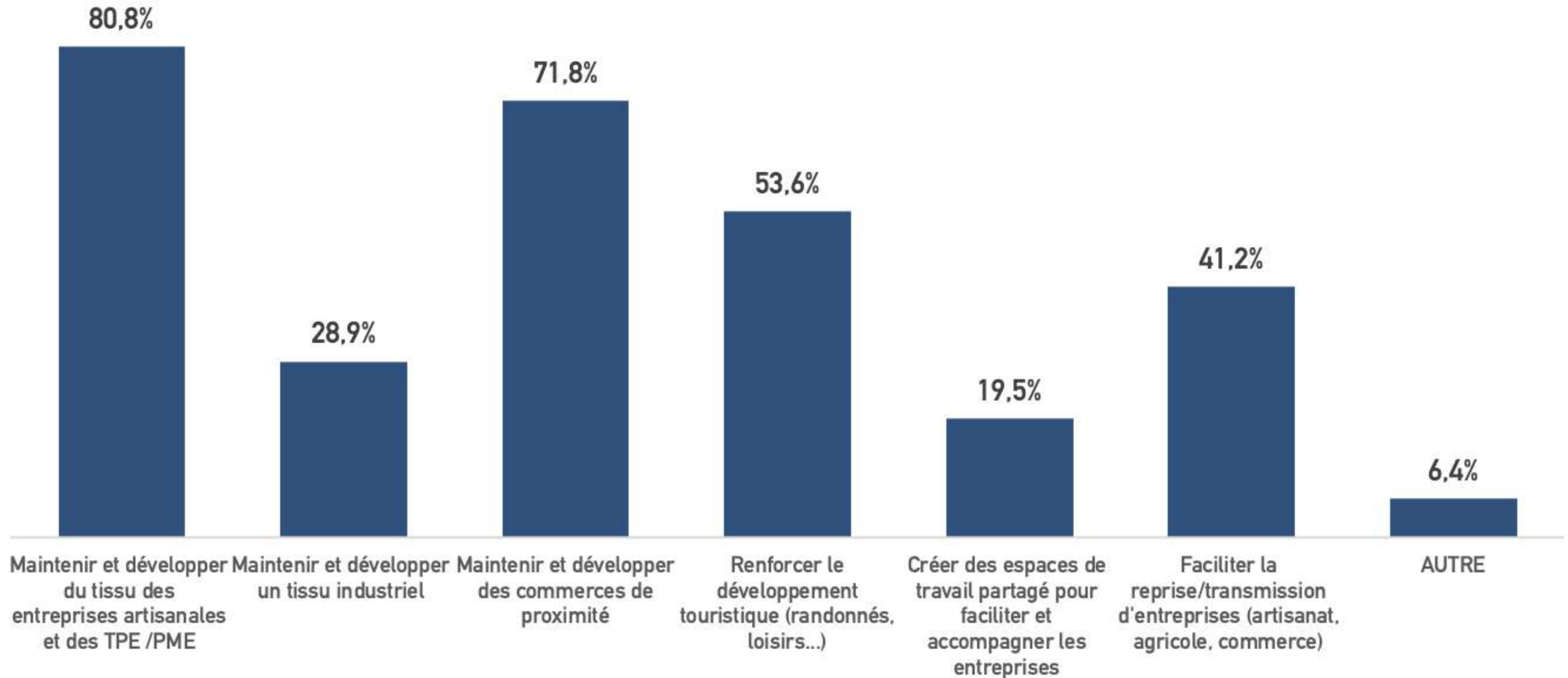


Développer des activités économiques et de l'emploi



Rénover l'habitat ancien et développer une offre de logement adaptée aux besoins des habitants

LES ASPECTS PRIORITAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE



Le **maintien et le développement du tissu des entreprises artisanales et des TPE/PME** semble être un aspect important pour les participants. Tout comme le **maintien et le développement des commerces de proximité** et le **développement touristique**. En effet il s'agit pour les habitants du territoire d'axes prioritaires pour le développement économique de leur territoire.

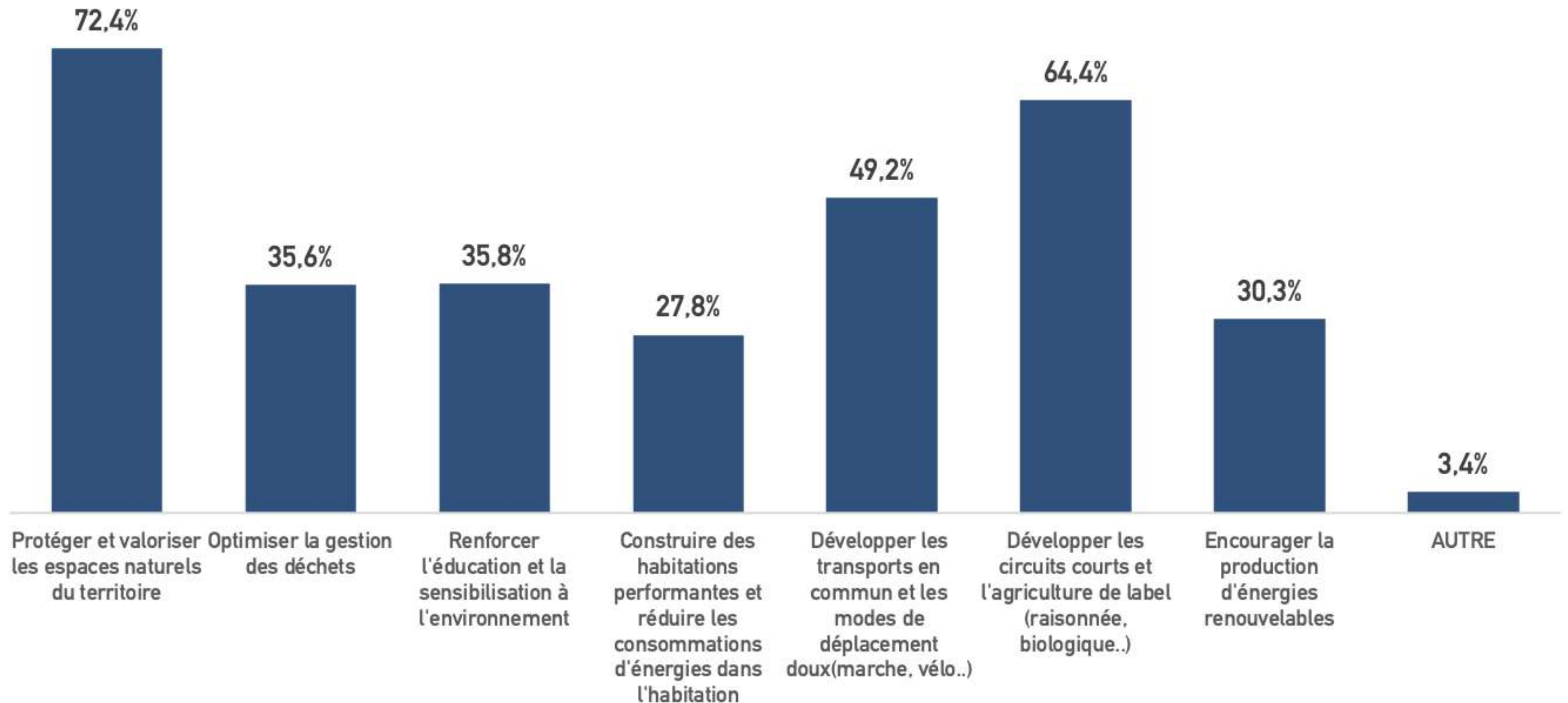
La **facilitation pour la reprise ou transmission d'entreprise** est à travailler.

A la réponse "autre" les aspects suivants sont mentionnés :

- Développer un carrefour intermodal des mobilités éco-responsables
- Maintenir et développer les services publics locaux
- Accompagner a la création d'activité
- Privilégier l'habitat en tant que résidence principale et non secondaire
- Disposer d'internet à haut débit
-



LES ASPECTS PRIORITAIRES POUR LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT



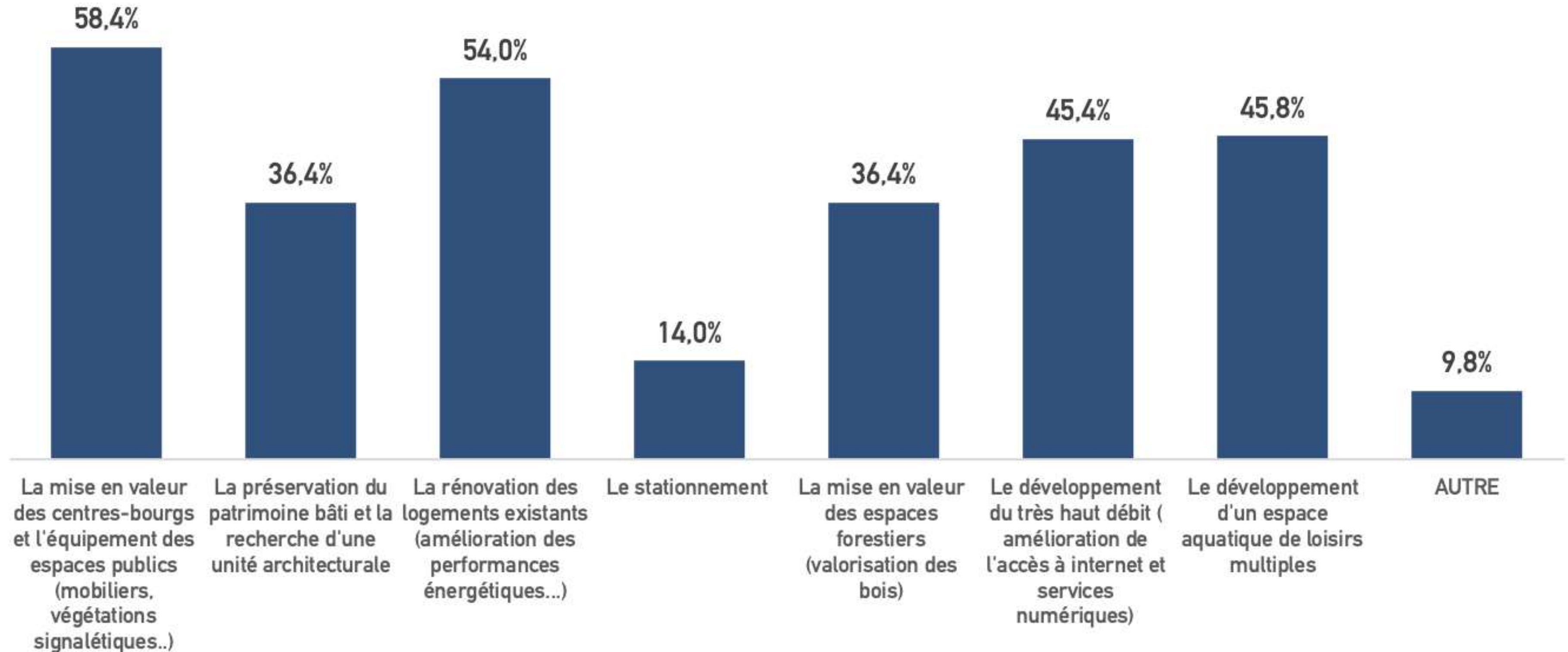
Concernant le cadre de vie et l'environnement, la **protection et la valorisation des espaces naturels du territoire** est essentiel, vient ensuite le **développement des circuits courts et l'agriculture de label** (raisonnée, agriculture biologique...) et le **développement des transports en commun et des différents modes de déplacements doux** (marche, vélo...)

A la réponse "autre" les aspects suivants sont mentionnés :

- Faciliter l'implantation de projets écologiques et solidaires
- Diminuer les plages horaires de l'éclairage public
- Dynamiser des aménagement permettant de vivre ensemble notamment pour les jeunes
- Résoudre le problème de déchetterie sauvage
- Améliorer les entrées de village
-



LES BESOINS FUTURS DES COMMUNES POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Les besoins futurs des communes en termes d'aménagement du territoire sont multiples eux aussi, les répondants sont plus divisés sur les réponses. Cependant, **la mise en valeur des centres-bourgs et l'équipement des espaces publics** (mobiliers, végétations, signalétiques..) semblent essentiels. De même pour **la rénovation des logements existant**, avec l'amélioration des performances énergétiques. A noter que le **développement d'un espace aquatique de loisirs multiples** est aussi vu comme une priorité pour les habitants du territoire.

A la réponse "autre" les aspects suivants sont mentionnés :

- L'entretien des voies d'accès aux espaces touristiques
- Le développement d'espaces et d'équipements pour les familles et les jeunes
- La valorisation des équipements existants sur le territoire
- Le développement du tourisme rural et du tourisme écologique et durable
- Le maintien des services publics dans les secteurs ruraux
- La valorisation des idées créatives dans l'espace urbain
-



LES DIVERSES REMARQUES FAITES PAR LES PARTICIPANTS

« Une politique culturelle au niveau communautaire pourrait être envisagée, elle pourrait ainsi mieux mettre à profit les structures existantes et arriver à une création complémentaire sur le territoire et plus enrichissante en faisant vivre différents lieux de notre territoire. Certaines spécialités sportives ont su déjà se regrouper, hand, rugby, il peut en être de même pour la culture et plein d'autres domaines. »

« Un manque de lieux de convivialité pour les adolescents du secteur qui partent trouver l'offre sur Tarbes par exemple. »

« Penser sérieusement à des offres de transport pour les petits villages et pour toutes les personnes sans permis (y compris les personnes en situation de handicap). »

« Les commerces du centre ville sont très importants, il ne faut pas les laisser mourir. »

« Pôles d'attractivité pour les jeunes et +25 ans peu développés. Il manque d'endroits où les enfants et parents y trouvent leur compte pour se divertir. »

« Pas assez de communication sur les services et animations dans la CCPL pour avertir les événements. »

LES DIVERSES REMARQUES FAITES PAR LES PARTICIPANTS

“ « Oubli du tourisme qui est nécessaire à l'ensemble de la CCPL. Il y a le besoin de mettre en valeur les atouts de chaque communes (ex: établissement thermal, les sites touristiques très peu mentionnés...) La signalétique des chemins de randonnée est à revoir, et l'office de tourisme devrait être plus visible. Préserver la forêt qui est une richesse d'avenir. »

“ « Je regrette de fortes lacunes en termes culturels et de valorisation touristiques, c'est très dommage quand on compare à des territoires voisins. La dimension d'aménagement local et de lien social et éducatif que permet la culture n'est pas appréhendée, c'est un axe à travailler. »

“ « La CCPL offre tous (ou presque) les services à la vie quotidienne dans un rayon acceptable. . »

“ « L'intercommunalité doit se réinventer, être attractive et innovante. »

“ « L'accessibilité aux soins devient de plus en plus compliquée, manque d'attractivité de notre plateau pour les spécialistes notamment, que ce soit en libéral ou sur l'hôpital. Un centre aquatique et un cinéma seraient bienvenus. Favoriser les commerces du centre ville de Lannemezan me semble important également. »

LES DIVERSES REMARQUES FAITES PAR LES PARTICIPANTS

“ « Il faut développer des moyens de transport en commun pour relier entre elles les communes du plateau. »

“ « Le territoire est peu adapté aux jeunes. »

“ « Manque crucial de transports en commun entre les communes et dans les communes. »

“ « Il faut assurer une économie au service de tous en lien avec les besoins sociaux et environnementaux nécessaires. »

“ « Dans notre village il n'y a aucune information de la CCPL. »

“ « Concernant l'informatique et internet , il faudrait un point pour assister ceux qui en ont peur ou ne sont pas équipés. »